Strategic Planning and Policy Coordination
Planification stratégique et coordination des politiques

Strategic Research and Analysis

sradoc_docras@pch.gc.ca

Recherche et analyse stratégiques

Canadian Heritage
Patrimoine canadien

Canada

103-02139/

Strategic Research and Analysis | Recherche et analyse stratégiques | SRA

CONCEPTUAL FRAMEWORK FOR AN ANALYSIS OF CITIZENSHIP IN THE LIBERAL DEMOCRACIES

VOLUME I: CONCEPTUAL FRAMEWORK AND ANALYSIS

by
France Gagnon
Ethnic Studies Centre
University of Montreal
and
Michel Pagé
Department of Psychology
University of Montreal

for
Multiculturalism Directorate
and
Citizen Participation Directorate
DG, Citizens' Participation and Multiculturalism
and
Strategic Research and Analysis (SRA) Directorate
DG, Strategic Planning and Policy Coordination
Department of Canadian Heritage

May 1999

Reference: SRA-366a-e

For copies of this report contact us at:
sradoc_docras@pch.gc.ca
or Fax: (819) 997-6765

** The opinions expressed in this report are those of the author and do not necessarily reflect the views of the Department of Canadian Heritage.

Direction du Multiculturalisme
Direction de la Participation des citoyens
Multiculturalism Directorate
Citizen Participation Directorate

FOREWORD

This study was commissioned by the Department of Canadian Heritage (Citizens' Participation, Multiculturalism and Strategic Research and Analysis Directorates) to support policy and program development in the Department and to advance the research agenda of the Citizenship Education Research Network (CERN). The study is in two parts. Part I includes the conceptual framework as well as a brief comparative analysis of citizenship in six jurisdictions. Part II includes more detailed country profiles, based on the conceptual framework, which present key dimensions of the citizenship debate in the United States, France, Australia, Great Britain, Canada and Canada (Quebec). Both parts of the study are available in French and English.

The study was completed by France Gagnon and Michel Pagé of the Université de Montréal with the assistance of Marie McAndrew. The study was also assisted by an advisory committee consisting of Joe Carens of the University of Toronto, Wayne Norman of the University of British Columbia, and Alan Sears of the University of New Brunswick.

EXECUTIVE SUMMARY[1]

The conceptual framework described in this report is a complex cognitive tool developed to capture the reality of citizenship in liberal democracies. The conceptual framework and the concepts it comprises therefore do not emphasize any theoretical approach or policy in particular; they are intended instead to formulate the concepts as issues by presenting various potential decisions and identifying their variations in each society. What system of rights do citizens enjoy and to what extent do these rights give consideration to particular identities? What structures for political and civic participation are available to citizens and how do these structures allow for minority participation? Finally, what are the country's principal minorities, to what extent are their respective identities and specific needs effectively recognized and what avenues do they choose to make progress in this regard? These are some of the main questions addressed by the analyses using the conceptual framework.

The first chapter of the report therefore presents the conceptual framework which reflects the interrelationship between the various elements of citizenship by expressing them as a system. This system, consisting of four main elements, namely, national identity, cultural, social and supra-national affiliation, is an effective system of rights and political and civic participation, which can then be divided into other elements which are also logically related to each other. The first step in our analysis is to determine how national identity is defined in each society as the sum of traits of collective identity which all citizens are invited or encouraged to share. The study places special emphasis on the room allowed for differential identities within national identity. It also examines the characteristics of national identity which can conflict with differential identity markers, associated with affiliation with an ethnic group, a sociological minority, a religious faith, etc. Secondly, we will take a detailed look at the diverse affiliations associated with differential identities. The conceptual framework allows for multiple affiliations and a number of subordinate concepts which indicate the importance and relative weight of particular affiliations. In the third part, the conceptual framework leads to a general consideration of the effective system of rights enjoyed by citizens. The analysis considers both the rights and the programs likely to provide recognition of diversity and ensure the survival and development of differential identities. Finally, the conceptual framework identifies the structures for political and civic participation characteristic of a particular society and gives special attention to expressions of various identities through participation by considering the following questions: Are minorities represented in elected positions, and how is such representation ensured? Do the avenues of civic participation provide for interaction among the various minorities or does it isolate them?

By highlighting the key debates on citizenship and the elements of citizenship, the conceptual framework allowed us to identify in the following chapters the concept or concepts of citizenship evident in public policies and which prevail in the United States, France, Australia, Great Britain, Canada and Quebec. Applying the conceptual framework to the various societies in this way also pointed out the similarities and differences among them with regard to institutionalization of citizenship, a topic which we will deal with in the last part of the first chapter.

After developing the conceptual framework explained in the first chapter, we tested this framework by applying it to the various societies under consideration. In view of the volume of citizenship literature for each society and since citizenship is also in a state of constant evolution, we do not claim to be exhaustive in our studies of the societies considered. On the contrary, it should be noted that the societies were analysed to confirm our initial hypothesis with regard to the structure of the conceptual framework and to demonstrate how it works when applied to a specific society. As a cognitive framework, it evolved gradually through an interactive process, which means that it has been altered, enriched and made more complex by studying observations on various aspects of citizenship. This is why the reports on the societies include a number of variants depending on the society in question. Moreover, after the first studies were completed (United States and France), we found that it was no longer necessary to alter to conceptual framework to reflect new comments on the subject so that our analysis is more cursory for the other societies.

---

[1] We would like to give special thanks to Marie McAndrew for her invaluable contribution as consultant during this project. Her timely comments served to guide us in the preparation of this conceptual framework.

For the United States, then, the conceptual framework was applied more exhaustively since this was the first society on which the framework was tested; some elements were added during this process. We analysed each of the sub-elements of the American system. The complexity of American society then led us to consider conflicting views of authors in Part II to illustrate the various types of interrelationships among the macro concepts in the conceptual framework. In the case of France, we made a detailed analysis of the various elements of the conceptual framework before proceeding to a short description of interrelationships among the macro concepts, especially among national identity and social, cultural and supranational affiliation. The chapter about Australia differs from the two preceding chapters in that the description of each element of the conceptual framework is very brief, as we spent more time on the last section dealing with the interrelationships among the elements of the conceptual framework and the analysis of Australia's multiculturalism policy in this regard. Since Great Britain has also developed a number of policies relating to citizenship and anti-racism, our analysis of British society was based on the model used for Australia. The chapter about Canada is not structured on the same lines as preceding chapters. We decided to proceed directly to the second level of analysis, namely the interrelationships among the elements and the concept of citizenship resulting from these interrelationships. This approach was also used for Quebec, which has developed its own concept of citizenship suited to its specific context within Canada.

INTRODUCTION

This report proposes a conceptual framework that seeks to encompass the multifarious dimensions and components of the different contemporary approaches to citizenship in liberal democratic societies. These societies, where citizenship status can be acquired through birth or naturalization and which, consequently, contain diversified populations are Australia, Canada, the United States, France, Great Britain and Quebec, which, within Canada, has developed a conception of citizenship adapted to its specific situation.

Developed on the basis of concepts widely used by contemporary citizenship models in the liberal democracies, the proposed conceptual framework rests on four macro-components: national identity; social, cultural and supranational belonging; effective system of rights; and political and civic participation. Around these major components gravitate a certain number of issues, sub-themes and variables which define the specific conditions under which citizenship is exercised.

Objectives of the conceptual framework

The conceptual framework proposed has been developed on the basis of the method which presents a discourse subject—in our case that of citizenship—in schematic form (Borel et al., 1983). The schematization consists in linking up all those aspects that generally form part of a discourse on citizenship.

The primary objective of a conceptual framework that schematizes citizenship is to present all the macro-concepts and secondary concepts that are necessary to grasp the overall meaning of citizenship, based on a large variety of discourses dealing with different concepts of citizenship. Citizenship is a complex, multidimensional subject with manifold ramifications and, because of this very complexity, it is rarely approached from a perspective that seeks to encompass all its aspects. On the contrary, the discourses produced on citizenship frequently deal with only one specific aspect of the subject, chosen on the basis of the author's preoccupations or the specific set of problems that interest him based on the discipline with which she is affiliated, or the organization or association whose point of view he wishes to represent. These may be, for example, the rights and privileges attached to citizenship, the conditions for obtaining citizenship, or the participation of citizens in the democratic life of their society and their responsibilities in this regard. The issue of social and economic inequality is another angle from which the citizenship question is frequently approached. The conceptual framework, on the other hand, seeks to cover the entire field of citizenship, that is, all of the aspects relating to citizenship that appear in discourses on the subject.

The conceptual framework will also make it possible to delimit the concept or concepts of citizenship evident in public policy, as practised in the six societies of our study, and to bring out the similarities and differences among them in so far as the institutionalization of citizenship is concerned. It is, moreover, an effective tool for analysing the various theoretical models of citizenship. That is why one of the objectives of the conceptual model is to define the different concepts used and to clarify their meaning in each of the societies examined, taking care not to place them in a situation that leads to citizenship being analysed from a specific viewpoint. The conceptual framework cannot, therefore, be constructed on the basis of a specific citizenship theory, or using the theorization of citizenship found in a specific scientific discipline such as sociology or political science. Furthermore, the conceptual framework must define each concept in a way that encompasses the variations in meaning given to concepts in different societies.

This is not an easy task, since the overall definition of different aspects of citizenship varies among the societies analysed and since citizenship tends thus to assume a different form in each society and from one theoretical model to another. Added to this is the fact that since, for the purposes of our research, the concepts related to citizenship are dealt with in two languages (English and French), they are subject to potentially confusing terminological variations. The same terms can sometimes be used in completely

different ways or, conversely, different terms can be used to designate one and the same reality. Apart from these terminological variations, the definition of a concept related to citizenship can be given a particular slant. Thus, for example, advocates of a renewal of civil society place activities which are on the civil society agenda at the forefront of their concept of participation. So that a conceptual framework can meet its objectives, definitions of terms related to citizenship should not favour a specific theoretical or political slant. The purpose of the conceptual framework and the concepts making it up is not to promote any particular standpoint on citizenship; rather, its aim is to problematize concepts by bringing out the various possible definitions, and to clarify their variations in each of the societies.

The third objective of the conceptual framework is to account for the interrelation among the various components of citizenship by linking them up in a network. The conceptual framework thus represents a map of sorts depicting the logical organization of the entire conceptual field of citizenship. This network, conceived on the basis of four major components—national identity; cultural, social and transnational belonging; effective system of rights; and political and civic participation—can be further subdivided into other components which are also logically inter-related. The organization of the conceptual framework is illustrated by the spatial representation of the figures 1 to 5 which follow. The first organizational basis of the network is the breakdown of the four main concepts of citizenship, the first level being composed of the four macro-concepts which define and give an overall picture of the concept of citizenship (see Figure 1). The second organizational basis of the scheme is the matching up of specific concepts which clarify the meaning of the macro-concepts (see figures 2 to 5). These particular concepts constitute clusters of sub-aspects of the macro-concepts.

Figure 1 Conceptual framework

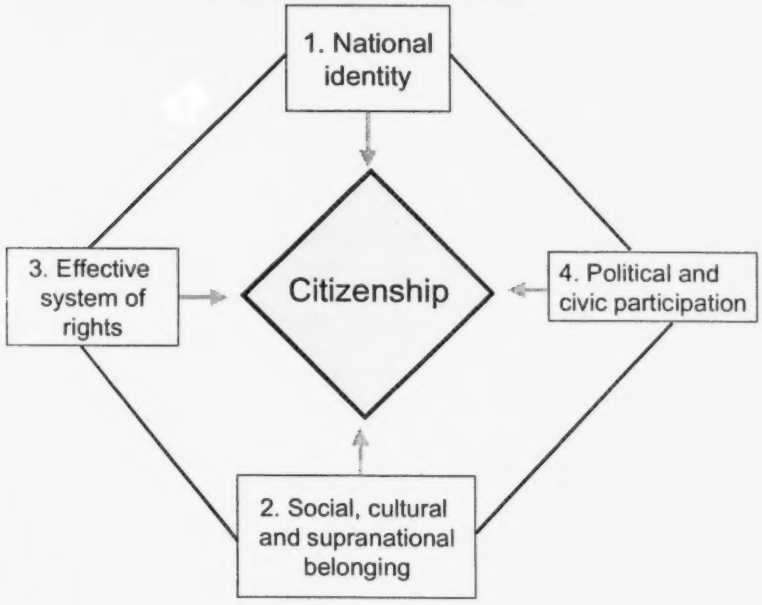

In the centre of Figure 1, that illustrating the macro-concepts, is the concept of citizenship as characterised by the contribution of the four macro-concepts situated on two axes[2]: national identity, at the top of the figure, and social, cultural and supranational belonging at the base, constitute the vertical axis. The horizontal axis is formed, on the left, by the effective system of rights and, on the right, by political and civic participation. The perpendicular representation of these two axes does not suggest that

[2] Representing the macro-concepts in the form of axes is not meant to imply a quantitative representation. It is simply a spatial representation that provides a visual conceptualization of the interrelation among the various components of citizenship.

they do not have a force independent of each other. On the contrary, the four macro-concepts interact with one another and can even define one another. For example, cultural belonging, whose recognition is achieved through political struggle in a society, can have a direct impact on political participation. Or again, the concept of national identity prevailing in a society can help determine the way in which specific feelings of belonging—whether ethno-cultural or sociological—are recognized in that society. And, naturally, the effective system of rights is inter-related with the form of recognition given to specific feelings of belonging in the national identity.

Figures 2 to 5 represent the other levels (second and third) of the conceptual framework. Each of these figures is attached to a macro-concept in Figure 1. Moreover, each figure presents the network of intermediary concepts necessary to account for the significance given to the macro-concept in a particular society. The concepts at the second level usually have a logically inclusive relationship with their macro-concept, while those at the third level likewise have an inclusive relationship with the second-level concept with which they are linked. And so on. The sub-components thus establish relationships not only with the macro-concept with which they are associated but among themselves and with the sub-components of the other macro-concepts as well. The breakdown and spatial representation of the macro-concepts is not therefore meant to imply that the sub-components are isolated from each other. However, horizontal relationships between same-level concepts must be clarified since they can vary significantly depending on the society targeted or the theoretical model being studied. For example, in a given context the importance placed on the elements making up the societal culture can affect the role that civic culture plays in the characterization of the national identity.

To identify the conceptual framework's macro-concepts, the first-level concepts, we thought it appropriate to refer to studies that seek to conceptualize the entire field of citizenship from a perspective that covers several countries. A number of works have been completed in recent years which attempt to define the concept of citizenship.[3] We shall return to the theoretical models of citizenship later. At this point we would like to focus on conceptualisations of citizenship which appear to be in keeping with our objective of placing the essential aspects of citizenship in a logical network.[4]

The conceptual model of the International Educational Association's Civic Education Study (Torney-Purta, 1996) is one of the few references that can help us achieve our goal. This model, on which a consensus was reached among the 14 countries involved in the IEA project in 1995, provided a theoretical framework for the development of a questionnaire whose objective is to study how a sample of young people from a large number of countries define themselves in relation to the essential aspects of citizenship. Among other things, this study seeks to delimit the influence of the education received on this subject in the school system, as well as the influence of their extra-scholastic experiences. The three major dimensions identified in this field in the project in Appendix I are the following (Thorney-Purta, 1996): Democracy, Institutions, Rights, and Responsibilities; Sense of National Identity; Social Cohesion and Social Diversity. We used this model as a basis, especially the dimensions identified by the theoretical framework, while adapting it to the objectives set forth above.

We did find it necessary, however, to dissociate the first dimension from the IEA model which groups together Democracy, Institutions, Rights and Responsibilities into two separate macro-concepts: effective system of rights and political and civic participation. The equilibrium that establishes itself in a society on the vertical axis between national identity and separate feelings of belonging is achieved, on the one hand, through the participation of citizens in democracy and, on the other, through the effective system of rights, which do not constitute means of the same nature or scope and which must consequently be distinguished. As regards the institutions dimension identified in the IEA project, even if it is not dealt with in the form of a distinct component, it is found in the conceptual framework. For each macro-concept identified and each second- or third-level concept, there is a set of institutions which actualizes and embodies these various components within the democracies. In this first chapter we shall not identify

[3] Regarding the various citizenship models, see Kymlicka (1992) and Kymlicka and Norman (1994).

[4] Hall and Held, for example, have identified three main components in the concept of citizenship: belonging to a community; rights and responsibilities with regard to this community; and participation in the community to exercise these rights (Hall and Held, 1990).

each of these institutions; they will be dealt with at length in the chapters describing citizenship, with regard to each of the societies chosen.

Another way in which our work differs from that of the IEA project is that it allows for a clearer definition of the inter-linking logic among the various components of citizenship. The conceptual framework, which activates on one and the same axis national identity and specific feelings of belonging seems to us to account for what is revealed by the discourse on citizenship in multiple-component societies within which, as we shall have ample opportunity to see, the meaning of national identity cannot be defined without taking into account the diverse feelings of belonging of the components of such societies and their relationship to the national identity. It is also important to note that the two components which we have identified—effective system of rights and political and civic participation—are not necessarily conflicting, although they may at times appear to be so. Moreover, although they may appear to complement each other in certain cases, they differ sufficiently from each other to spark broad debate, such as that over whether the accommodation made for separate feelings of belonging should be fully guaranteed by a system of rights or, rather, be assured through democratic discussion. In the United States, for example, the effective system of rights has become a powerful tool for fighting inequalities, in particular because of the involvement of the Supreme Court in disputes regarding the implementation of civil rights.

By placing the components of the conceptual framework on the vertical axis of identity and the horizontal axis of equality, we concur with the analyses of Juteau (1998) who identifies the recurrence of two major themes in the literature on citizenship in the multi-ethnic liberal democratic societies. The first of these themes is expressed in terms of the issue of equality, that is, the institutionalization of the foundations of citizenship to resolve socio-political and socio-economic inequalities; the second is expressed in terms of the issue of national identity. Authors usually tackle these two issues separately, as Juteau notes in his review of the literature, owing to specific concerns dictated by the academic discipline to which they belong or their preoccupation of the moment. The conceptual framework presented here will allow us to approach citizenship from a perspective that encompasses both themes.

Definition of the components of the conceptual framework

The main structure of the conceptual framework consists of four macro-concepts: national identity, which includes a set of characteristics that all citizens are invited or encouraged to share, refers to the collective identity of a political community; feelings of social, cultural and supranational belonging, which refers to the fact that citizens may define themselves in terms of one or several feelings of belonging within a society; an effective system of rights aimed at ensuring the equality of citizens in the liberal democracies; and finally, political and civic participation, which brings together the competencies, actions and steps expected of a citizen and through which she displays her commitment to the governance of the society of which she is a member. These four macro-concepts are defined by an array of concepts that define their meaning[5].

The societies in which we are interested are all engaged in a debate on their national identity, a debate fed by the presence of a population of diversified origins, culture, religion and lifestyle. In immigrant societies, there is an inevitable tension between their internal diversity and what constitutes the essence of their unity and their collective identity, the components of their national identity. However, the national identity debate is not solely a product of internal diversity. Current reflections—both theoretical and political—on the nation state and nationality also have their origins in the process of globalization. Free trade and the development of communications technologies present new challenges for countries that seek to protect their national identity. While mindful of individual freedoms and diversity, the liberal democracies are no less concerned to ensure that their established way of doing things is not disrupted by all sorts of different approaches. In this respect, it is important that there be a measure of agreement among the members of a society on the way of conducting public affairs.

[5] The concepts are numbered; this was done to make it easier to make the link between the graphics and the text, not to suggest that some of the concepts are more important than others.

Citizenship is frequently defined in terms of legal and political status. However, a citizen is not just the extension of a system of rights; he is also defined in terms of his sharing in an identity which, in the conceptual framework, is represented by the macro-concept of national identity which refers back to this entire component of tangible citizenship. A citizen belongs to a specific society which has its own characteristics, language, history and which, in this capacity, has an important influence on her life.

Furthermore, the concepts defining national identity serve to clarify what constitutes a society's identity, what gives it a distinctive character and what—while not imposing homogeneity—sets this society apart from others. The conceptual framework approaches the question of national identity from different perspectives which are all mutually complementary (see Figure 2). The definition of national identity must, at the very outset, contain the coded elements which define the society as a whole and which have a universal value in that society. In this respect, civic culture (1.1) is a component of the national identity which occupies a predominant place in a liberal democratic system. A civic culture is centred primarily on normative elements and is defined essentially by the legal and political principles embodied in a tradition peculiar to each society (for example, the founding principles and values of the American Constitution or those of the Canadian Constitution and the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*).

Figure 2

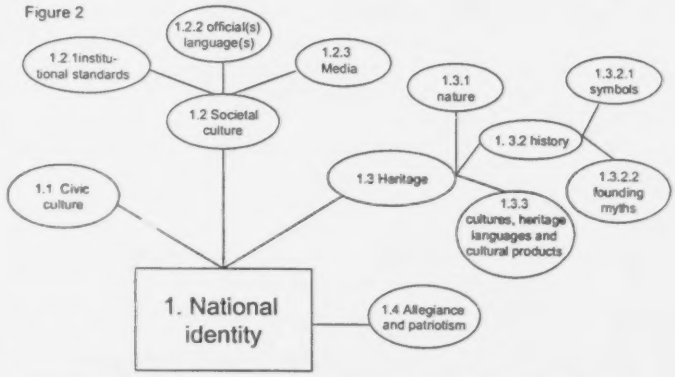

A liberal democracy is always rooted in a particular culture which distinguishes it from the other democracies; this constitutes its societal culture (1.2). The societal culture refers to everything that characterizes the public lifestyle of individuals in this society. Although it bears the historical imprint of the majority group that has moulded this society more than any other—its food, its recreation, the most prevalent lifestyles, its distinctive architecture, urban planning, etc.—it can also be marked by the various groups it harbours. Kymlicka defines societal culture as follows: "a societal culture is a territorially concentrated culture centred on a shared language that is used in a wide range of societal institutions, including schools, media, law, the economy, and government " (Kymlicka, 1998 : 27). The institutional standards (1.2.1) represent the first sub-component of this societal culture. Indeed, the functional standards of a society's institutions have a national complexion that distinguishes them from those of other democratic societies. The socio-cultural aspects characterizing institutions play an important role in regulating the behaviour of citizens in public life. The official language or languages (1.2.2) used by employees in public institutions constitute another dimension of societal culture. The shared language of public life in a society plays an instrumental role in communications and, as such, is a characteristic of the civic culture. The media (1.2.3) also play an important part in civic culture. Each society is characterized by its major national dailies which, to some extent, reflect the ideological and political currents present in that society.

Heritage (1.3), another sub-concept of national identity, is made up of several elements related to nature (1.3.1) (natural resources, national parks, etc); to history (1.3.2) including symbols (1.3.2.1) and founding myths (1.3.2.2), among them, for example, the historical development of democratic institutions and the legal framework; and to cultures, heritage languages and cultural products (1.3.3) (works of art, architecture). It should be noted that the last aspect refers to cultures in the anthropological sense and that the languages which form part of the society's heritage include minority languages and the official language(s) as cultural medium(s). Heritage, like societal culture, is invoked to define the specific characteristics of a society. However, heritage will be more diversified than societal culture, which is essentially defined on the basis of the majority ethnic group's ascendency over the institutions since, by virtue of its pluralistic nature, it embraces the collective and individual contributions of all citizens to the society's heritage. It is, therefore, an evolving and inclusive heritage which is complex and therefore difficult to define.

Allegiance and patriotism (1.4) also constitute sub-components of national identity, since their very definition refers to it. Patriotism is defined in terms of attachment to a political community and it can assume a different form depending on the element on which it is focussed. Patriotism can refer, for example, to the traditions and customs of a political community. It can also be defined at the emotional level in terms of attachment to the land (environmental), to the government and its structures, to rule by the people and a sense of civic responsibility, to a free market and to involvement in citizen activity for humanity as a whole.[6] The type of patriotism will thus vary depending on its specific form of attachment. For example, iconoclastic patriotism rejects emotional and symbolic attachment and advocates active and varied participation in resolving problems of economic inequality and political injustice, whereas symbolic patriotism is characterized by a very strong attachment to national symbols and an unconditional acceptance of the country and its institutional structures. Allegiance is defined more in terms of loyalty and conformity to the institutions of a political community.

The sum total of the principles and applications of civic culture, societal culture and heritage embodies the collective traits that apply to virtually all members of a society, and these are the elements that people attribute to themselves when they describe themselves as citizens of the society in question. It is in this sense that we consider them as components of national identity.

The societies that are the special focus of this study are immigrant societies which grant nationality—hence citizenship rights—to persons who arrive, year after year, from a variety of countries. These persons bring with them a national identity, including a culture, religion, language, etc., that is different from that of their host society. Having become citizens in a few years' time, they do not have the same relationship with their adoptive country as do individuals whose citizenship has been passed on through generations. Thus social, cultural and supranational belonging constitutes a second aspect of citizenship whose application is virtually universal, in the sense that the societies that we are concerned with all have minority components that refer to origins to which is attached a specific cultural identity. This macro-concept applies also to the majority component which, too, refers to a specific identity and a distinct culture. However, cultural and religious diversity must not be associated essentially with immigration; it is also the result of citizens' exercising their freedom, in the liberal democracies, of religion, conscience and association. As Pagé (1996) points out, pluralism refers also to a diversity of social, economic and political ideologies, as well as to a diversity of values.

The macro-concept of the conceptual framework that refers to social and ethno-cultural belonging includes the various forms that diversity of belonging as an accepted reality can assume in a given society. From this macro-concept we can see that the societies are made up of citizens of diverse origins who retain their attachment to and display these origins to varying degrees. As a component of the conceptual framework, diversity of belonging does not necessarily refer to the diversity recognized by the society's system of rights. It refers to the diverse composition of the citizenry as a demographic, geographic, social and cultural fact and to the demand for "recognition" that flows from this diversity. There are many poles of belonging (2.1) and each individual experiences them differently. Some citizens many identify with several group belongings or adopt none at all. The poles of belongings are as follows: national minorities (2.1.1) which are distinct from other minorities because they usually enjoy a separate legal status, control their own institutions, and their inclusion in the society, unlike that of immigrant minorities, is often involuntary in that it results from conquest, a decolonization process or population transfers; cultural and linguistic minorities (2.1.2); religious minorities (2.1.3); sociological minorities (2.1.4) (the elderly, women, young people, gays); or citizens who have a strong sense of regional belonging (2.1.5). The measurement of identity must include not only the various feelings of belonging already mentioned, but also a form of identity that transcends the nation and that we shall describe here as supranational belonging (2.1.6). This refers to a phenomenon closely linked with technological development, characteristic of the 20th century, and with free trade among countries. Communications, information and transportation have broadened the horizons of our social network by making it possible

[6] These trends in patriotism were identified by Theiss-Morse in the American context. She goes on to say that these various meanings allow us subsequently to define different types of patriotism, each of which corresponds to a specific configuration of elements such as emotional attachment to national symbols, the type de participation preferred, and priority national issues (for example, protection of the environment versus the quest for profit).

for us to go beyond the local and even national context. Contacts between individuals from different cultural groups are becoming increasingly frequent. Increased travel and the development of communications technologies makes it possible to belong to a community that no longer necessarily identifies with the State but with groups with which it shares common interests, ethnic origins or other ties. In some countries, dual nationality (2.1.7) allows citizens to take the oath of allegiance to their new society without having to renounce their original citizenship.

Figure 3

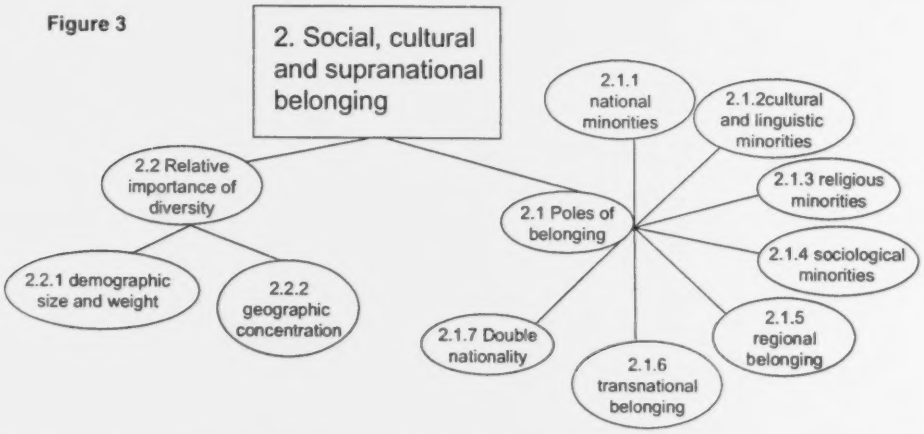

The relative importance of diversity (2.2) turns out to be an important indicator for experiencing citizenship at two levels. The ability of a particular group to acquire economic and political power is tied to its demographic size and weight (2.2.1). Apart from demographic weight, geographic concentration (2.2.2) adds to the influence of minorities and has an impact on their collective decision-making power. It can also be an indicator of residential discrimination and urban segregation. Similarly, a group's geographic concentration can have an impact on political participation; in some cases it can work to the advantage of candidates belonging to such groups.

Since the societies that interest us here are all liberal democracies that respect identities, they welcome this cultural and religious diversity, which does not mean that components of these societies are not faced with various difficulties in integrating into the institutions and economic life, difficulties that lead to numerous inequalities. However, the liberal democracies are, in one way or another, all committed through their founding principles to ensuring a system of equal rights for all their citizens. Equality in law applies, in different ways, to cultural and religious identity. It allows the retention of this identity, its transmission to subsequent generations and its display in everyday life. Consequently, diversity has become a fact of life in societies of this type.

The effective system of rights component refers to public norms which, in the liberal democratic societies, define the citizen's political and legal status: charters of rights and freedoms, laws, constitutions, etc. The constellation of concepts that clarify this major component includes two main concepts both of which raise the question of the equality of citizens: the rights recognized for all citizens (3.1); and the programs and measures (3.2) implemented to counter socio-economic inequalities and promote equitable access to societal and institutional resources. These concepts are spelled out in the various instruments through which the societies formalize citizens' equality in the four fields. Thus, 3.1 includes the three types of rights defined by Marshall: fundamental rights (3.1.1); political rights (3.1.2) (the right to participate in the political process); and social rights (3.1.3) (which includes economic rights and the right to a minimum standard of living and to social welfare), along with cultural rights (3.1.4).

Fundamental rights can be understood in their broad sense as rights that all people possess by virtue of their human nature; they constitute inalienable and inviolable prerogatives. The meaning adopted for the purposes of the conceptual framework is much narrower and refers to human rights that are institutionalized in law, that is, recognized and protected by constitutions, human rights charters or laws dealing with these issues. The fundamental rights guaranteed by legal instruments in the liberal democratic societies include the right to individual freedom, the right to life, the right to security, the right to physical integrity and the right to equality. Cultural rights are associated more with the protection of a collective identity characterized by a distinct culture and are the subject of general provisions such as section 25 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* which deals with the multicultural character of society and its cultural heritage. They can also focus on the preservation of the culture of a particular group, as is the case with section 27 of the Canadian Constitution with respect to the Aboriginal peoples.

Figure 4

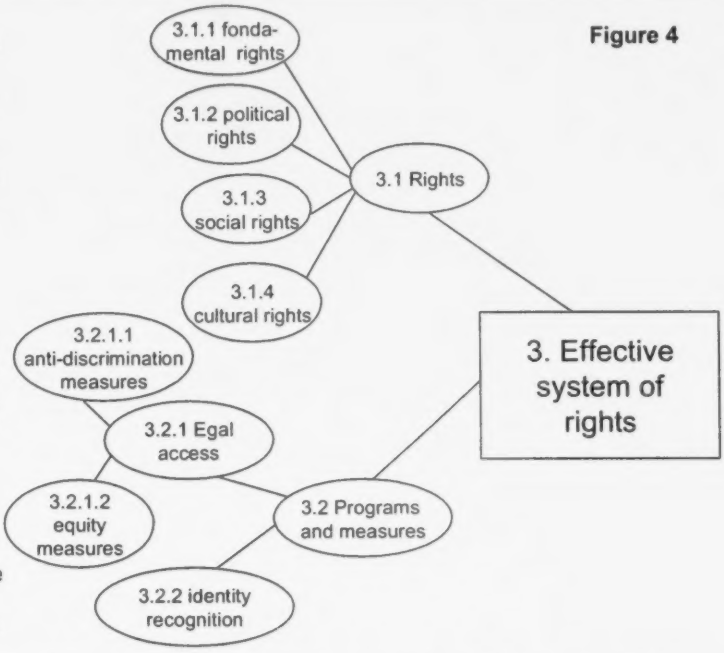

Socio-economic standards intended to promote equal access (3.2.1) are embodied in different mechanisms. The first such mechanism, the antidiscrimination measures (3.2.1.1), includes programs aimed at fighting discrimination based on criteria such as race, sex and age, among others. The second type of mechanism, the equity measures (3.2.1.2), encompasses those measures intended to remedy the systemic and involuntary aspects of discrimination that can be directed to the members of a specific group (equal opportunity programs). To these measures is added recognition by the State of distinctive identities, identity recognition (3.2.2) that citizens acquire by virtue of their particular group membership (for example, bilingual instruction in the United States for Spanish-language school clienteles, or the adaptation of history teaching manuals to diversity). Such programs are developed within a legal framework and are, for the most part, regulated by public authorities.

In a democratic context, participation in political life and civil society represent both a right and a responsibility for citizens. They are in effect responsible for assuming the governance of their society through political and civic participation. The exercise of control over the designation of those who are to govern and over the exercise of certain forms of autonomy in civil society is inherent in citizenship. More than the awarding of political rights, citizenship is, in its broadest sense, intrinsically linked to the conditions of participation by citizens in the life of their political community. This view of citizenship, which has been riding a wave of popularity for some years, forms the basis of studies on the duties, responsibilities and qualities of the model citizen. It is also promoted by certain authors in order to encourage the social cohesion of a political community. Political and civic participation is divided into three sub-components (see Figure 5): areas of participation (4.1) in public life in which citizens are called upon to become involved[7]; the skills that citizens are required to have as regards participation, requisite

[7] The division between the public and private domain has attracted numerous criticisms. Feminist thought, for one, has criticized the liberal philosophy that establishes a firm boundary between the public and the private and that tends to favour the groups or group that occupy a majority position in the public space and relegate minority points of view to the private sphere (Young, 1990; Benhabib, 1996).

skills (4.2); and the duties and responsibilities (4.3) tied to participation.

Figure 5

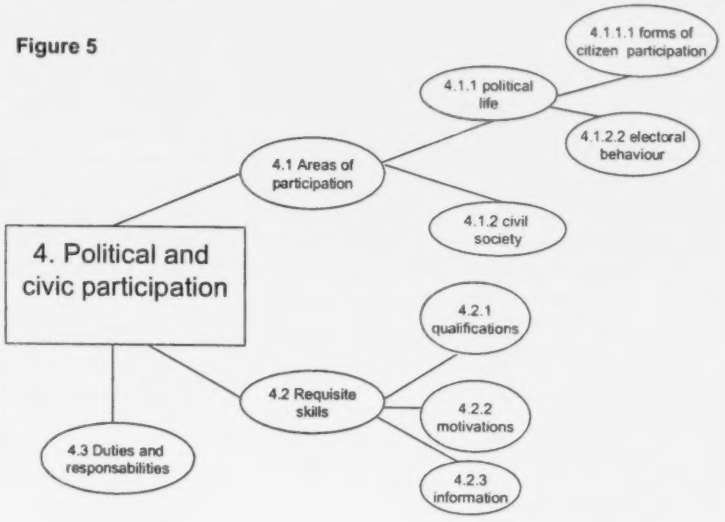

To begin with, it is important to distinguish two types of citizen participation in public affairs. This distinction is based on a clear identification of the areas of citizen involvement: that of political life (4.1.1) and that of civil society (4.1.2). It must, however, be kept clearly in mind that it is not just a matter of area, since the objectives of a citizen's participation and the nature of his involvement can vary depending on whether he devotes himself to an association or to political action.

Participation in political life is regulated by the Constitution and the laws that govern the functioning of the democracy's institutions. The democratic system in effect in a country sets the limits of citizen participation by regulating the electoral process. For example, citizenship regimes differ on important points in this respect, depending on whether a republican or a parliamentary system is involved. All the factors pertaining to citizenship which appear in the entries of the conceptual framework with regard to participation are thus understood and interpreted with reference to the system in effect in each society.

Several forms of citizen participation are identified (4.1.1.2) in the research on political participation (Stasiulis, 1997): exercising one's right to vote in elections, becoming involved in political discussions and keeping oneself informed, becoming a member of a party, working in election campaigns, communicating with politicians, running for public office at the municipal, provincial or national level and, finally, filling such office. The various forms of participation analysed by this research apply to both long-standing citizens and new arrivals.

The electoral behaviour (4.1.1.2) of citizens is an important subject for study in all societies. To characterize the form of political participation in a society, the reaction of citizens to the invitation to participate in the democratic process is interesting from two points of view. The first is the actual exercise of the right to vote by the electorate as a whole, which is often viewed as a yardstick of the health of the democratic way of life. The exercise of the right to vote by an identifiable part of the electorate, for example immigrants, is an indicator of their integration into political life and into society in general (Stasiulis, 1997). Electoral behaviour is also studied from another point of view, where the preference of an identified group for a party's candidates is correlated with that group's characteristics. The most frequently recurring characteristics are socio-demographic ones, such as ethnic belonging or geographic location.

Civic participation (civil society) (4.1.2) is understood as voluntary involvement in non-governmental organizations whose activities depend entirely on the initiative of their members. For the most part, these organizations are local, parish, municipal or school-related, although some, like the Red Cross, are international. Civic participation therefore expresses itself through associations, committees or local pressure groups formed and governed by citizens and pursuing objectives set by them. Civic participation is multidimensional and operates at several levels (Frideres, 1997). For example, civic participation can seek to influence the political decision-making process in the interests of a particular locality, or to implement a solution to a problem that the public authorities seem reluctant to tackle. The environmental protection movement, which is becoming more prevalent and more influential in contemporary societies and whose efforts to promote sustainable development testify to a preoccupation with the fate of future generations, is an example of this type of participation. The size of citizens' groups

mobilized for such purposes can vary considerably, from the local to the national. The contexts for such participation also vary greatly, including the workplace, educational institutions, ethnic communities, voluntary associations and religious organizations.

Participation in the administration of public institutions is also a form of civic participation by citizens which is becoming increasingly important; it can be seen in user committees, institution councils, parent-teacher associations. Thus, participation occurs in an overlapping area where the civil sphere and public administration meet. The objectives and operating procedures of such institutions are determined by laws and decision-making power is exercised within the mandates given to such bodies. Citizens can nevertheless exert a strong influence on the decisions taken in the organization of public services intended for their communities.

The skills required (4.2) on the part of the citizen refer to both political participation and involvement in civil society. The term "skills" is used here in a broader sense to include the qualifications that citizens must have to participate, the motivating factors that encourage them to participate and the information that they must possess to participate effectively.

Political participation requires citizens to have specific qualifications (4.2.1) so that citizens are able to vote or run for elected office (age is one example). The qualifications required or desired shed light on the expectations that a society has of its citizens. For example, being able to understand and speak the official language is considered in several cases as an essential skill for the citizen to exercise his right to vote. To what extent should this skill be required in all citizens? This question is still the subject of public debate today in societies with high immigration levels.

The education of the citizenry, according to the objectives and criteria established by a society, must evidently be regarded as a source of essential information for acquiring the skills required or expected of a citizen in that society. There are many such skills. Those most frequently mentioned in citizenship education programs are a good knowledge of democratic institutions, the ability to take an active part in political discussions and the prerequisites for life in an egalitarian society, such as tolerance and a preference for a negotiated resolution of conflicts.

A significant part of the public discourse on citizenship in democracies is devoted to the motivations (4.2.2) that lead a citizen to participate, in particular to take an interest in elections, to run for elected office and to become involved in community life. The factors that encourage citizens to participate or not, as well as the reasons for which they prefer one form of participation over another—for example, community participation rather than work for the organization of elections—are a subject of constant concern in democratic societies, as much among political or community leaders as among researchers interested in how democracy functions in their society.[8] The stock phrase "social capital" refers to the degree of citizen involvement in a community, that is, the degree to which citizens are willing to co-operate with one another in pursuing the collective good through political or civic action. Consequently it is interesting, on the one hand, to identify the arguments with which leaders try to encourage citizens to participate and, on the other, to learn the citizens' true motives for doing so. Such research makes it possible to determine, among other things, whether a society's citizens are more absorbed in the pursuit of their personal interest or whether they constitute a social capital that can be counted on to develop the community. Another interesting subject for study is the degree to which citizens become involved only in their own group as opposed to involvement in shared activities whose objectives transcend the interests of specific groups.

Information (4.2.3) includes all initiatives taken to ensure that citizens are well informed about the workings of the political system, about what is at stake in elections and about areas of civil society where they can become involved. There are a variety of means for informing citizens: investment in electoral publicity, time made available to the parties for presenting their programs, media coverage of political activities and of community initiatives. The quality of the information made available to citizens by

[8] See Frideres on this question, who formulates several of the reasons for which it is generally considered that citizens should be strongly motivated to devote their time, energy and resources to supporting the processes of political democracy and civil society (Frideres, 1997).

political organizations or the media is often subject to critical evaluation by the recipients. The degree of interest taken by citizens in public affairs, as well as the information that they acquire, represent a constant in participation surveys (Nevitte, 1998).

Under the heading of duties and responsibilities (4.3), mention should be made, first and foremost, of any legal or other provisions that may exist in a society and that are designed to ensure the participation of citizens. These may include the legal obligation to vote or risk incurring penalties provided for by law, as is the case in certain countries including Australia. Duties and responsibilities also apply to civil society, to the extent that its laws oblige the society's members to participate in the running of institutions made available to them. The duties and responsibilities show the extent to which the state compels citizens to become involved in solving problems and developing their life environment.

Interrelation between the macro-concepts of the conceptual framework

How is equality achieved in a pluralistic society? Through an effective system of rights or through political and civic participation? The interrelation among the components of the conceptual framework can provide a partial answer to this question through the logic of the intersection of the two axes of the conceptual framework, namely the vertical axis of identity— with national identity and social, cultural and supranational belonging situated at either end—and the horizontal axis of equality—with the effective system of rights and political and civic participation being at either end. The way in which national identity is defined and the place accorded to individual belongings in a society can determine the nature of equality within that society. Indeed, when a prominent place is accorded to the expression of diversity, it would be logical to expect the system of rights and the feelings of belonging within political participation to be established accordingly.

The four macro-concepts identified by the conceptual framework must be considered as four reflections of the same reality, four aspects of the same discourse subject: citizenship. By defining a macro-concept, we bring out what is specific to a particular aspect of citizenship, but it is certain that the information entered under the heading of a macro-concept, for example the effective system of rights, cannot be completely dissociated, in most cases, from the other aspects of citizenship. Thus, one of the major components of national identity in a liberal democracy—a civic culture—is incorporated into the society's system of rights, because it is made up of fundamental values and principles that must govern life in such a society, relations between citizens, and relations between the state and its citizens. The development of the conceptual framework does not therefore seek to isolate the macro-concepts from one another; rather, they are inevitably inter-related because they are aspects of the same subject of discourse. They are frequently the same realities that are apprehended, either in the form of the system of rights prevailing in a society, in the form of accommodation made for diversity within a society or in the form of a characteristic of the national identity. Thus the recognition of diversity of belonging is supported by a system of rights which reinforces the equality of all the society's components; one could say that it is a distinct characteristic of that society, thus an element of its national identity, to have a multiple national identity. This does not mean that the relations between the components must be in a state of perfect harmony; occasionally tensions can be present as when, for example, the system of rights is not in accordance with the status granted to the diverse components.

When the conceptual framework is applied to the analysis of a given society, it can be observed that the national identity—as the traditional and still valid mark of that society's specific character—is called into question by the diversity of belonging of its members. The system of rights (3) and participation (4) regulate, as it were, the relations between the two components of national identity and social, cultural and supranational belonging. By way of example, a society adopts norms of equality (system of rights), which make it possible to achieve the desired balance between national identity and diversity of belonging. The effect of the norms of equality is to increase or decrease the role of diversity of belonging in a society, by lessening or accentuating the domination of those characteristics of the society's national identity that make for uniformity. The framework's logic is thus one of interaction among the four components, which accords an importance to each one in the definition of citizenship. A society in which diversity of belonging is recognized by virtue of a great diversity in appearance will tend to have equality norms that guarantee this established fact; this fact will also give a special configuration to its national

identity, which will have few of the distinctive characteristics of an ethnic majority but will, rather, reflect that society's pluralism.

It is this interactive logic sustaining the conceptual framework that enables it to take into account the distinctive features of the concepts of citizenship of the various liberal democratic societies. It makes it possible concurrently to zero in on the approach to citizenship favoured by the public discourse and the shortcomings of this concept that become evident from public discussion. For example, a state which encourages a concept in which distinctive identities are brought to the fore emphasizes diversity of belonging at the expense of the majority national identity. It might well suffer reproaches from upholders of the national identity who may be fearful that the state's programs might undermine this identity. The way in which the state tackles certain specific identities may also call forth criticism or approval; symbolic recognition might be accepted, while the accompanying right to political representation might not be. The conceptual framework also makes it possible to analyse the way in which societies formulate their relationship to diversity which, in some societies, is institutionalized through a policy of multiculturalism. Such a formulation can be analysed on the basis of the two main axes of the conceptual framework: that of identity (relationship between national identity and diverse feelings of belonging) and that of equality and social justice (system of rights and participation).

The conceptual framework allows us to describe the various approaches to citizenship as so many specific interactive configurations among the four components, that is, as the meeting of complementary and harmonized concepts of these four components. It also clarifies the complementarity of these concepts by isolating the way in which, in a given society, the specific form assumed by its national identity makes it compatible with the system of rights. The framework is, therefore, a descriptive tool that offers a conceptual system for subdividing the complex concept of citizenship into its components, which may allow us to discuss it with precision and to consider all of its implications. If, in addition, it lets us analyse the similarities and differences in citizenship among the liberal democratic societies, it will have demonstrated its usefulness, since it is all the more difficult to differentiate among these societies in that the distinguishing traits are frequently not very marked. Indeed, it is more difficult to compare British multiculturalism and Canadian multiculturalism than it is to compare the concept of citizenship prevailing in a liberal democracy with that found in a country dominated by an ethnic majority which reserves the rights of citizenship for its members and denies them to all others.

The conceptual framework and theoretical models of citizenship

The conceptual framework does not correspond to any of the great ideological models of citizenship. Instead, it is useful for characterizing the ideological or political polarization that surfaces in public discussions of citizenship in the liberal democratic societies and to situate them in relationship to one another.

Like Castles (1997), we believe that the approach to citizenship in a society cannot fully match the description of a theoretical model. For example, a country which starts out with a differential exclusion model may, over a period of time, evolve toward an assimilation model and then go on to become a society that might be described as an integration model which, in turn, will gradually adopt a pluralistic social model. This progression can also vary on the basis of the aspects of citizenship studied. In some areas, such as economics or the social sphere, a society may adopt policies that correspond to the assimilation model, while in other areas, those of culture and citizenship for example, it may espouse pluralistic policies (Castles, 1997 : 115). Australian society, for example, presents a relatively clear picture of the successive changes that this society has gone through to arrive at its present model.

In the societies that we are concerned with, public discussions are going on regarding the current citizenship models, and we shall attempt to identify the key aspects of this discussion by considering the criticisms levelled and the changes proposed. These criticisms are not always formulated on the basis of a clearly identifiable ideological position that can be associated with one or another of the major theoretical models. Furthermore, it is appropriate to note that citizenship is experienced and represented in the various societies within the context of a societal culture and that it is also permeated by the power relationships existing within the society. By using our conceptual framework, however, we will be able to

identify the positions regarding the prevailing concept of citizenship in these societies, as well as the changes proposed, if any. The proposed modifications involve, for the most part, redefining one or more of the components of the conceptual framework and, in so doing, reorienting the diagram toward one of the conceptual framework's poles.

To understand the terms of the public discussion on citizenship in the liberal democratic societies, we can refer, as needed, to the major models delimiting the place of ethno-cultural and social diversity, such as those distinguished by Castles (1997). According to this author, the differential exclusion model advocates that immigrants be integrated in some areas of society (labour market), whereas they are refused access to others (social welfare, social security, political participation). Membership in the civil society (as a worker, a taxpayer, a parent) does not necessarily confer on one the right of membership as a citizen in the nation state. Exclusion can take place through legal mechanisms (namely refusal of naturalisation) or through informal practices (racism and discrimination). This model is more prevalent in countries where membership in a nation is based on belonging to a specific ethnic group (Castles, 1997). As understood by us in the terms of the conceptual framework, this model sets great store by maintaining the predominance of a definition of national identity which favours the majority group by refusing access to this identity to individuals with distinct ethno-cultural origins. This is achieved by imposing on the new arrivals a restrictive effective system of rights and norms that limit their participation in political affairs and the election of their rulers. A conceptual framework used to describe citizenship in a society of this type shows how the society succeeds in maintaining the exclusion of certain individuals.

The assimilationist model advocates a policy of immigrant integration into a society through a process of unilateral adaptation: the immigrants are expected to give up their linguistic, cultural and socially distinct characteristics and to assimilate to the majority population of the host society (Castles, 1997 : 117). In some cases, the concept of assimilation has been replaced by that of integration, whereby the adaptation assumes a more gradual form. As in the case of assimilation, however, the ultimate goal remains assimilation to the dominant culture. Within the terms of the conceptual framework, this defines national identity in such a way as to preserve the dominant position of the majority group but, unlike the preceding model, it makes participation and equality of rights accessible to all, provided that the citizens give up their distinctive feelings of belonging. According to this model, citizenship is understood solely with reference to the upper triangle of the conceptual framework formed, it should be recalled, by the components of national identity, effective system of rights, and political and civic participation.

The pluralistic model, for its part, is characterized primarily by the recognition that immigrants enjoy the same rights—within limits prescribed by the respect of certain fundamental values— in all social spheres without being expected to give up their various feelings of belonging. Membership in the civil society therefore involves full participation in the nation state (Castles, 1997 : 119). This model is found, according to Castles, in the liberal states with high levels of immigration, such as the United States, Canada and Australia.

These three models are in sharp contrast: they represent societies that differ markedly from one another in their prevailing conception of citizenship. They can be used to characterize the positions adopted in a national discussion on citizenship. For example, in France an influential school of thought in academic circles which is gaining the ear of the populace has developed a radical critique of the French citizenship model. The moving force behind this school of thought is Michel Wieviorka (1997), whose analysis of the French situation shows that the rigid and exclusive model of French national identity works to exclude diversity, which inevitably leads to socio-economic inequality. We can situate this model with reference to the upper triangle of the conceptual framework to show that the horizontal axis of rights and participation is strongly under the domination of the definition of national identity. In opposition to this concept Wieviorka presents a vision open to diversity, opting for a resolution of the inequalities linked to ethnic identity through political participation rather than through multi-ethnic rights or positive discrimination. Using the terms of the conceptual framework, he seeks a better equilibrium between the two components of the vertical axis—national identity and distinctive feelings of belonging—through a redefinition of the form of political participation on the horizontal axis, but without involving the component of rights in such a way as to favour the excluded minorities through a form of reverse discrimination. This example is instructive in showing that public discussion of citizenship in France, from

this perspective, can call for reference to Castle's models, but that the conceptual model remains useful in clarifying the type of pluralistic model proposed there.

It is only to be expected that the differences among the six societies chosen will not be as clear-cut and that, in the context of internal debates, it is not so much different models that will be debated but rather variants of the same model. We should therefore also pay attention to the different versions of the pluralistic model which are giving rise to numerous debates.

Analysis of the similarities and differences between conceptions of citizenship in six liberal democracies

The conceptual framework presented here can be used to describe the liberal democratic conception of citizenship as embodied in societies that claim to be liberal democracies. Moreover, the conceptual framework was developed for the purpose of targeting the main aspects of citizenship that have to be considered in comparing and highlighting the similarities and differences in conceptions of citizenship in liberal democracies. This we will do by drawing on studies carried out to determine, based on the conceptual framework, the key issues in the debates over citizenship that have taken place in recent years in the United States, France, Australia, Great Britain, Canada and Canada (Quebec)[9]. We have opted to focus more specifically in our analysis on the following points of comparison: 1. the configuration of the national identity of each society and its relationship to the specific identities that exist within that society; 2. the rights of citizens and public policies adopted to apply those rights, especially as they relate to minorities; 3. the structures that permit political and civil participation and the level of public involvement.

We will therefore underscore in this analysis the most meaningful ways the Canadian conception of citizenship is similar to or different from the conceptions of the other societies under study. The societies will be compared on two levels. First, each of the four macro-concepts will be contrasted. We found that the macro-concepts of the conceptual framework, defined in each society by the specific meaning ascribed to the subconcepts, reveal similarities and differences that are of great interest; for example, the definition of national identity in some societies may be based primarily on civic culture, as is the case in the United States, yet on societal culture in others like France and Great Britain. We will also compare societies on the basis of their description of the interplay between the various components. In the following pages, we will combine these two approaches for each of the three levels of the comparison.

Configuration of the national identity of each society and its relationship to the specific identities within that society

In most discussions of national identity, the term has two different meanings:

First, it refers to the inner structure and the organizing or constitutive principles of a community; that is, to the way it is constituted and its different parts are integrated into a coherent whole. Secondly, the term national identity is used to refer to what is unique, peculiar or specific to a community and distinguishes it from others. (Parekh, 1994 : 502)

That is why our conceptual framework has two types of element to describe the national identity component (see figure 2): one type relates to the constitutive principles of the society and is embodied in the civic culture (1.1), and the other type expresses the uniqueness of the society, represented by the societal culture (1.2) and heritage (1.3). Comparison of the national identities of the subject societies brings to light differences in the importance attached to each type.

In Canada, the interplay between national identity and identities rooted in specific affiliations, national minorities in particular, is characterized by a system that recognizes specific identities; in such instances, the basis of unity within the community of citizens can hardly be found in a national identity defined

[9] Country profiles detailing citizenship debates in these countries are included in Volume II of this study.

primarily by a societal culture and a heritage that bear the unique stamp of one segment of that society, even if that segment constitutes the majority. As Charles Taylor (1992) and later Kymlicka (1995) so clearly felt and explained, Canada's national identity reflects the "deep diversity" of Canadian society. All segments of society can find in that diversity the common elements of identity that are shared by all Canadians and the specific elements of identity that distinguish among groups with different affiliations. Margaret Atwood and Anne Hébert, for example, are two prominent figures in Canada's literary heritage. Many Canadians love and read both authors. Many others, more probably, read only one of them, depending on the linguistic group to which they belong. The citizens in each group can find in this aspect of heritage a figure in whom they see their specific identity reflected. The same can be said of the contribution to literary heritage made by authors associated with the Aboriginal minority and authors from ethnocultural groups.

So great is diversity in Canada that there is no *one* societal culture. The dominant societal culture is English Canadian culture for the vast majority of immigrants who settle in provinces with an Anglophone majority and Francophone Quebec culture for most of the immigrants who integrate into Quebec society. In contrast to most other countries, Canada does not have a single, universally spoken language that stands as the most prominent feature of national identity. The country has two official languages and defines itself as multicultural. The most important aspect of Canada's national identity therefore lies in civic culture and the system of rights established by the Constitution, in particular equal rights, which are thought of as the constitutional instrument that minimizes the differences reflected by national identity.

Like Canada, the United States has a national identity that is based primarily on civic culture. American national identity is essentially characterized by the idea that all citizens, no matter where they are from or what their affiliation, are fundamentally equal — "all men are created equal" — and by the individual freedoms guaranteed by the constitution. National identity in the United States also seeks to represent the diversity of the American population. Its unifying vision does not amount to ignoring diversity, but rather to clarifying the elements, diversity among them, that ensure consistency in the representation of what it is to be American. The United States is different from Canada in that respect because the place specific affiliations hold in American society continues to be determined by the very strong unifying vision of the national identity. Diversity is recognized as a feature of the national identity that is unique specifically because it unifies diversity: what the American motto actually means is that there are a number of founding legends and a history that help establish a national feeling that brings citizens together and fills them with a common sense of belonging. Despite this strong tradition of affirming unity over diversity, American society is currently at a point when ethnocultural groups and sociological minorities are expressing a very strong desire to see their specific identities recognized in a public way. That desire is bringing about changes in the unifying elements of the national identity, which are clearly beginning to pull in all directions. For example, the teaching of history underwent major changes in the 1990s and now reflects in a far more visible way the diversity of American society and the struggles of years past. The title of Nathan Glazer's latest book is very telling in this respect: "We are all multiculturalists now."

The basic difference between American national identity and Canadian identity lies in the stock they place in founding legends and heritage; the components of Canadian heritage are less inclined to seek common references than to present a revealing image of the diversity that is recognized and accepted. No effort is made to force unanimity over what constitute the founding legends of Canada, because it is acknowledged that those legends differ from one component of society to another. For example, the conquest of North America by England is the founding legend preferred by a large number of Anglophone Canadians, but their interpretation of the event is different from that of Quebecers and Aboriginal peoples. The political events that led to the birth of the country we know today do not carry a great deal of weight in the public's mind: Confederation, for example, was negotiated by an assembly of first ministers and the people did not vote for the constitution at the time Canada was founded.

The configuration of Canada's national identify is different not only from that of the United States. The importance of a common historical heritage and a linguistic and ethnic legacy in defining national identity that we see in the United States can also be found in France, where, for example, people's understanding of citizenship is tied in with their understanding of "nation," a concept that French society has always worshipped (Schnapper, 1998) and on which, it can be argued, modern-day France was built.

The symbolic vision of the French nation is built on a multitude of legends which, depending on the whims of the particular period in history, were more or less abandoned in favour of new epics and the decision by historians to focus on some events and not others.

On the other hand, ethnic heritage is not an equally dominant factor in the definition of national identity in all societies. In Great Britain, for example, national identity is very difficult to pin down because even though "British" culture has a strong grip and the symbols of royalty are still very present in the minds of the British people, their role is increasingly being challenged in the definition of British national identity. In fact, British identity wavers between an identity defined primarily by civic culture and one that is steeped in the typically "British" societal culture. More recent documents on citizenship, such as the report *Encouraging Citizenship,* promote a conception of national identity that is based on a political culture. The Citizenship Commission reported in 1990 on the importance of standards in defining the British political community and knowledge of those standards in fostering a sense of attachment among citizens. The fact that Great Britain, like Australia, has no written constitution is a distinguishing feature of British civic culture; it confirms the supremacy of the parliamentary system.

Aside from this trend to rely mainly on civic culture to define national identity, discussions of citizenship increasingly tend to reflect citizens' specific affiliations more clearly in the components of national identity, such as societal culture and heritage. This has happened in Canada, where, as a result of the multiculturalism policy, representation of the various components of society in heritage is desirable; cultural heritage has to reflect the full spectrum of ethnic cultures, heritage languages and cultural products that express the different identities present in society. The integration of immigrants is in that respect compatible with the preservation of their affiliation with a specific ethnocultural community. Even integration into the societal culture, whether in Quebec or elsewhere in Canada, does not imply assimilation that forces people to give up their specific identity. What this means is that if we are to encourage integration into existing political and economic institutions, those institutions have to be changed so that immigrants can be accepted with their own identities.

Australia has also begun a process of change that tends to give its societal culture a composition more in line with the diversity of internal identities. We noted in our study of Australia that the societal culture is very much characterized by its Anglo-Saxon heritage. Because Australia was for many years governed under the "White Australian Policy" based on British tradition, that policy had some impact on institutional standards. In recent years, however, efforts have apparently been made (multilingualism, adaptation of institutions) to reduce the impact of the dominant "British" culture. This movement does not have any bearing, however, on the linguistic context; Australia is unilingual.

The tendency to turn to civic culture in order to define the collective identity of a political community and ensure that the other components of national identity better reflect the range of affiliations is currently a phenomenon in the societies we studied, with the exception of France, where multiculturalist thinking is still largely confined to academia. Quebec is quickly moving in that direction, as Quebec society has also made the transition from an "ethnic" conception of the nation to a "civic" conception (Juteau, 1993). The common core of Quebec's collective identity is now presented as "civic"; the French language, which is the nexus of the societal culture, is perceived not as an instrument to achieve the ethnocultural assimilation of minorities, but as an instrument of public communication through which minority identities can express themselves in a truly legitimate way. In other words, the effective rights that make all citizens fully equal has gradually led Quebecers to adopt a collective identity in which the plurality of society is recognized and which clearly sets the standards that govern common public life.

The allegiance and patriotism aspect (1.4) that is also part of the definition of national identity refers to citizens' loyalty and emotional attachment to their political community. In that connection, we found that the acceptance of dual nationality in the subject societies other than the United State gives people the opportunity to combine loyalty to their original culture and, at the same time, the culture of their adopted country. Moreover, obtaining citizenship does not mean that people have to give up their cultural heritage or identity. A great many Canadian citizens hold two passports and therefore have a non-exclusive relationship with their adopted country.

The requirement of loyalty is made very clear in some societies. In Australia, for example, the preamble to the constitution states that Australian citizenship demands loyalty to Australia and its people. Loyalty is presented both as an emotional commitment to the Australian nation and as a civic virtue, attachment to democratic government and its structures. In Great Britain, British citizens have a duty to swear allegiance to the Crown that stems from the obligation of subjects under common law to obey and serve the sovereign. The duty of allegiance is also made clear in the oaths that must be taken in some contexts.

It is important to note that, in Canada, linguistic duality and the diversity of ethnocultural identity do not necessarily diminish association with the national identity. Francophone Canadians outside Quebec by and large have a very strong link with Canadian identity, in which their uniqueness is recognized. Most Quebecers also embrace Canadian identity. Citizens whose roots lie in ethnic groups probably feel a stronger connection with Canadian identity because it recognizes the things that make them different. We found that the other societies tend to grant less official recognition of specific identities in order to cultivate a strong relationship with the national identity. The process at play here is familiar: the more people see their uniqueness reflected in the national identity, the stronger their link with that identity will be. When specific ethnocultural identities are overshadowed or denied by the national identity, people feel excluded and ill at ease in their relationship with the nation, as is the case in France among citizens whose roots lie in the Maghreb. In the United States, many Blacks have also had trouble coming to terms with the national identity and felt it excluded them; the multiculturalist movement is rightly working to include Black identity in the American national identity. Inversely, ethnic minorities of European origin have a stronger connection with American identity because it has never ignored their background.

Mere recognition of different identities does not, therefore, weaken the connection with the national identity. On the contrary, it fosters the connection; the relationship has no, or at least less, unifying impact. When, as in the United States or Australia, citizens link their relationship with the national identity to their unique characteristics, they make their distinct identity subordinate to the national identity. Their relationship with the national identity becomes a unifying one because their identity reference is the same as that of their fellow citizens. In Canada, because linguistic duality and the Aboriginal fact are part of the national identity, the national components retain a clear link with that identity, in which they are recognized.

Canada is also different in that it relies heavily on its system of social and economic rights to ensure national unity. The Canadian welfare state and its universal programs, the system of transfer payments, the social union and, above all, the complete equality of the provinces are all things that keep the country together far more than the reference to a unifying national identity. There are social security systems in the other societies, but their scope is different from Canada's system.

The rights of citizens and public policies adopted to apply those rights, especially as they relate to minorities

In Canada, the recognition of specific identities is guaranteed by the system of rights. Canada's multiculturalism policy also aims to reconcile the unique cultural traits of Canadian citizens with their equality by recognizing every person's right to identify with the cultural heritage of his or her choice and still participate fully in the social, political and economic life of Canadian society. By that reasoning, their specific ethnic or cultural characteristics need not stand in the way of individuals exercising their citizenship and enjoying the same rights and freedoms as all other citizens. Changes in that policy over the years have produced a policy that is now more clearly focussed on citizenship and building the Canadian nation and seeks to instil a sense of belonging and attachment in all Canadians, encourage Canadians to become socially involved and build a society that is fair and equal.

The multiculturalism policy is supported by the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and its provisions on the equal rights of citizens. In addition to protecting the rights and freedoms of citizens, the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* recognizes the multicultural and multinational character of Canada (sections 25 and 27).

Australia, like Canada, is recognized as a multicultural society, yet it does not have a declaration of rights that sets out in specific terms the rights of the people. Citizens' rights in Australia are based on the tradition of common law and on the political and social institutions that are created by and dependent on democratic parliamentary institutions. Rights are not recognized as a result of their interpretation by the courts as they are in Canada, and there are no specific measures associated with ethnic groups.

Great Britain, like Australia, did not have a declaration of citizens' rights until very recently. In October 1998, the British government tabled legislation to incorporate the European Convention on Human Rights into the British legal system. Until now, British citizens who wished to claim rights had to bring their case before the European Human Rights Court in Strasbourg, a long and costly process. Under the new legislation, judges will be able to ensure that United Kingdom courts respect rights. However, British judges, in contrast with their Canadian counterparts, will not have the authority to strike down laws that contravene the Convention. Still, they will be able to declare statutes incompatible with the Convention in the hope that the government and Parliament will amend them accordingly. Some critics have expressed their dissatisfaction by saying that the new legislation gives judges too much power at the expense of the sovereignty of Parliament.

A similar argument is used in Australia by those who oppose the adoption of a declaration of rights. The objections to a declaration of rights clearly illustrate some of the elements that make Australian national identity unique, in particular the Australian tradition of parliamentary sovereignty and protection of individual rights by common law and the emphasis on regional differences. While the limits on the expression of affiliation in Australia are clear, the policies and legislation related to their protection and expression are wide ranging and vary considerably from one part of the country to the next. Anti-discrimination legislation, for example, varies depending on the territory in which it applies.

The existence of multiple social policies in Australia and Canada seems to have helped avoid the situations that arise in the United States, namely the withdrawal into community groups and the presence of physical violence. The changes that have taken place in recent years in Canada mean that Canadian multiculturalism policy will in future champion social justice and the civic participation of citizens.

In Australia, public policies are intended to ensure the political and socio-economic participation of all citizens. There is a significant logical connection between cultural rights and social justice. If the members of some ethnic groups can preserve their culture only by remaining socially disadvantaged (high unemployment or low socio-economic standing), there are no equal rights to speak of (Castles, 1997). The adoption of policies to combat racism and discrimination in access to social security, housing, welfare and social security is intended to guarantee the full participation of citizens. In Great Britain, social rights also play a lead role in legal culture.

To our knowledge, France has no "affirmative action" programs in the North American sense insofar as such programs are considered incompatible with the constitution. In France programs which address social inequaiities do not specifically target identifiable ethno-racial populations, as is the case for the affirmative action programs. The French constitution clearly establishes the equality of all individuals and necessarily implies equal treatment as the sole means of respecting that principle of equality. Affirmative action programs that recognize equal rights but infer the existence of unequal needs and direct or indirect structural discrimination based on the social, ethnic or sociological affiliation of individuals would in France threaten the balance of the rights that govern democracy and form the very foundation of the Republic.

French society is first and foremost based on a split between the private and public worlds: the public world is where the unity of the citizens comes into play and individuals have to follow the same rules; the private world is the world of expression of freedoms, where all individuals are free to practise their religion, speak their language, and maintain some of their loyalty to a specific culture provided they do not, in the process, challenge the freedom of others or undermine public order. The official recognition of particularities and of particular communities is limited to historical circumstances, as is the case of Alsace or in particular instances such as family law provisions for Algerians residing in France (Haut conseil de l'Intégration, 1991). For example, the fact that the French state provides financial support for the construction of structures reserved for ethno-religious groups does not call into question the secularity and neutrality of the state.

At the other end of the spectrum, specific affiliations in the United States are taken into account in many different ways in effective rights, primarily in the form of special rights and institutional recognition of diversity. American society does not, however, have any collective rights intended to permit the preservation and expression of specific ethnocultural identities. Voluntary pluralism is the norm. Individuals are perfectly free to associate with each other in civil society in order to live their separate cultural identities, and it is that freedom of association that is accepted and recognized. In Canada, meanwhile, the restriction of freedom in the name of equality is put forward in some cases, particularly with respect to the guarantee of a set of socio-economic protective measures. Inversely, the deep-rooted logic of American society based on the value of individual freedom demands a minimum system of social rights for the disadvantaged alone. Affluent Americans do not want a universal health care system that would, for example, undermine their freedom of choice. They prefer the free choice afforded by a program of social and economic protection that they pay for themselves to being forced to participate in a public program that imposes the same conditions on everyone.

The French model of integration is different from that of the other subject societies in that it can be described as assimilationist: its aim is to facilitate the acculturation of immigrants and to encourage them to embrace the culture of the majority through socialization by common institutions and institutional non-recognition of diversity. The adoption of French culture by immigrants is essential to their integration into society. That policy is especially important for immigrants or descendants of immigrants who, it is hoped, by giving up the things that define their uniqueness, will undertake of their own accord the process needed to express their desire to be part of the national community, embrace its principles and enjoy the privileges it offers, in particular the rights of citizens. Citizenship is therefore manifested through direct reference to the national state (Touraine, 1994).

In France, the goal of the dominant conception of citizenship is to resolve the country's ethnic dilemmas through public policies derived from republican ideas. Great Britain is dealing with similar problems in terms of multiculturalism and management of race relations. Canada approaches them from the perspective of management of diversity, human rights, multiculturalism and participation. These three conceptions are based on different readings of such notions as citizenship, nationality, pluralism, equality, public order and tolerance. France focuses on the idea of complete integration, the transformation of immigrants into full French citizens; Great Britain looks at integration as a way of managing public order and relations between the majority and the minority and enabling cultures and ethnic practices to help mediate the process; in Canada, integration is meant to ensure that newcomers feel they are full members of society and accordingly have equal opportunity to attain success and participate in the economic, social and political life of their new political community (Favell, 1997: 3-4-5).

The definition of a specific identity, which is always mentioned in France when discussing Canada or the United States as examples, is considered a threat to social cohesiveness because it would lead to society being split into a large number of stand-alone communities that try to use institutions to defend their own interests and not the common interest. It is therefore unthinkable that individuals would define themselves first and foremost in terms of the elements that comprise their essence limited recognition of specific affiliations sets the equilibrium point on the vertical axis very close to national identity, especially from the standpoint of legislation and participation; the system of law does not reflect these specific affiliations, nor does political representation. The lack of legal and political accommodation of social and cultural affiliations shows that citizenship in France is still very much linked to the national identity.

In Australia, in contrast, the multiculturalism system balances specific affiliations and national identity, which is being defined more and more clearly in a civic, non-Anglo-Saxon way. Australian identity therefore lies at a midpoint on the vertical axis that is a compromise, and the legislative and political system assures that compromise between specific affiliations and national identity. Beyond the legal system, Quebecer relies on political participation to maintain the balance. The Quebecer is based on the premise that all Australians must have a strong and unifying commitment to Australia. Individual obligations and responsibilities imposed on citizens counterbalance the rights they enjoy. Examples include acceptance of the principles and basic structures of Australian society, recognition of the rule of law, tolerance and equality, parliamentary democracy, freedom of speech and religion, and the equality of men and women, and recognition of English as the official language.

The identity axis of the conceptual framework (national identity and social, cultural and supranational affiliations) is not as closely linked to the equality axis (effective rights and political and civil participation) for Australia as it is for Canada, for example. In Australia, rights are based on parliamentary tradition; but in Canada, the provisions of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and the Canadian constitution protect rights independently of the legislative process. Those provisions are part of the "supreme law" of Canada, which Parliament is bound to respect. What this means is that both the system of rights and multiculturalism policy guarantee a place for specific identities. In Australia, in contrast, the approach is related more to social policy; measures taken in response to demands from ethnic groups are aimed at individuals and implemented in the areas of social protection, education and services (Castles, 1997: 128).

The structures that permit political and civil participation and the level of public involvement

The conceptual framework highlights political and civil participation in order to reflect the importance attached to this element in debates over citizenship in the subject societies. In democratic societies, the fashion is to encourage citizens to fulfil their duty to vote, an action through which they confirm their faith in the political system in which they live. Moreover, the legitimacy of elected officials is a function of the number of citizens who take part in the selection of governments. That is the essence of self rule. Further, public participation in the entities of civil society is considered the performance of a common duty to the extent that in exercising their freedom, citizens have an obligation to take a hand in organizing their community on a number of levels that are freely left to their initiative by governments.

Participation is a necessary element of any conceptual framework used to characterize citizenship in a liberal democracy, in a sense the active counterpart to the other element located on the same axis, namely effective rights, which are the rights enjoyed by citizens. For many, a system of rights is not completely meaningful unless it is accompanied by obligations, one of the most important of which is the obligation to assist in electing governments, carry out elected mandates in some cases and actively contribute to the well-being of the civil community. The level of public participation in a society is generally viewed as an indicator of the state of democratic and community life in that society. Hence the need to make room in the conceptual framework (see Figure 5) for two broad forms of participation (4.1), political (4.1.1) and civil (4.1.2). The following passage from a public document cited in our study on Great Britain could, based on our analysis, be endorsed by the other subject societies:

[. . .] citizenship is not only about formal rights, but also about the everyday participation in our society; and not only about our own rights, but also about the rights of others. It is this conception of citizenship as both theory and practice that we wish to encourage. (Encouraging Citizenship, 1990: 42)

To take into account that aspect of the citizenship debate, the conceptual framework includes an element related to duties and responsibilities (4.3).

This third level of the synopsis of the studies undertaken is meant to show that the different subconcepts that define political and civil participation can be used to adequately describe the state of participation in the subject societies and compare them on the basis of criteria that are deemed to be important. It also shows how vital it is that a conceptual framework be able to take into account the interplay between participation, effective rights and differentiating affiliations.

Political participation

Our study of the six societies brought to light the fact that, within the entire body of discourse on citizenship, there has been significant movement away from the traditional contrast between active and passive citizenship that for a long time was used to justify a somewhat elitist tradition whereby it was desirable for only the elite in society to play an active role in political life and for the bulk of the citizenry to have faith in that elite and forever be passive and trusting. Generally, a common thread in discussions of citizenship in the subject societies is that a community of citizens who actively participate in political life must be considered the normal state of affairs in a democracy. The distinction is therefore no longer made between active and passive, but between the different ways citizens participate actively. For that

reason, the conceptual framework deals separately (4.1.1.1) with the forms of participation that make it possible to take into account the different levels of active participation. It is very clear that the studies on liberal democratic societies do not simply look at quantitative data on voter turnout rates, but also examine the various forms of participation; this observation, especially applicable to Canada, the United States and Australia, also holds true for the other three societies under study.

Yet this consensus on the need for political participation in its many forms is expressed in dramatically different ways in the subject societies. In Australia, voting is mandatory; penalties are imposed on citizens who fail to vote. Officials in Canada, Great Britain and France take pride after each election in the high voter turnout rates, but also say they could be still higher. In the United States, the recurring theme in public discourse is criticism of too-low voter turnout rates, which then undergo all sorts of analyses and studies that often say Americans are not interested in politics.[10]

It is normal in studying societies that accept large numbers of immigrants as new citizens to take an especially close look at the level of interest in participation among immigrants and immigrants' voting behaviour, in particular their preference for one party that can considerably alter the tone of the race for public office. Our studies mention the concerns raised within the Republican Party in the United States by the preference of many large ethnic groups for the Democratic Party. The heavily concentrated ethnic minorities in England and Wales tend to cast their votes for the Labour Party rather than other candidates, a phenomenon that has a significant impact on the distribution of seats in Parliament. That is why the link between participation and the range of specific affiliations in society is drawing more and more attention among participation analysts. These are the facts covered by the voting behaviour element (4.1.2.2) of the conceptual framework.

The findings of Black's 1998 study show that in Canada, the United States and Australia, the rates of immigrant participation in elections are not appreciably lower than the voter turnout rates among longstanding citizens who are accustomed to the workings of their country's democratic structures.[11] A general conclusion Black draws in his study captures the essence of this point:

As thin as the literature is, it has nonetheless produced some important empirical studies that demonstrate substantial, if variable, levels and forms of political activity on the part of immigrants. That this is true in each of the three traditional immigrant-receiving countries – Canada, Australia, and the United States – adds a considerable degree of robustness to this positive interpretation of immigrants as political actors, and highlights the finding as a major literature characteristic of note. (1998, p. 25)

Some studies of various societies show a positive correlation between conscious affiliation with a minority group and a propensity to become politically active in some way. The same is true of the perception held by some citizens who are victims of discrimination, which may explain why American Blacks are by and large as involved as Whites in political affairs.

These societies also show general evidence of a slow but steady progression in the representation of ethnic minorities within elected political bodies. In Canada, studies show that the multiculturalism policy has not only strengthened the multicultural character of the Canadian community, but has also provided minorities with another political forum in which to assert themselves and take their place on the political stage. As Black writes:

[. . .] the increasing presence of traditionally underrepresented groups in the legislature is of some note. At a minimum, this development has considerable symbolic implications, implying not only a greater openness in the Canadian polity, but as well an increasing recognition of, and fuller membership in the polity achieved by, new groups. On the other hand, it is by no means clear that a greater legislative

[9] Our study of political participation in the United States refers to some of the most representative ideas expressed in public debate over the issue.

[10] Black's study (1998), despite repeated comments by the author pointing out that the role and actions of minorities and immigrants in the democratic system have still not been studied sufficiently, refers to the results of major studies conducted in Canada, the United States and Australia on the political activity of groups with specific affiliations, in particular ethnic minorities and immigrants.

presence readily translates into 'substantive representation', understood as concrete responsiveness to what may be group concerns. (Black, 1998: 8)

Means to increase the representation of ethnic minorities that consist in drawing electoral boundaries so as to ensure that a particular ethnic group is the majority in a given district probably foster political representation wherein group interests could overshadow the interests of the electorate as a whole. When those running for public office have to seek votes from a wide range of groups in their district, there is a greater chance of avoiding this split in ethnic representation, which Canada and Australia try to do.

Another area in which Canada stands apart from the other subject societies is brought to light by a review of the distribution of votes. Regionalisation of voter support for the national political parties has emerged as a phenomenon in Canada in recent years. The Reform Party does not win majorities outside the western provinces; the Liberal Party draws most of its support from Ontario and English-speaking Quebec; the New Democratic Party has been revitalized by voters in two of the eastern provinces; and the Bloc Québécois wins all its seats in Quebec. What this means is that there is no national political party in Canada that wins significant majorities in all regions of the country, and because of the large number of Bloc Québécois members in the House of Commons, the division of Canada not only is regional, but also reflects the country's duality. Major national parties controlling the entire electorate remains a very definite trait of the political systems in the United States, Great Britain and Australia and even in France, where coalitions of parties with similar platforms offset the splintering of votes that has occurred for a number of years.

The conceptual framework also includes an element (4.2) related to required skills which takes into account individual variables that have a positive correlation with observed participation rates. This issue comes into play on two levels: first, in studies of forms of participation and voting behaviour and the extensive debate in these societies; and second, in studies on citizenship education, where the primary concern is the skills citizens need to be active. In the United States, the establishment of national standards in the subject referred to as "civics" is a major breakthrough reported in our study on that country. In all six societies, government studies report testimony or data that contend that the civic education of young future citizens will always be ongoing; there are references in all quarters to insufficient knowledge of the political system and the limited ability of schools to provide experiences conducive to learning the skills needed to become active.

The required skills element (4.2), with the three subconcepts that clearly identify those skills in the conceptual framework, makes it possible to take into account the interplay between different affiliations, minority affiliations in particular, and the participation of new citizens in the political system. Studies in this area have focussed primarily on the aspects that set ethnic groups apart in terms of motivation to participate and the extent to which members of those groups have the necessary skills. The experience newcomers acquired in their country of origin is considered a particularly determining variable. Element 4.2 of the conceptual framework is also essential in determining the considerable effort newcomers have to make to understand the workings of a new political system that in many cases is very different from the one they used to know, an effort that is often analysed closely by participation experts (Black, 1998: 16).

It is interesting to note that the link between participation and different affiliations is not just a function of ethnic affiliation. Many studies have looked at the issue of political activity among women, especially in public office. The experts generally believe, according to the large number of studies on the active participation of women in politics, that the liberal democratic model opposes intrinsic barriers to the participation of women in many of the countries that we are dealing with (Black, 1998: 11-12).

The link between participation and rights is highlighted by the high level of activism among ethnocultural minorities in Canada, which staunchly defended the recognition of minority ethnocultural identities in the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. Section 27 was included in the charter as a result of political pressure from ethnic minorities (Black, 1998: 7). This phenomenon establishes a relationship between three elements of the conceptual framework, probably specific to Canada, which is the only one of the

subject countries that has adopted a charter of rights with a determining effect on citizenship because it is entrenched in the Constitution.

Another link that merits comment in connection with the interplay between participation and rights relates specifically to Canada and underscores the considerable difference between Canada and the other societies being compared. This point is raised by Black (Black, 1998: 8), who notes that many political science authors criticized the entrenchment of the Charter in the Constitution because it put too much political power in the hands of the legal profession and the judiciary, a segment of society that, because it is not elected, does not represent the people (Black, 1998: 8). The same can be said of the American justice system, as indicated by our study of the United States.

Civil participation

In all the public debate over citizenship, a great deal of attention is paid to civil participation, which is defined by Helly as the body of forms of active, voluntary affiliation with groups outside the family and the body of forms of collective activity unrelated to political organizations, voting and lobbying (Helly, 1997: 76). That definition certainly captures what civil participation is not, but it also has the advantage of casting a wide net for what participation is; participation runs the gamut from one-time involvement in loosely organized structures to long-term activities carried out within highly structured organizations whose social and community missions are known and expected.

Our studies of societies show that it is this broad meaning that is usually attributed to civil participation. In none of the subject societies is the importance of civil participation to the harmonious and egalitarian functioning of liberal democracies underestimated or diminished. That is especially so given that in all these societies, the United States and Great Britain in particular, there has been a significant withdrawal of government from the social security systems that developed with the welfare state. Community solidarity aimed at the disadvantaged now takes shape through civil society, and that is an important perspective that has been a focal point of debate in recent years and goes a long way toward promoting civil society. In Canada, civil participation has been discussed as part of the continuum of Canadian social life. In the United States, however, the debate is driven by the urgent need to revitalize American civil society, which in the eyes of all observers is dying. In Great Britain, the important document *Encouraging Citizenship* (1990) acknowledged that the role of citizens in ensuring that their society functions smoothly extends far beyond the formal structures of political participation; the Citizenship Commission that produced the document drew attention to the important contribution of the "numerous forms of independent and voluntary contribution to society and its citizens." (EC, 1990: xvi) Studies on participation show citizens are often more involved in non-governmental organizations than political parties; on that front, our studies of societies indicate that while concerns related to minority identities are very important in matters pertaining to citizenship, other concerns that have no bearing on identity are also very important, such as those related to preservation of the environment in particular. The commitment of large numbers of citizens to the environment is a phenomenon in all the subject societies.

Participation in civil associations is another aspect of citizenship where there is an obvious relationship between two macro-concepts of the conceptual framework , namely specific affiliations and participation. As Helly writes about Canada, "[TRANSLATION] [. . .] research on community structure, social and political function and the organization of ethnic institutions is very advanced" (Helly, 1997: 89). Ethnic sports clubs are one area where ethnic participation has been studied extensively; the results show that while they do not constitute a factor that makes ethnic groups more inward looking, because membership in many clubs is not restricted, participation in that type of association contributes nonetheless to the preservation of ethnic identities (Helly, 1997: 83). Helly also shows that volunteerism and recreational activities carried out on an ethnic basis are a very popular way of experiencing the group solidarity that has long been felt strongly by the members of many ethnic groups. Participation by members of minority ethnic groups in non-ethnic — that is, universalist membership — associations has been studied far less extensively than the former in all of the societies in question. Close observers of participation share Breton's view that building bridges between different communities, especially ethnoreligious communities, is very important in civil society. The intercommunity links that develop through social participation and interpersonal relations that extend beyond ethnic boundaries are key to the

development of social trust among members of different ethnic or racial groups (Breton, 1997: 9). In all of the subject societies, discussion of citizenship addresses the development of intercommunity links as defined by Breton. Because there have been fewer studies of this form of civil participation in associations with universalist membership, it is hard to say how widespread it is in these societies; the study on France noted an abundance of anti-discrimination initiatives arising from that approach. In Canada, the study by Sears *et al.* (1996) points out that a number of initiatives designed to foster closer relations between Anglophones and Francophones have been developed in the past several years.

The Canadian studies are unable to show the extent to which participation in ethnic associations is linked to religious practice. In contrast, the study of American society indicates very high rates of participation in ethnic associations linked with religious practice. Religious associations are known to be a very important part of American life: in the United States, faith is the primary factor in volunteer activities; half of all Americans spend two to three hours of their time each week volunteering, mostly through religious institutions (Helly, 1997: 89).

That American civil society survives because of religious associations is in itself a sign of vitality, but we must be careful not to downplay the fact, widely reported by observers, that that form of association can actually encourage communities to not look beyond their own circle. In the United States, while it is clear that worship is a key motivator for participation in ethnic associations, other factors, such as solidarity, cannot be ruled out. Even in France, ethnic and religious associations, whose right of association is guaranteed by a 1905 statute, are thriving.

It is relevant to note that despite the strong connection that must be established between the participation of minorities, ethnic and religious minorities in particular, and civil participation, civil life in contemporary liberal societies provides a range of motivating factors far wider than ensuring the survival of ethnic identities and solidarity among immigrants in the same groups. The phenomenon is very widespread in all of the subject societies, as noted by Breton:

[TRANSLATION] Society includes a multitude of communities: cities, towns and neighbourhoods, religious groups, ethnic communities and all sorts of associations. It also includes groups defined in more abstract terms, in particular social movements, age groups, social classes and ideological groups such as "the right" and "the left". (Breton, 1997: 5).

All these groups are part of civil life, but they are also given over to political forces. Consequently, the links between affiliations and participation extend far beyond the question of the survival of ethnoreligious identities, and those links are not limited to civil life to the extent that in all societies political movements often take on the colours of recognizable affiliations.

One of the basic features of participation in all of the liberal democratic societies under study is that citizens' identification with and participation in civil society must always be voluntary. Freedom to participate is always respected when citizens are urged to contribute to civil society: people are free to choose the type and extent of their involvement and the associations in which they wish to be active.

Conclusion

The points of comparison we identified with respect to citizenship clearly illustrate, in our view, that despite the many commonalities between the subject societies, the target liberal democratic societies differ in their approach to citizenship in ways clearly brought to light by the conceptual framework. Can these differences be entirely attributed to time-specific historical, political, demographic, geographic and other circumstances, or to different views of liberal democracy? Australia, for example, refused to be bound by a charter of rights that it says would make political power subordinate to the judiciary; Canada opted to entrench a charter of rights and freedoms in the constitution. Does this mean that Canada is more attached to equality than Australia? Or should Australia's decision actually be interpreted more as a desire to preserve other values on which Canada places less importance, such as the predominance of the will of the people over court rulings? Our comparative analyses offer no answers to these questions. The questions still serve a purpose, however, as they reflect the potential value of conducting more analyses and further exploring the aspects of citizenship that differentiate among the six societies in question. By the same token, the descriptive and comparative objective of the conceptual framework leads us to wonder whether a society can learn new ways of seeing things and of tackling its own problems or new strategies for designing and implementing its programs, by studying the experiences and choices of other societies.

References

Borel, M.-J., J.-B. Grize and D. Mieville. (1983). *Essai de logique naturelle.* Bern, Frankfurt/New York: Peter Lang.

Castles, S. (1997). " Multicultural Citizenship : The Australian Experience ", in V. Bader, *Citizenship and Exclusion,* England: MacMillan Press, 113-138.

Encouraging Citizenship (EC). (1990). Report of the Commission on Citizenship. London: HMSO.

Frideres, J.S. (1997). *Civic Participation, Awareness, Knowledge, and Skills.* Lecture delivered at the Second National Inter-Centre Conference, Montréal, November 1997.

Hall, S. and Held, D. (1990). *Citizens and Citizenship.* New Times. London: Lawrence & Wishart.

Haut Conseil à l'intégration (1991). *Pour un modèle français d'intégration.* Rapports officiels, La documentation française, Paris.

Juteau, D. (1998). "Les enjeux de la citoyenneté : un bilan sociologique", in J. Black, P. Glenn, D. Juteau and D. Weinstock, *Les enjeux de la citoyenneté* (An interdisciplinary update), Montréal : Immigration et Métropoles, pp. 48-72.

Kymlicka, W. (1992). *Théories récentes sur la citoyenneté.* Report presented to Multiculturalism and Citizenship Canada.

Kymlicka, W. and W. Norman (1994). "Return of the Citizen: A Survey of Recent Work on Citizenship Theory", in R. Beiner (ed.), *Theorizing Citizenship*, Albany: State University of New York Press, pp. 283-322.

Kymlicka, W. (1998). *Finding Our Way. Rethinking Ethno-cultural Relations in Canada*, Oxford: Oxford University Press.

Nevitte, N. (1998). *Attributes of Canadian Citizenship : An Empirical Analysis.* Research paper prepared for Canadian Heritage.

Parekh, B. (1994). "Discourses on National Identity," *Political Studies*, XLII, 492-504.

Schnapper, D. (1998). "Beyond the Opposition: Civic Nation Versus Ethnic Nation" in Couture, J., K. Nielsen, and M. Seymour (Dir.), *Rethinking Nationalism* (219-236). *Canadian Journal of Philosophy*, Supplementary Volume 22.

Stasiulis, D.K. (1997). *La participation des immigrants et des membres des communautés ethnoculturelles et des minorités visibles à la vie politique canadienne.* Lecture delivered at the Second National Inter-Centre Conference, Montréal, November 1997.

Taylor, Charles (1992). " The Politics of Recognition", A. Gutmann (ed.), *Multiculturalism and the "Politics of Recognition".*Princeton : Princeton University Press, 25-73.

Theiss-Morse, E. (1993). "Conceptualizations of Good Citizenship and Political Participation", *Political Behaviour*, Vol.15, No. 4, pp. 355-80.

Torney-Purta, J. (1996). *IEA Civic Education Study: Approved Proposal for Phase 2.*

Wieviorka, M. (1997). *Une société fragmentée? Le multiculturalisme en débat.* Paris : La découverte.

Strategic Research and Analysis
Department of Canadian Heritage
25 Eddy Street
12th Floor
Hull, Quebec K1A 0M5
CANADA
sradoc_docu@pch.gc.ca Fax: (819) 997-6765

Recherche et analyse stratégiques
Ministère du Patrimoine canadien
25, rue Eddy
12ième étage
Hull (Québec) K1A 0M5
CANADA
sradoc_docu@pch.gc.ca Fax: (819) 997-6765

NO PAPER RIGHTS

REIMPRESSION INTERDITE

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel: (416) 362-5211
Toll free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161

Strategic Planning and Policy Coordination
Planification stratégique et coordination des politiques

Strategic Research and Analysis

sradoc_docras@pch.gc.ca

Recherche et analyse stratégiques

Canadian Heritage
Patrimoine canadien

Canada

CADRE CONCEPTUEL D'ANALYSE DE LA CITOYENNETÉ DANS LES DÉMOCRATIES LIBÉRALES

VOLUME I : CADRE CONCEPTUEL ET ANALYSE

par
France Gagnon
Centre d'études ethniques
Université de Montréal
et
Michel Pagé
Département de psychologie
Université de Montréal

pour
Direction du Multiculturalisme
et
Direction de la Participation des citoyens
Direction général, Participation des citoyens et multiculturalisme
et
Recherche et analyse stratégiques (R.A.S.)
Direction générale, Planification stratégique et coordination des politiques
Ministère du Patrimoine canadien

Mai 1999

Référence: SRA-366a-f

Pour copies de cette étude contactez R.A.S. par :
Internet : sradoc_docras@pch.gc.ca
ou par fax: (819) 997-6765

** *Les opinions exprimées dans ce document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement le point de vue du ministère du Patrimoine canadien.*

AVANT-PROPOS

Cette étude a été commandée par le ministère du Patrimoine canadien (directions de la Participation civique et du Multiculturalisme, et de la Recherche et Analyse Stratégiques) afin de soutenir le développement des politiques et des programmes du Ministère et d'avancer le programme de recherche du Réseau de Recherche sur la Citoyenneté et l'Éducation (RRCE). L'étude se compose de deux parties. Le Volume I comprend le cadre conceptuel aussi qu'une brève analyse comparative de la citoyenneté dans six États. Le Volume II comprend les profils plus détaillés des pays, en fonction du cadre conceptuel, qui présentent des éléments importants du débat sur la citoyenneté aux États Unis, en France, en Australie, en Grande-Bretagne, au Canada et au Québec. Les deux parties de l'étude sont disponibles en français et en anglais.

L'étude a été menée par France Gagnon et Michel Pagé de l'Université de Montréal, avec l'aide de Marie McAndrew. Un comité consultatif comprenant Joe Carens de l'Université de Toronto, Wayne Norman de l'Université de la Colombie Britannique, et Alan Sears de l'Université du Nouveau Brunswick a aussi prêté son concours.

SOMMAIRE

Le cadre conceptuel décrit dans ce rapport est un instrument cognitif élaboré pour appréhender la réalité de la citoyenneté dans des sociétés démocratiques libérales. Le cadre conceptuel et les concepts qui le composent ne privilégient donc pas une orientation théorique ou politique particulière; ils visent plutôt à problématiser les concepts en mettant en perspective les différentes définitions possibles et à cerner leurs variations dans chacune des sociétés. De quel régime de droits jouissent les citoyens et dans quelle mesure ces droits tiennent-ils compte des identités particulières? De quelles structures de participation les citoyens disposent-ils au plan politique et civil et comment ses structures permettent-elles la participation des minorités? Enfin, quelles sont les principales minorités du pays, dans quelle mesure jouissent-elles d'une reconnaissance effective de leur identité respective et de leurs besoins spécifiques et quelles voies choisissent-elles pour progresser en ce sens? Voilà quelques-unes des principales questions auxquelles les analyses réalisées à l'aide du cadre conceptuel peuvent répondre.

Le Volume I du rapport introduit donc le cadre conceptuel qui rend compte de l'interrelation entre les différentes composantes de la citoyenneté en les mettant en réseau. Ce réseau, qui est conçu à partir de quatre composantes principales, identité nationale, appartenances culturelle, sociale et supranationale, régime effectif de droit et participation politique et civile, se subdivise ensuite en d'autres composantes qui entretiennent aussi des rapports logiques entre elles. Notre première entrée d'analyse consiste à dégager comment est définie l'identité nationale dans chaque société en tant qu'ensemble de traits d'identité collective que tous les citoyens sont invités ou incités à partager. L'étude accorde une attention spéciale à la place qui peut être faite aux identités différenciatrices au sein de l'identité nationale. Elle permet de s'interroger sur les caractéristiques de l'identité nationale qui peuvent entrer en opposition à des marques identitaires différenciatrices, qui proviennent de l'appartenance à un groupe ethnique, à une minorité sociologique, à une confession religieuse, etc. En second lieu, nous prendrons une vue d'ensemble précise de la diversité des appartenances particulières auxquelles sont rattachées les identités différenciatrices. Le cadre conceptuel offre en effet une large variété de pôles d'appartenances et des concepts subalternes permettant d'apprécier l'importance, le poids des groupes d'appartenance particulières. Dans la troisième partie, le cadre conceptuel amène à prendre en considération l'ensemble du régime effectif de droits assorti au statut de citoyen. L'analyse considère aussi bien les droits que les programmes qui sont susceptibles de constituer une reconnaissance de la diversité et qui assurent la survie et le développement d'identités différenciatrices. Finalement le cadre conceptuel cerne les structures de participation politique et de participation civile caractéristiques d'une société et prête une attention particulière aux manifestations des identités différentes dans la participation en prêtant une attention spéciale aux questions suivantes : Est-ce que les minorités sont présentes dans les postes élus, comment s'en assure-t-on? La participation civile est-elle un lieu où les différentes minorités se retrouvent ou s'isolent les unes des autres?

Le cadre conceptuel, en faisant ressortir les principaux débats sur la citoyenneté sur les composantes de la citoyenneté, nous a permis de cerner les conceptions de la citoyenneté révélées par les politiques publiques et qui prévalent aux États-Unis, en France, en Australie, en Grande-Bretagne, au Canada et au Québec (Voir Volume II). Cette application du cadre conceptuel aux différentes sociétés a également fait ressortir les similitudes et les différences entre elles au plan de l'institutionnalisation de la citoyenneté que nous présenterons dans la dernière partie du premier chapitre.

Suite à l'élaboration du cadre conceptuel tel qu'expliquée dans Volume I, nous avons testé ce cadre en l'appliquant aux différentes sociétés ciblées. Étant donné l'ampleur de la documentation sur la citoyenneté qu'on retrouve dans chacune des sociétés et parce que la citoyenneté est également en constante évolution, nous ne prétendons pas être exhaustif dans les études que nous présentons sur les sociétés ciblées. Au contraire, il est important de préciser que l'analyse des sociétés dans Volume II a été faite pour vérifier notre hypothèse de départ en ce qui a trait à la composition du cadre conceptuel et pour en démontrer le fonctionnement lorsque appliqué à une société particulière. Comme schéma cognitif, le cadre conceptuel s'est élaboré progressivement dans une démarche interactive, ce qui signifie qu'il est modifié, enrichi, complexifié à mesure que sont étudiés des discours qui parlent des différents aspects de la citoyenneté. C'est pourquoi les comptes-rendus des sociétés contiennent de nombreuses variantes selon la société étudiée. Qui plus est, une fois les premières études complétées (États-Unis et France), nous avons constaté qu'il n'était plus nécessaire de modifier le cadre conceptuel pour rendre compte de nouveaux discours sur le sujet et, par conséquent, notre analyse s'avère plus sommaire pour les autres sociétés.

Ainsi dans le cas des États-Unis, l'application du cadre conceptuel a été faite de façon plus exhaustive puisque cette société a constitué le premier test du cadre conceptuel et a contribué à ajouter certaines composantes. Nous nous sommes attardés, en effet, à l'analyse de chacune des sous-composantes dans le régime américain. La complexité de la société américaine nous a ensuite incité à nous appuyer sur un débat d'auteurs dans la partie II pour montrer les différents types d'interrelations entre les macro-concepts du cadre conceptuel. Pour ce qui est de la France, nous avons analysé de manière détaillée les différentes composantes du cadre conceptuel avant d'offrir un bref exposé sur les interrelations entre les macro-concepts, tout particulièrement celle entre l'Identité nationale et les Appartenances sociale, culturelle et supranationale. Le chapitre sur l'Australie se distingue des deux précédents en ce que la description de chacune des composantes du cadre conceptuel est très brève puisque nous nous sommes principalement attardés sur la dernière section qui porte sur les interrelations entre les composantes du cadre conceptuel et l'analyse de la politique du multiculturalisme de l'Australie à cet égard. La Grande-Bretagne étant aussi une société qui a développé de nombreuses politiques dans le domaine de la citoyenneté et de l'anti-racisme, son analyse a été faite sur le modèle de l'Australie. La construction du chapitre sur le Canada n'est pas calquée sur les précédents. Nous avons en effet jugé bon de passer directement au deuxième niveau d'analyse, à savoir celui des interrelations entre les composantes et la conception de la citoyenneté résultant de ces interrelations. Cette démarche a aussi été adoptée dans le cas du Québec, qui à l'intérieur du Canada a développé une conception de la citoyenneté propre à son contexte particulier.

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION 6

II. Objectifs du cadre conceptuel 6

III. Définition des composantes du cadre conceptuel 9

IV L'interrelation entre les macro-concepts du cadre conceptuel 17

V. Le cadre conceptuel et les modèles théoriques de la citoyenneté 18

VI. Éléments de réflexion sur les similitudes et les divergences des conceptions de la citoyenneté dans six démocraties libérales 20

VII. Conclusion 32

I. INTRODUCTION[1]

Ce rapport propose un cadre conceptuel qui vise à circonscrire les multiples dimensions et composantes sur lesquelles reposent les différentes approches contemporaines de la citoyenneté au sein de sociétés démocratiques libérales. Ces sociétés où le statut de citoyen peut être acquis par la naissance ou par la naturalisation et qui, de ce fait, contiennent une population diversifiée dont l'ancienneté d'implantation peut varier sont l'Australie, le Canada, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne et le Québec qui, à l'intérieur du Canada, a développé une conception de la citoyenneté propre à son contexte particulier.

Développé à partir de concepts majeurs employés par les modèles contemporains de la citoyenneté dans les démocraties libérales, le cadre conceptuel proposé repose sur quatre macro-composantes, identité nationale, appartenances sociale, culturelle et supranationale, régime effectif de droits, participation politique et civile. Autour de ces grandes composantes gravitent un certain nombre d'enjeux, de sous-thèmes et de variables qui définissent les modalités particulières d'exercice de la citoyenneté.

II. Objectifs du cadre conceptuel

Le cadre conceptuel que nous proposons est élaboré à partir de la méthode de schématisation d'un objet de discours, en l'occurrence ici la citoyenneté (Borel et al., 1983). Cette schématisation consiste à mettre en réseau l'ensemble des aspects qui sont généralement abordés dans les discours sur la citoyenneté.

Le premier objectif d'un cadre conceptuel qui schématise la citoyenneté est de faire état de tous les macro-concepts et les concepts de second niveau qui sont nécessaires pour capter la signification globale de la citoyenneté à partir d'une grande variété de discours portant sur les différentes conceptions de la citoyenneté. La citoyenneté est un objet complexe, multidimentionnel et possédant de multiples ramifications et, à cause de cette complexité même, elle est rarement abordée dans une perspective qui vise à couvrir l'ensemble de ses aspects. Au contraire, les discours produits sur la citoyenneté ne traitent fréquemment que d'un aspect particulier de la citoyenneté déterminé en fonction des préoccupations de l'auteur ou de la problématique à laquelle celui-ci s'intéresse à partir de sa discipline d'appartenance, l'organisme ou l'association dont il souhaite représenter le point de vue. Il peut s'agir, par exemple, des droits et privilèges qui sont rattachés à la citoyenneté, ou des conditions d'obtention de la citoyenneté, ou encore de la participation des citoyens à la vie démocratique de leur société et de leurs responsabilités à cet égard. La question des inégalités sociales et économiques constitue également un autre angle selon lequel la problématique de la citoyenneté est fréquemment abordée. Le cadre conceptuel quant à lui cherche, au contraire, à couvrir l'entièreté du champ de la citoyenneté, c'est-à-dire la totalité des aspects qui se rapportent à la citoyenneté dans les discours sur ce sujet

Le cadre conceptuel permettra aussi de cerner la ou les conceptions de la citoyenneté révélées par les politiques publiques qui prévalent dans les six sociétés ciblées et de faire ressortir les similitudes et différences entre elles au plan de l'institutionnalisation de la citoyenneté. Il constituera en outre un instrument efficace pour analyser les différents modèles théoriques de citoyenneté. C'est pourquoi un des objectifs du cadre conceptuel est de définir les différents concepts mis en réseau et de préciser leur signification dans chacune des sociétés examinées tout en évitant de les situer dans une perspective qui analyse la citoyenneté sous un angle particulier. Le cadre conceptuel ne peut donc être construit à partir d'une théorie particulière de la citoyenneté, ou à partir de la théorisation de la citoyenneté qui est faite dans une discipline scientifique particulière comme la sociologie ou la science politique. Qui plus est le cadre conceptuel doit définir chaque concept de façon à englober les variations de signification dont les concepts sont l'objet dans des sociétés diverses.

Cette tâche n'est pas simple puisque la définition de l'ensemble des aspects rattachés à la citoyenneté varie en fonction des sociétés analysées et que la citoyenneté tend ainsi à prendre une configuration différente dans chaque société et selon chaque modèle théorique présenté. De plus, dans le cadre de la

[1] Nous tenons à remercier tout particulièrement Marie McAndrew pour sa précieuse collaboration à titre d'expert-conseil dans ce projet. Ses commentaires judicieux nous ont éclairé dans l'élaboration de ce cadre conceptuel.

recherche menée, les concepts composant la citoyenneté étant abordé dans deux langues, l'anglais et le français, ils sont l'objet de variations terminologiques qui peuvent prêter à confusion. Il est à noter à cet égard que les mêmes termes peuvent être employés dans un sens fort différent ou, à l'inverse, des termes différents peuvent être utilisés pour désigner une même réalité. Outre ces variations terminologiques, la définition d'un concept rattaché à la citoyenneté peut être orientée vers un signification particulière. Ainsi, par exemple, les partisans d'un renouveau de la société civile mettent au premier plan de leur conception de la participation les activités qui s'inscrivent dans l'ordre de la société civile. Pour que le cadre conceptuel soit en mesure de remplir ses objectifs, la définition des termes afférents à la citoyenneté ne doit pas privilégier une orientation théorique ou politique particulière. Le cadre conceptuel et les concepts qui le composent ne visent pas en effet à promouvoir une position en matière de citoyenneté; il vise plutôt à problématiser les concepts en mettant en perspective les différentes définitions possibles et à cerner leurs variations dans chacune des sociétés.

Le troisième objectif du cadre conceptuel est de rendre compte de l'interrelation entre les différentes composantes de la citoyenneté en les mettant en réseau. Le cadre conceptuel constitue donc une sorte de carte montrant l'organisation logique de l'ensemble du champ conceptuel de la citoyenneté. Ce réseau conçu à partir de quatre composantes principales, identité nationale, appartenances culturelle, sociale et supranationale, régime effectif de droits et participation politique et civile, se subdivise ensuite en d'autres composantes qui entretiennent aussi des rapports logiques entre elles. L'organisation du cadre conceptuel est illustrée par la représentation spatiale des figures 1 à 5 ci-jointes. La première base d'organisation du réseau est la décomposition des quatre concepts principaux de la citoyenneté : au premier niveau se trouvent donc les quatre macro-concepts qui donnent un portrait global du concept de citoyenneté tout en le définissant (voir figure 1). La seconde base d'organisation de la schématisation est la mise en relation des concepts particuliers qui viennent préciser la signification des macro-concepts (voir figures 2 à 5). Ces concepts particuliers constituent des grappes de sous-aspects des macro-concepts.

Figure 1

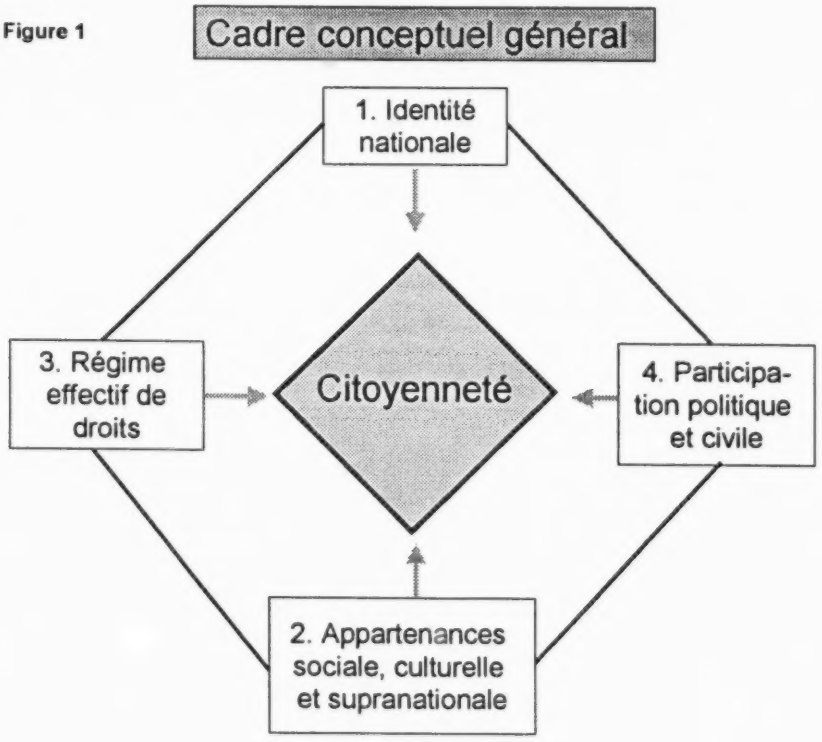

Au centre de la figure 1, celle illustrant les macro-concepts, se trouve le concept de citoyenneté, tel que caractérisé par l'apport des quatre macro-concepts situés sur deux axes[2] : l'identité nationale, au sommet de la figure, et les appartenances sociale, culturelle et supranationale à la base, constituent l'axe vertical. L'axe horizontal est constitué, à gauche, par le régime effectif de droits et, à droite, par la participation politique et civile. La représentation perpendiculaire de ces deux axes n'implique pas qu'ils ont une dynamique indépendante l'un de l'autre. Au contraire, les quatre macro-concepts interagissent entre eux et peuvent même se déterminer les uns les autres. À titre d'exemple, les appartenances culturelles, dont la reconnaissance fait l'objet d'une lutte politique dans une société, peuvent avoir un impact direct sur la participation politique. Ou encore, la conception de l'identité nationale qui prévaut dans une société peut contribuer à déterminer la manière selon laquelle les appartenances particulières, qu'elles soient ethno-culturelles ou sociologiques, sont reconnues dans cette société. Et bien sûr, le régime effectif de droits est interrelié à la forme de reconnaissance accordée aux appartenances particulières dans l'identité nationale.

Les figures 2 à 5 représentent les autres niveaux (second et troisième) du cadre conceptuel. Chacune de ces figures se rattache à un macro-concept de la figure 1. En fait, chacune de ces figures présente le réseau de concepts intermédiaires qui est nécessaire pour rendre compte de la signification qui est donnée au macro-concept dans une société donnée. Les concepts qui se situent au second niveau entretiennent généralement avec leur macro-concept un rapport d'inclusion logique et ceux de troisième niveau ont également un rapport d'inclusion avec celui du second niveau auquel ils sont rattachés. Ainsi de suite. Les sous-composantes rattachées à chacun des quatre macro-concepts entretiennent donc des rapports, non seulement avec le macro-concept auquel elles sont associées, mais aussi entre elles et avec les sous-composantes rattachées aux autres macro-concepts. La décomposition de chacun des macro-concepts et sa représentation spatiale ne signifient donc pas que chacune des sous-composantes sont isolées les unes des autres. Les rapports horizontaux entre concepts de même niveau doivent toutefois être précisés puisqu'ils peuvent varier de façon importante selon la société ciblée ou encore selon le modèle théorique examiné. Par exemple, dans une société donnée, l'importance de la place accordée aux éléments qui composent la culture sociétale peut avoir un impact sur la façon dont la culture civique se situe dans la caractérisation de l'identité nationale.

Pour identifier les macro-concepts du cadre conceptuel, les concepts de premier niveau, nous avons jugé pertinent de nous référer à des documents qui ont cherché à réaliser une conceptualisation de l'ensemble du champ de la citoyenneté dans une perspective couvrant plusieurs pays. Plusieurs travaux ont été réalisés au cours des dernières années pour définir le concept de citoyenneté[3]. Nous reviendrons plus loin sur les modèles théoriques de citoyenneté. Nous souhaitons plutôt pour l'instant nous rattacher à des conceptualisations de la citoyenneté qui semblent rejoindre notre objectif de mise en réseau logique des aspects essentiels de la citoyenneté[4].

Le modèle conceptuel de l'International Educational Association's Civic Education Study (Torney-Purta, 1996) est une des rares références susceptible de nous aider dans l'accomplissement de cette tâche. Ce modèle, qui a fait consensus auprès des 14 pays impliqués dans le projet de l'IEA en 1995, a servi de cadre théorique pour l'élaboration d'un questionnaire dont l'objectif est d'étudier comment un échantillon de jeunes issus d'un grand nombre de pays se définissent par rapport aux aspects essentiels de la citoyenneté. Cette étude vise à cerner, entre autres, l'influence de l'éducation qu'ils ont reçue à cet égard dans le système scolaire ainsi que celle de leurs expériences de vie extrascolaire. Les trois dimensions majeures du domaine identifiées dans le projet à l'Annexe I sont les suivantes (Thorney-Purta, 1996) : Democracy, Institutions, Rights, and Responsabilities; Sense of National Identity; Social Cohesion and Social Diversity. Nous nous sommes inspirés de ce modèle, en particulier des dimensions identifiées par le cadre théorique, tout en l'adaptant aux objectifs dont nous avons fait état plus haut.

---

2 Il est important de noter que la représentation des macro-concepts sous forme d'axes n'est pas associée à une représentation quantitative. Il s'agit en effet seulement d'une représentation spatiale qui permet de rendre compte visuellement de l'interrelation entre les différentes composantes de la citoyenneté.

3 Lire sur les différents modèles de citoyenneté Kymlicka (1992) et Kymlicka et Norman (1994).

4 Hall et Held, par exemple, ont discerné trois composantes principales au concept de citoyenneté : l'appartenance à une communauté; les droits et responsabilités à l'endroit de cette communauté et la participation dans la communauté afin d'exercer ces droits (Hall et Held, 1990).

Il nous est apparu toutefois nécessaire de dissocier la première dimension du modèle de l'IEA qui regroupe Democracy, Institutions, Rights and Responsabilities en deux macro-concepts distincts : régime effectif de droits et participation politique et civile. L'équilibre qui s'établit dans une société sur l'axe vertical entre l'identité nationale et les appartenances distinctes se réalise en effet, d'une part, par la participation des citoyens à la démocratie et, d'autre part, par le régime effectif de droits qui ne constituent pas des moyens de même nature ou de même portée et qui, à ce titre, doivent être distingués. Quant à la dimension institutions identifiée dans le projet IEA, même si elle n'est pas traitée sous la forme d'une composante distincte, on la trouve dans le cadre conceptuel. En effet, pour chaque macro-concept identifié et chaque concept de second et troisième niveau, il existe un ensemble d'institutions qui actualise et incarne ces différentes composantes au sein des démocraties. Dans le cadre de ce premier chapitre, nous n'identifierons pas chacune de ces institutions puisque nous en parlerons plus longuement dans les chapitres descriptifs de la citoyenneté portant sur chacune des sociétés ciblées.

Notre travail se distingue également de celui du projet de l'IEA en ce qu'il permet de mieux définir la logique d'interrelation entre les différentes composantes de la citoyenneté. Le cadre conceptuel qui met en tension sur un même axe l'identité nationale et les appartenances particulières nous paraît rendre compte de ce que révèle le discours sur la citoyenneté dans les sociétés à composantes multiples au sein desquelles, comme nous le verrons abondamment, la signification de l'identité nationale ne peut être définie sans une prise en compte de la diversité des appartenances des composantes internes de la société et leur rapport à cette identité nationale. Il est également important de noter que les deux composantes que nous avons distinguées, régime effectif de droits et participation politique et civile, ne sont pas nécessairement en opposition, bien qu'elles puissent parfois l'être. En outre, même si elles peuvent être complémentaires dans certains cas, elles sont suffisamment différentes l'une de l'autre pour susciter de larges débats comme, par exemple, celui visant à déterminer si la place faite aux appartenances distinctes doit être entièrement garantie par un régime de droits ou être plutôt assurée par la délibération démocratique. Dans le cas des États-Unis, par exemple, le régime effectif de droits est devenu un moyen puissant pour contrer les inégalités, notamment à cause de l'implication de la Cour Suprême dans les controverses relatives à l'application des droits civils.

En situant les composantes du cadre conceptuel sur l'axe vertical d'identité et l'axe horizontal d'égalité, nous rejoignons les analyses de Juteau (1998) qui constate la récurrence de deux grands thèmes dans la littérature sur la citoyenneté au sein des sociétés démocratiques libérales pluriethniques. Le premier de ces deux thèmes se formule en termes de problématique de l'égalité, c'est-à-dire de l'institutionnalisation des fondements de la citoyenneté pour résoudre les inégalités socio-politiques et socio-économiques; le second se formule en termes de problématique de l'identité nationale. Le plus souvent, ces deux problématiques sont abordées séparément par les auteurs dont rend compte la revue de littérature de Juteau, à cause de leurs préoccupations particulières dictées par leur discipline académique de rattachement ou leur préoccupation du moment. Le cadre conceptuel présenté permettra d'aborder la citoyenneté dans une perspective qui englobe ces deux termes.

III. Définition des composantes du cadre conceptuel

Quatre macro-concepts composent l'armature principale du cadre conceptuel : **l'identité nationale,** qui comprend un ensemble de caractéristiques que tous les citoyens sont invités ou incités à partager, réfère à l'identité collective d'une communauté politique; **les appartenances sociale, culturelle et supranationale** qui réfère au fait que les citoyens peuvent se définir par une ou des appartenances particulières à l'intérieur de la société; **le régime effectif de droits** qui vise à assurer l'égalité des citoyens dans les démocraties libérales; enfin, **la participation politique et civile** qui rassemble les actions, compétences et dispositions que l'on attend du citoyen et par lesquelles il manifeste son engagement dans la gouverne de la société dont il est citoyen. Ces quatre macro-concepts sont définis par une constellation de concepts qui en précisent le sens[5].

[5] La numérotation des concepts qui suivra vise à faciliter le lien entre les graphiques et le texte et non pas à privilégier certains concepts au détriment d'autres ou à indiquer un rang d'importance parmi les concepts.

Les sociétés auxquelles nous nous intéressons entretiennent toutes un débat sur leur **identité nationale** alimenté par l'existence d'une population diversifiée notamment par ses origines, sa culture, sa religion, ses modes de vie. Les sociétés d'immigration vivent inévitablement une tension entre leur diversité interne et ce qui constitue le noyau de leur unité et de leur identité collective, les composantes de l'identité nationale. Le débat sur l'identité nationale n'est cependant pas uniquement issu de la diversité interne. Les réflexions actuelles, autant théoriques que politiques, sur l'État-nation et la nationalité puisent également leur source dans le processus de globalisation. Le libre échange et le développement des technologies de communication posent de nouveaux défis aux pays qui cherchent à protéger leur identité nationale. Tout en étant respectueuses des libertés individuelles et de la diversité, les démocraties libérales n'en sont pas moins soucieuses de ne pas voir leur fonctionnement établi bouleversé par l'intrusion de toutes sortes de façons différentes de faire les choses. À ce titre, il est important qu'il règne un certain degré d'entente entre les membres d'une société sur la manière de mener les affaires publiques.

La citoyenneté est fréquemment définie en terme de statut juridique et politique. Le citoyen n'est toutefois pas seulement le plénipotentiaire d'un régime de droits, il se définit aussi par la participation à une identité partagée qui, dans le cadre conceptuel, est représenté par le macro-concept identité nationale qui renvoie à tout ce volet de la citoyenneté concrète. Le citoyen appartient à une société particulière, qui possède ses caractéristiques propres, une langue, une histoire et qui, à ce titre, jouit d'une influence importante dans sa vie.

Aussi, les concepts qui définissent l'identité nationale servent à préciser ce qui constitue la particularité d'une société, ce qui lui confère une caractéristique distincte qui, sans assurer son homogénéité, font que cette société se distingue des autres. Le cadre conceptuel aborde la question de l'identité nationale selon différents angles qui se complètent tous entre eux (voir figure 2). La définition de l'identité nationale doit contenir, en tout premier lieu, les éléments codifiés qui définissent la société dans son ensemble et qui jouissent d'une valeur universelle dans cette société. À cet égard, la culture civique (1.1) est une composante de l'identité nationale qui occupe une place prédominante au sein d'un régime démocratique libéral. La culture civique est centrée principalement autour des éléments normatifs et se définit essentiellement par les principes juridiques et politiques incarnés dans une tradition propre à chaque société (par exemple, les principes fondateurs et les valeurs de la Constitution américaine ou ceux de la Constitution canadienne et la *Charte canadienne des droits et libertés*).

Figure 2

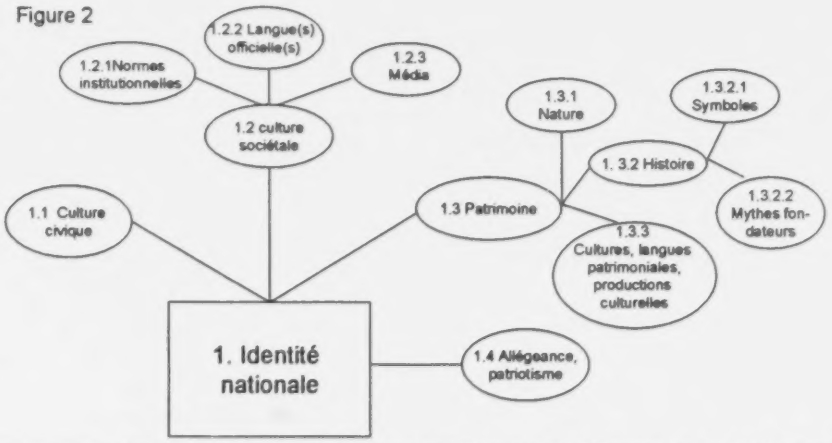

Une démocratie libérale est toujours enracinée dans une culture particulière qui la distingue des autres démocraties, ce qui constitue sa culture sociétale (1.2). La culture sociétale renvoie à tout ce qui caractérise le mode de vie publique des individus dans cette société. Si elle est marquée historiquement par le groupe majoritaire qui a plus que tout autre façonné cette société : son alimentation, ses loisirs, les habitudes de vie les plus répandues, son architecture particulière, l'aménagement des villes, etc., elle peut aussi être imprégnée par les divers groupes en son sein. Kymlicka définit la culture sociétale comme suit : " a societal culture is a territorially concentrated culture centred on a shared language that is used in a wide range of societal institutions, including schools, media, law, the economy, and government " (Kymlicka, 1998 : 27). Les normes institutionnelles (1.2.1) représentent la première sous-composante de cette culture sociétale. Les normes de fonctionnement des institutions d'une société ont en effet une coloration nationale qui les distingue de celles des autres sociétés démocratiques. Les

aspects socio-culturels caractérisant les institutions ont une fonction importante dans la régulation des comportements des citoyens dans la vie publique. La ou les langue(s) officielle(s) (1.2.2) employée(s) dans les institutions publiques constitue(nt) une autre dimension de la culture sociétale. La langue commune de la vie publique d'une société joue un rôle instrumental de communication et s'inscrira, à ce titre, dans les caractéristiques de la culture civique. Les média (1.2.3) occupent également une place importante au sein de celle-ci. Chaque société se caractérise en effet par ses grands journaux nationaux qui, dans certains cas, reflètent les courants idéologiques et politiques présents au sein de cette société.

Le patrimoine (1.3), autre sous-concept de l'identité nationale, se décompose en plusieurs éléments relatifs à la nature (1.3.1) (les ressources naturelles, les parcs nationaux, etc), à l'histoire (1.3.2) comprenant les symboles (1.3.2.1) et mythes fondateurs (1.3.2.2) dont, par exemple, le développement historique des institutions démocratiques et du cadre juridique ainsi qu'aux cultures, langues patrimoniales et aux productions culturelles (1.3.3) (les œuvres d'art, l'architecture). Il est à noter que ce dernier aspect réfère aux cultures au sens anthropologique et que les langues qui font partie du patrimoine comprennent les langues minoritaires et la ou les langue(s) officielle(s) comme véhicules culturels. Le patrimoine, tout comme la culture sociétale, est invoqué pour définir les caractéristiques particulières d'une société. Le patrimoine sera, par contre, davantage diversifié que la culture sociétale, celle-ci étant définie essentiellement à partir de l'emprise d'un groupe ethnique majoritaire sur les institutions, puisque, par sa nature même qui est plurielle, il comprend les apports collectifs et individuels de tous citoyens à l'héritage d'un pays. C'est donc un héritage évolutif et inclusif qui est complexe et, à ce titre, difficile à définir.

L'allégeance et le patriotisme (1.4) constituent aussi des sous-composantes de l'identité nationale, car leur définition même se réfère à celle-ci. Le patriotisme en effet se définit en termes d'attachement à une communauté politique et il peut prendre une configuration différente en fonction de l'élément sur lequel il est centré. Le patriotisme peut référer, par exemple, aux traditions et aux mœurs d'une communauté politique. Il peut aussi se définir en termes affectif; d'attachement à la terre (environnemental); d'attachement au gouvernement et à ses structures; de souci de contrôle par la population et de responsabilités citoyennes; d'attachement au libre marché et d'engagement à l'activité citoyenne pour l'humanité prise dans son ensemble[6]. Le type de patriotisme variera donc en fonction de sa forme spécifique d'attachement. À titre d'exemple, le patriotisme iconoclaste rejette l'attachement émotif et symbolique et prône la participation active et variée dans la résolution des problèmes d'inégalité économique et d'injustice politique alors que le patriotisme symbolique a un très fort attachement aux symboles nationaux et il est associé à une acceptation inconditionnelle du pays et des structures institutionnelles. L'allégeance est plutôt définie en terme de loyauté et de conformité aux institutions d'une communauté politique.

L'ensemble des principes et applications de la culture civique, la culture sociétale et le patrimoine comprennent des traits identitaires de nature collective qui s'appliquent à la presque totalité des membres de la société et ce sont ces éléments que les gens s'attribuent à eux-mêmes lorsqu'ils se décrivent comme citoyens de cette société. C'est en ce sens que nous les considérons comme les composantes de l'identité nationale.

Les sociétés auxquelles nous nous intéressons tout spécialement dans cette étude sont des sociétés d'immigration qui accordent la nationalité, donc les droits de citoyenneté, à des personnes qui arrivent, année après année, en provenance de différents pays. Ces personnes apportent avec elles une identité nationale distincte de celle de leur société d'accueil, une culture, une religion, une langue, etc. Devenant citoyens ou citoyennes en quelques années, elles n'ont pas le même rapport à leur pays d'adoption que celui qu'entretiennent les individus qui en sont citoyens depuis plusieurs générations. Les **appartenances sociale, culturelle et supranationale** constituent donc un second aspect de la citoyenneté dont l'application est pratiquement universelle, dans la mesure où les sociétés qui nous

[6] Ces tendances du patriotisme ont été dégagées par Theiss-Morse en contexte américain. Ces significations diverses permettent ensuite, précise-t-elle, de définir des types de patriotisme qui correspondent chacun à une configuration spécifique d'éléments comme l'attachement émotif aux symboles nationaux, le type de participation privilégiée, les questions nationales prioritaires (par exemple, la protection de l'environnement versus la recherche de profit).

intéressent comprennent toutes des composantes minoritaires qui se réfèrent à des origines auxquelles est rattachée une identité culturelle particulière. Ce macro-concept s'applique également à la composante majoritaire qui, elle aussi, se réfère à une identité particulière et une culture distincte. La diversité culturelle et religieuse ne doit pas être toutefois essentiellement associée à l'immigration; elle est aussi le résultat de l'exercice par les citoyens, au sein des démocraties libérales, de leur liberté de religion, de conscience et d'association. Il faut noter comme l'indique Pagé (1996) que le pluralisme fait également référence à la diversité des idéologies sociales, économiques et politiques ainsi qu'à la diversité des valeurs.

Figure 3

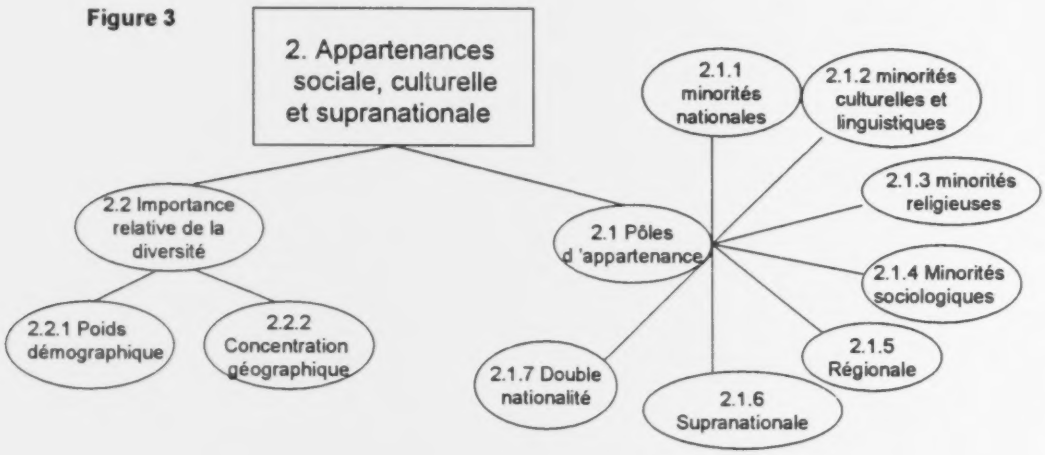

Le macro-concept du cadre conceptuel qui réfère aux appartenances sociale et ethno-culturelle comprend les diverses formes que peut prendre dans une société donnée la diversité d'appartenance en tant que réalité reconnue. Ce macro-concept permet de voir que les sociétés sont composées de citoyens d'origines diverses qui conservent à des degrés divers leur attachement à cette provenance et qui manifestent aussi à des degrés divers cette origine. En tant que composante du cadre conceptuel, la diversité d'appartenance ne renvoie pas nécessairement à la diversité qui est effectivement reconnue par le régime de droits de cette société. Elle renvoie à la composition diverse de la " citizenry " comme fait démographique, géographique, social et culturel, et à la demande de " reconnaissance " qui émane de cette diversité. Les pôles d'appartenance sont nombreux et sont vécus de manière différente par chaque individu. En effet, certains individus peuvent s'identifier à plusieurs appartenances groupales ou carrément n'en adopter aucune. Les pôles d'appartenance sont les suivants : minorités nationales (2.1.1) qui se distinguent des autres minorités puisqu'elles jouissent généralement d'un statut juridique distinct, contrôlent leurs propres institutions et leur implantation au sein de la société est souvent, contrairement aux minorités immigrantes, involontaire en ce qu'elle résulte notamment de la conquête, d'un processus de décolonisation ou encore de transferts de population, minorités culturelles et linguistiques (2.1.2), minorités religieuses (2.1.3), minorités sociologiques (2.1.4) (gais, aînés, femmes, jeunes...) ou encore les citoyens qui ont une appartenance régionale forte (2.1.5). La mesure de l'identité doit comporter, non seulement les diverses appartenances déjà mentionnées, mais aussi une forme d'identité qui se situe au-delà de la nation et que nous qualifierons ici d'appartenance supranationale (2.1.6). Cette dernière fait référence à un phénomène étroitement lié au développement technologique, caractéristique du vingtième siècle, et au libre-échange entre les pays. Les moyens de communication, d'information et de transport ont élargi le champ de notre réseau social en offrant la possibilité de dépasser le cadre local et même national. Les contacts entre individus provenant de différents groupes culturels sont de plus en plus fréquents. L'augmentation des déplacements et le perfectionnement des technologies de communication permet l'appartenance à une communauté qui ne s'identifie plus nécessairement à son État, mais plutôt à des groupes formés à partir d'intérêts communs ou d'appartenances ethniques ou autres. Dans certains pays, l'admission de la double nationalité (2.1.7) permet même aux citoyens de prêter le serment d'allégeance à leur nouvelle société d'accueil sans pour autant renoncer à leur citoyenneté d'origine.

L'importance relative de la diversité (2.2) se révèle être un indicateur important de la manière de vivre la citoyenneté notamment sur deux plans. La capacité d'un groupe particulier d'acquérir un pouvoir économique et politique est liée à son importance démographique, poids démographique (2.2.1). Au-delà du poids démographique, la concentration géographique (2.2.2) ajoute au pouvoir des minorités et a un impact sur leur pouvoir de décision collective. Elle peut également constituer un indice de discrimination résidentielle et de ségrégation urbaine. De même, la concentration géographique d'un groupe peut avoir un impact sur la participation politique; en effet, elle peut favoriser dans certains cas le candidat issu de ce groupe.

Les sociétés qui nous intéressent ici étant toutes des démocraties libérales qui respectent les individualités, elles accueillent cette diversité culturelle et religieuse, ce qui n'empêche pas que des composantes de ces sociétés soient confrontées à diverses difficultés d'intégration dans les institutions et dans la vie économique qui sont à l'origine de nombreuses inégalités. Or, les démocraties libérales sont toutes, d'une manière ou une autre, commises par leurs principes fondateurs à assurer un régime de droits égalitaire à tous leurs membres. L'égalité de droit s'applique, de différentes façons, à l'identité culturelle et religieuse. Elle permet la conservation de cette identité, sa transmission aux générations postérieures, et elle permet d'en vivre. Par conséquent, la diversité a en quelque sorte un droit de cité assuré dans ce type de société.

Figure 4

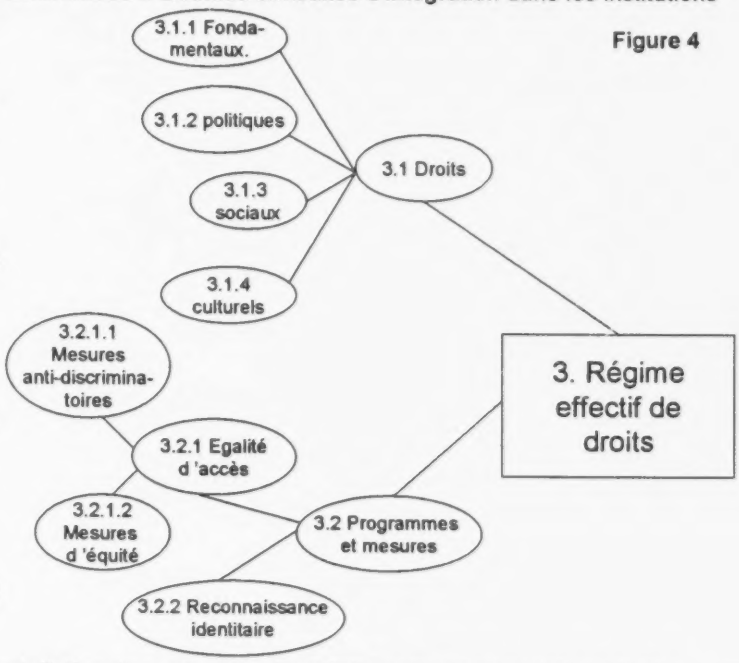

La composante **régime effectif de droits** renvoie aux normes publiques qui, dans les sociétés démocratiques libérales, définissent le statut politique et juridique du citoyen : Chartes des droits et libertés, lois, constitution, etc. La constellation de concepts qui explicite cette composante majeure comporte deux concepts principaux qui constituent autant de lieux où se pose la question de l'égalité des citoyens : d'abord les droits reconnus aux citoyens (3.1); les programmes et mesures (3.2) prises pour contrer les inégalités socio-économiques et pour favoriser un accès équitable aux ressources sociétales et institutionnelles. Ces concepts sont précisés à travers les différents instruments par lesquels les sociétés institutionnalisent l'égalité des citoyens dans les quatre domaines. Ainsi, on retrouve en 3.1 les trois types de droits définis par Marshall, les droits fondamentaux (3.1.1), les droits politiques (3.1.2) (droit de participer au processus politique), les droits sociaux (3.1.3) (qui comprennent les droits économiques et le droit à un niveau de vie minimum et au bien-être social) auxquels s'ajoutent les droits culturels ((3.1.4).

Les droits fondamentaux peuvent être compris dans leur sens large comme les droits dont toute personne est détentrice en vertu de sa nature humaine; ils constituent des prérogatives inaliénables et inviolables. Le sens que l'on adopte pour les fins du cadre conceptuel est beaucoup plus étroit : ce sont les droits de la personne qui sont juridiquement institutionalisés c'est-à-dire qui sont reconnus et protégés par les Constitutions, les Chartes des droits de la personne ou encore par les dispositions législatives portant sur ces questions. Les droits fondamentaux garantis par les instruments juridiques des sociétés démocratiques libérales comprennent notamment le droit à la liberté individuelle, le droit à la vie, à la sécurité, à l'intégrité physique, à l'égalité. Les droits culturels sont plutôt associés à la protection d'une identité collective caractérisée par une culture distincte et font l'objet de dispositions générales comme l'article 25 de la *Charte canadienne des droits et libertés* qui porte sur le caractère

multiculturel de la société et le patrimoine culturel. Ils peuvent aussi viser la préservation de la culture d'un groupe particulier, tel que par exemple l'article 27 de la Constitution canadienne sur les droits autochtones.

Les normes socio-économique visant l'égalité d'accès (3.2.1) sont incarnées dans différents mécanismes. Le premier type de mécanisme, mesures antidiscriminatoires (3.2.1.1), comprend les programmes visant à combattre la discrimination fondée sur des critères, tels que, entre autres, la race, le sexe, l'âge. Le deuxième type de mécanismes, les mesures d'équité (3.2.1.2), englobe les mesures destinées à remédier aux aspects systémiques et involontaires de la discrimination et qui peuvent viser les membres d'un groupe particulier (programmes d'accès à l'égalité). À ces mesures s'ajoute la reconnaissance par l'État des identités particulières, reconnaissance identitaire (3.2.2) que revêtent les citoyens en vertu de leurs appartenances particulières (par exemple, l'enseignement bilingue aux États-Unis pour les clientèles scolaires de langue espagnole ou encore l'adaptation des manuels d'enseignement de l'histoire à la diversité). Ces programmes se développent à l'intérieur d'un cadre juridique et sont, la plupart du temps, réglementés par les administrations publiques.

En démocratie, la participation à la vie politique et à la société civile représentent à la fois un droit pour les citoyens et une responsabilité qui leur incombe. Les citoyens sont en effet responsables d'assumer la gouverne de leur société par leur **participation politique et civile.** L'exercice d'un contrôle sur la désignation des gouvernants et sur l'exercice de certaines formes d'autonomie dans la société civile est inhérent à la citoyenneté. Plus que l'attribution de droits politiques, la citoyenneté dans un sens plus large est, en effet, liée intrinsèquement aux conditions de participation des citoyens à la vie de leur communauté politique. Cet aspect de la citoyenneté qui connaît une vague de popularité depuis quelques années est à l'origine des études sur les devoirs, responsabilités et qualités du citoyen modèle. Il est aussi mis de l'avant par certains auteurs pour favoriser la cohésion sociale d'une communauté politique. La participation politique et civile se subdivise en trois sous-composantes : les domaines de participation (4.1) de la vie publique dans lesquels les citoyens sont appelés à s'impliquer; les compétences que l'on exige des citoyens eu égard à la participation, compétences requises (4.2) et les devoirs et responsabilités (4.3) liés à la participation.

Figure 5

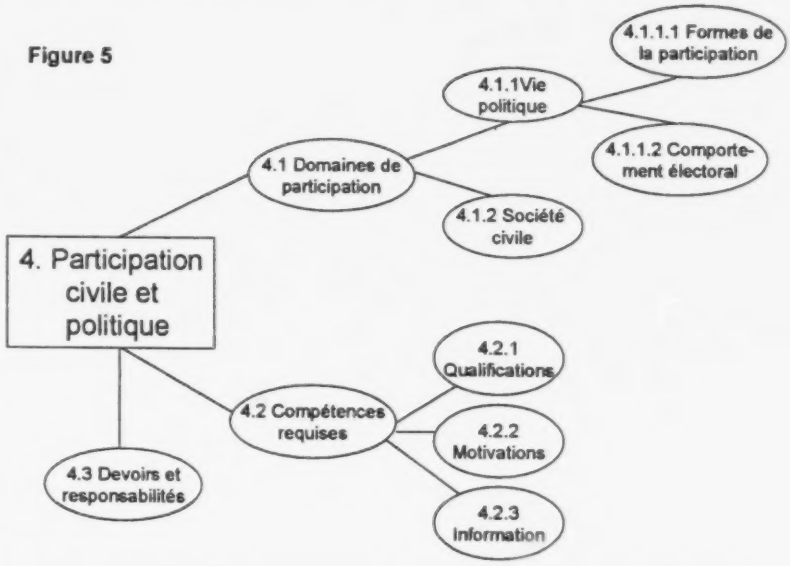

Il est important, dans un premier temps, de distinguer deux types de participation des citoyens aux affaires publiques. Cette distinction est basée sur l'identification du lieu concret où s'inscrit la participation des citoyens : le domaine de la vie politique (4.1.1) et le domaine de la société civile (4.1.2)[7]. Il faut toutefois garder bien clairement à l'esprit que ce n'est pas seulement le lieu qui est en cause, car les objectifs de la participation et la nature de l'implication du citoyen peuvent différer selon s'il s'investit dans une association ou dans l'action politique.

[7] Il est à noter que même si ces deux domaines de participation sont placés en parallèle pour les fins de la représentation spatiale, ils ne doivent pas être compris comme étant isolés l'un de l'autre et n'entretenant pas de rapports entre eux.

La participation à la vie politique est réglée par la Constitution et les lois qui régissent le fonctionnement des institutions de la démocratie. Le régime démocratique en vigueur dans un pays fixe les frontières de la participation des citoyens en réglementant le processus électoral. Par exemple, les régimes de citoyenneté diffèrent à cet égard sur des points importants selon que l'on se situe dans un régime républicain ou un régime parlementaire. Toute les considérations sur la citoyenneté qui sont rapportées dans les entrées du cadre conceptuel relatives à la participation sont donc comprises et interprétées en référence au régime propre à chaque société.

On distingue plusieurs formes de participation (4.1.1.1) des citoyens dans les recherches sur la participation politique (Stasiulis, 1997) : exercer son droit de vote aux élections, s'engager dans des discussions politiques et se tenir informé, devenir membre d'un parti, travailler dans les campagnes électorales, communiquer avec les politiciens, se porter candidat à des charges publiques au niveau municipal, provincial ou national et, finalement, remplir de telles charges. Les diverses formes de participation analysées par ces recherches s'appliquent tout autant aux citoyens de longue date qu'aux nouveaux citoyens.

Le comportement électoral (4.1.1.2) des citoyens est un sujet d'étude important dans toutes les sociétés. Pour caractériser les formes de participation politique dans une société, on s'intéresse sous deux angles à la réponse que les citoyens donnent effectivement à la sollicitation de participation au système démocratique. Le premier angle est celui de l'exercice effectif du droit de vote de l'ensemble de l'électorat, qui est souvent considéré comme un critère de la santé de la vie démocratique. L'exercice du droit de vote d'une partie identifiée de l'électorat, par exemple les immigrants, constitue un indicateur de leur intégration dans la vie politique et la société en général (Stasiulis, 1997). Le comportement électoral est aussi étudié sous un autre angle, suivant lequel la préférence d'un groupe identifié pour les candidats d'un parti est mise en relation avec les caractéristiques de ce groupe. Celles qui reviennent le plus souvent sont les caractéristiques sociodémographiques, telles que l'appartenance ethnique ou la localisation géographique.

La participation civile (société civile) (4.1.2) s'entend comme l'implication volontaire au sein d'organisations indépendantes de l'État, dont les activités sont entièrement sous l'initiative de leur membres. Pour la plupart, ces organisations sont d'échelle locale, paroissiale, municipale, scolaire, mais certaines, comme la Croix-Rouge, sont d'échelle internationale. La participation civile s'incarne donc dans des associations, comités ou groupes de pression locaux formés et gouvernés par les citoyens et qui poursuivent des objectifs qu'ils ont fixés eux-mêmes. La participation civile est multidimensionnelle et elle opère à plusieurs niveaux (Frideres, 1997). Ainsi, à titre d'exemple, la participation civile peut chercher à influencer le processus de décision politique dans le sens des intérêts d'une localité particulière, ou encore de mettre en place une solution à un problème dont l'administration publique ne semble pas vouloir s'occuper. Le mouvement de protection de l'environnement qui est de plus en plus présent et influent au sein des sociétés contemporaines et pour lequel les efforts visant à un développement durable témoignent d'une préoccupation à l'égard du sort des générations futures s'inscrit dans ce type de participation. L'ampleur du groupe de citoyens mobilisés par de telles entreprises peut varier considérablement, allant du local au national. Les contextes dans lesquels se réalise cette participation sont aussi fort variés : un lieu de travail, un établissement d'éducation, une communauté ethnique, une association volontaire, une organisation religieuse.

La participation à la gouverne des établissements de l'État constitue aussi une forme de participation civile des citoyens qui prend de plus en plus d'importance : elle se réalise notamment dans des comités d'usagers, des conseils d'établissements, les Parents-Teachers Associations. La participation se fait ainsi dans une zone mixte où se rencontrent la société civile et l'administration publique. Les objectifs qui y sont poursuivis ainsi que les modalités de fonctionnement institutionnel sont fixés par des lois et le pouvoir décisionnel est encadré par les mandats attribués à ces instances. Les citoyens peuvent néanmoins exercer une forte influence sur les décisions qui sont prises dans l'organisation des services publiques destinés à leur communauté.

Les compétences requises (4.2) par le citoyen visent à la fois la participation politique et l'implication dans la société civile. Le terme "compétences" est pris ici dans un sens large pour regrouper à la fois les

qualifications que doivent posséder les citoyens pour participer, les motivations qui les inclinent à participer et l'information qu'ils doivent posséder pour participer efficacement.

La participation politique requiert des qualifications (4.2.1) particulières chez les citoyens pour qu'ils soient notamment en mesure de voter ou de se porter candidats à un poste élu (l'âge en constitue un exemple). Les qualifications qui sont exigées ou souhaitées viennent préciser les attentes qu'une société a à l'égard de ses citoyens. Par exemple, comprendre et parler la langue officielle est considéré dans plusieurs cas comme une compétence indispensable pour que le citoyen puisse exercer son droit de vote. Dans quelle mesure cette compétence doit-elle être exigée de tous les citoyens? Cette question fait encore aujourd'hui l'objet de débats publics dans les sociétés à forte immigration.

L'éducation à la citoyenneté, telle qu'une société en fixe les objectifs et les modalités, est de toute évidence une source d'information essentielle à considérer pour cerner les compétences exigées ou attendues du citoyen dans cette société. Ces compétences sont nombreuses. Les plus fréquemment mentionnées dans les programmes d'éducation à la citoyenneté sont une bonne connaissance des institutions de la démocratie, des habiletés à participer activement à la délibération politique et des dispositions à vivre dans une société d'égalité, comme par exemple, la tolérance et la tendance à préférer la résolution négociée de conflits.

Une part non négligeable du discours public sur la citoyenneté dans les démocraties est consacrée aux motivations (4.2.2) qui poussent le citoyen à participer, notamment à s'intéresser aux élections, à se porter candidat à un poste élu et à s'impliquer dans la vie communautaire. Les motifs qui incitent les citoyens à participer ou ne pas participer, ainsi que les raisons pour lesquelles ils préfèrent une forme de participation plutôt qu'une autre, par exemple, la participation communautaire plutôt que le travail d'organisation d'élections, constituent un sujet de préoccupation constant dans les sociétés démocratiques, autant chez les responsables politiques ou communautaires que chez les chercheurs intéressés à l'état du fonctionnement de la démocratie dans leur société[8]. L'expression consacrée de "capital social" désigne le degré d'engagement des citoyens envers leur collectivité, c'est-à-dire le degré de leur volonté à coopérer entre eux dans la poursuite de biens collectifs dans des activités politiques ou civiles. Il est par conséquent intéressant, d'une part, de cerner les arguments avec lesquels les dirigeants essaient de stimuler les citoyens à participer et, d'autre part, de connaître les motivations réelles des citoyens à le faire. Ce type de recherche permet de déteminer, entre autres, si les citoyens d'une société sont davantage absorbés par la poursuite de leur intérêt personnel ou, au contraire, s'ils constituent un capital social sur lequel on peut compter pour le développement de la collectivité. Un autre objet intéressant d'étude consiste à déterminer dans quelle mesure les citoyens s'investissent dans leur propre groupe ou s'impliquent dans des activités de participation dont les objectifs transcendent les intérêts de groupes particuliers.

L'information (4.2.3) comprend toutes les initiatives qui sont mises sur pied pour s'assurer que les citoyens soient bien informés sur le déroulement de la vie politique, les enjeux des élections ainsi que sur les lieux de la société civile où ils peuvent s'impliquer. Il existe une variété de moyens pour informer les citoyens : investissement dans la publicité électorale, temps mis à la disposition des partis pour faire connaître leur programme, couverture faite par les médias de l'activité politique et des entreprises de la société civile. La qualité de l'information qui parvient aux citoyens en provenance des appareils politiques ou des médias est souvent sujette à une évaluation critique de la part des observateurs. La mesure de l'intérêt porté aux affaires publiques par les citoyens ainsi que de l'information qu'ils acquièrent représente une constante dans les enquêtes sur la participation (Nevitte, 1998).

Sous la rubrique devoirs et responsabilités (4.3) doivent être mentionnées en tout premier lieu, lorsqu'elles existent dans une société, les dispositions légales ou autres qui visent à assurer la participation des citoyens. Il peut s'agir de l'obligation légale de voter sous peine de sanctions prévues par la loi, comme c'est le cas dans certains pays comme l'Australie. Les devoirs et responsabilités touchent aussi la société civile, dans la mesure où les lois d'une société font obligation aux membres de

[8] Sur cette question, lire Frideres qui formule plusieurs des raisons pour lesquelles on considère généralement que les citoyens devraient être fortement motivés à consacrer de leur temps, de leur énergie et de leur argent à soutenir le fonctionnement de la démocratie politique et de la société civile (Frideres, 1997).

la société civile de participer à la gestion des établissements mis à leur disposition. Sous ce titre, on rend compte de la mesure dans laquelle l'État fait obligation aux citoyens de s'impliquer dans la solution des problèmes et le développement de leur milieu de vie.

IV. L'interrelation entre les macro-concepts du cadre conceptuel

De quelle manière l'égalité est-elle obtenue dans une société pluraliste? Par le régime effectif de droits ou par la participation politique et civile? L'interrelation entre les composantes du cadre conceptuel peut apporter des éléments de réponse à cette question par la logique du croisement des deux axes du cadre conceptuel, à savoir l'axe vertical d'identité dont les extrémités sont l'identité nationale et les appartenances sociale, culturelle et supranationale et l'axe horizontal d'égalité dont les extrémités sont le régime effectif de droits et la participation politique et civile. La façon dont est défini l'identité nationale et la place des appartenances particulières dans une société peut déterminer en partie ce qui caractérise cette société au plan de l'égalité. En effet, lorsqu'on accorde une grande place à l'expression de la diversité, on serait en droit de s'attendre à ce que le régime de droits et le jeu des appartenances dans la participation politique soient établis en fonction de cette reconnaissance.

Les quatre macro-concepts identifiés par le cadre conceptuel doivent être considérés comme quatre reflets de la même réalité, quatre aspects du même objet de discours : la citoyenneté. En définissant un macro-concept, on fait ressortir ce qui est spécifique à un aspect particulier de la citoyenneté, mais il est certain que l'information qui est inscrite sous la rubrique d'un macro-concept, par exemple le régime effectif de droits, ne peut être complètement dissociée, dans la plupart des cas, des autres aspects de la citoyenneté. Ainsi, une des composantes majeures de l'identité nationale d'une démocratie libérale, la culture civique, est incarnée dans le régime de droits d'une société puisqu'elle est constituée des principes et valeurs fondamentales qui doivent inspirer la vie dans cette société, les rapports entre citoyens, les rapports de l'État avec ces citoyens. L'élaboration du cadre conceptuel ne vise donc pas à isoler les macro-concepts les uns des autres; au contraire, ils sont forcément interreliés puisque ce sont des aspects du même objet de discours. Ce sont fréquemment les mêmes réalités qui sont appréhendées ou bien sous la forme du régime de droits existant dans une société, ou bien sous la forme de la place faite à la diversité dans cette société ou bien sous la forme d'une caractéristique de l'identité nationale. Ainsi, si la reconnaissance de la diversité d'appartenance est appuyée par un régime de droits qui renforce l'égalité de toutes les composantes de la société, on dira que c'est une caractéristique distincte de cette société, donc un élément de son identité nationale, que d'avoir une identité nationale plurielle. Cela ne signifie pas que l'interrelation entre les composantes doit manifester une harmonie parfaite; il peut exister parfois des tensions entre elles, par exemple, lorsque le régime de droits n'est pas en accord avec le statut reconnu aux composantes de la diversité.

Lors de l'application du cadre conceptuel à l'analyse d'une société donnée, il peut être observé que l'identité nationale, en tant que marque traditionnelle et encore réelle de la spécificité de cette société, est questionnée par la diversité d'appartenance de ses membres. Le régime de droits (3) et la participation (4) agissent en quelque sorte comme un arbitre des rapports entre les deux composantes identité nationale et appartenances sociale, culturelle et supranationale. À titre d'exemple, une société se donne les normes d'égalité (régime de droits) qui rendent possible l'équilibre qu'elle souhaite entre l'identité nationale et la diversité des appartenances. Les normes d'égalité font en sorte, en effet, que la diversité d'appartenance a plus ou moins de place dans une société, en diminuant ou accentuant l'emprise de caractéristiques homogénéisantes de l'identité nationale dans cette société. La logique du cadre est donc celle d'une interaction entre les quatre composantes, qui accorde une importance à chacune dans la définition de la citoyenneté. Une société où la diversité d'appartenance est reconnue sous une grande diversité d'aspect aura tendance à avoir des normes d'égalité qui garantissent cet état de fait; cet état de fait donne aussi une configuration particulière à l'identité nationale qui portera peu les marques distinctives d'une majorité ethnique mais reflètera plutôt le pluralisme de cette société.

C'est cette logique d'interrelation animant le cadre conceptuel qui permet que celui-ci puisse rendre compte des particularités des conceptions de la citoyenneté des diverses sociétés démocratiques libérales. Elle permet de cerner à la fois l'approche de la citoyenneté que le discours public favorise et les lacunes de cette conception qui sont signalées par le débat public. Par exemple, un État qui favorise une conception où les identités particulières sont encouragées à se manifester met l'accent sur la

diversité d'appartenance au dépens de l'identité nationale majoritaire. Il peut se le voir reprocher par les tenants de l'identité nationale qui craignent que les programmes de l'État ne fragilisent cette identité. La façon selon laquelle l'État s'occupe de certaines identités particulières peut aussi être l'objet de critique ou d'approbation; on peut accepter une reconnaissance symbolique et refuser qu'elle soit accompagnée de droits de représentation politique. Le cadre conceptuel permet également d'analyser la formulation par les sociétés de leur rapport à la diversité qui, dans certaines d'entre elles, est institutionalisé par une politique de multiculturalisme. Cette formulation pourra être analysée à partir des deux principaux axes du cadre conceptuel : celui de l'identité (le rapport entre l'identité nationale et les appartenances diverses) et celui de l'égalité et la justice sociale (régime de droits et participation).

Le cadre conceptuel permet de décrire les différentes approches de la citoyenneté comme autant de configurations particulières d'interrelation entre les quatre composantes, c'est-à-dire comme la réunion de conceptions complémentaires et harmonisées de ces quatre composantes. Il permet également de saisir en quoi les conceptions sont complémentaires, en isolant comment, dans une société donnée, la forme particulière que prend l'identité nationale la rend compatible avec le régime de droit. Le cadre est par conséquent un outil descriptif qui propose un ensemble conceptuel permettant de subdiviser le concept complexe de citoyenneté en ses composantes, ce qui peut permettre d'en parler avec plus de précision et de considérer tous les aspects qu'il implique. S'il permet en outre d'analyser les similitudes et les différences de la citoyenneté dans diverses sociétés démocratiques libérales, il aura son utilité, car ces sociétés sont d'autant plus difficiles à distinguer que les traits qui les différencient ne sont souvent pas tellement marqués. Il est en effet plus difficile de comparer le multiculturalisme britannique et le multiculturalisme canadien que la conception de la citoyenneté qui prévaut dans une démocratie libérale avec celle d'un pays dominé par une majorité ethnique qui réserve les droits de citoyenneté à ses membres et en prive tous les autres.

V. Le cadre conceptuel et les modèles théoriques de la citoyenneté

Le cadre conceptuel ne correspond à aucun des grands modèles idéologiques de la citoyenneté. Il s'avère pourtant utile pour caractériser les polarités idéologiques ou politiques qui s'expriment dans la discussion publique sur la citoyenneté dans ces sociétés et pour les situer les unes par rapport aux autres.

Nous pensons comme Castles (1997) que l'approche de la citoyenneté dans une société ne peut correspondre en tout point à la description d'un modèle théorique. Il peut exister, par exemple, un parcours historique au cours duquel un pays qui est, dans un premier temps, caractérisé par un modèle d'exclusion différentielle évolue vers un modèle d'assimilation pour ensuite devenir une société qui peut être décrite comme un modèle d'intégration qui à son tour épousera graduellement un modèle de société pluraliste. Ce parcours peut également varier en fonction des aspects de la citoyenneté étudiés. Une société peut, dans certains domaines, notamment dans les domaines économique ou social, adopter des politiques qui correspondent au modèle d'assimilation alors que dans d'autres domaines, en matière culturel ou de citoyenneté, elle peut adopter des politiques pluralistes (Castles, 1997 : 115). La société australienne présente, par exemple, un tableau relativement clair des changements successifs que cette société a traversés pour en arriver à la conception qui prévaut actuellement dans cette société.

Au sein des sociétés qui nous intéressent, il existe des discussions publiques sur le modèle de citoyenneté qui prévaut actuellement et ce sont les éléments clés de cette discussion que nous devons saisir en considérant les critiques qui lui sont adressées et les changements qui sont proposés. Ces critiques ne sont pas toujours formulées à partir d'une position idéologique très nettement identifiable et qui peut être associée à l'un ou l'autre des grands modèles théoriques. De plus, il est pertinent de noter que la citoyenneté est vécue et représentée dans les différentes sociétés dans le contexte d'une culture sociétale et est aussi traversée par les rapports de pouvoirs qui existent au sein de cette société. Cependant, en utilisant notre cadre conceptuel, nous pourrons identifier les positions sur la conception de la citoyenneté qui prévaut actuellement dans ces sociétés ainsi que les changements proposés, le cas échéant. Ces propositions de modification consistent, dans la plupart des cas, à définir de manière différente une ou plusieurs des composantes du cadre conceptuel et, ce faisant, à recentrer le schéma vers un des pôles du cadre conceptuel.

Pour saisir les termes de la discussion publique sur la citoyenneté dans les sociétés qui nous intéressent, nous pourrons au besoin nous référer aux grands modèles de délimitation de la place de la diversité ethno-culturelle et sociale comme ceux que distingue Castles (1997). Selon cet auteur, le modèle de l'exclusion différentielle préconise que les immigrants sont intégrés dans certains domaines de la société (marché du travail) alors qu'ils se voient refusés l'accès à d'autres (assistance sociale ou sécurité sociale, participation politique). L'appartenance à la société civile (comme travailleurs, payeurs de taxe, parents) ne confère pas nécessairement un droit d'appartenance comme citoyen à l'État-nation. L'exclusion peut se faire à travers des mécanismes légaux (notamment le refus de naturalisation) ou à travers des pratiques informelles (racisme et discrimination). Ce modèle se retrouve plus fréquemment dans les pays où l'appartenance à la nation est fondée sur l'appartenance à un groupe ethnique spécifique (Castles, 1997). Comme nous le comprenons dans les termes du cadre conceptuel, ce modèle maintient fortement la prédominance d'une définition de l'identité nationale qui favorise le groupe majoritaire en refusant l'accès à cette identité aux individus ayant une appartenance ethno-culturelle distincte. On se sert à cette fin de l'imposition aux nouveaux arrivants d'un régime effectif de droits restrictif et de normes qui limitent leur participation aux affaires politiques et à l'élection des gouvernants. Un cadre conceptuel visant à décrire la citoyenneté dans ce genre de société montre comment celle-ci parvient à maintenir l'exclusion de certains individus.

Le modèle assimilationiste préconise une politique d'intégration des immigrants dans une société à travers un processus d'adaptation unilatéral : on attend des immigrants qu'ils renoncent à leurs particularités linguistiques, culturelles ou leurs caractéristiques sociales distinctes pour s'assimiler à la population majoritaire de leur société d'accueil (Castles, 1997 : 117). Dans certains cas, la notion d'assimilation a été remplacée par celle d'intégration selon laquelle l'adaptation constitue un processus plus graduel. Le but visé demeure toutefois, comme dans le cas de l'assimilation, l'assimilation à la culture dominante. Dans les termes du cadre conceptuel, ce modèle définit l'identité nationale de façon à consacrer la position dominante du groupe majoritaire mais, à la différence du modèle précédent, il ouvre à tous l'accès à l'égalité de droits et à la participation à condition que les citoyens renoncent à leurs appartenances particulières. La citoyenneté se conçoit, selon ce modèle, exclusivement par référence au triangle supérieur du cadre conceptuel formé, nous le rappelons des composantes identité nationale, régime effectif des droits et participation politique et civile.

Le modèle pluraliste, quant à lui, est caractérisé principalement par la reconnaissance aux immigrants, dans les limites du respect de certaines valeurs fondamentales, de droits égaux dans toutes les sphères de la société sans pour autant qu'on leur demande de renoncer à leurs appartenances diverses. L'appartenance à la société civile entraîne donc une pleine participation dans l'État-nation (Castles, 1997 : 119). Ce modèle se retrouve, selon Castles, dans les pays libéraux à très forte immigration comme les États-Unis, le Canada et l'Australie.

Ces trois modèles sont fortement contrastés : ils distinguent des sociétés très différentes les unes des autres sur la conception qui prévaut de la citoyenneté. Ils peuvent faciliter la caractérisation des positions qui s'expriment dans une discussion nationale sur la citoyenneté. Par exemple, en France, une école de pensée influente dans le monde académique et qui gagne de l'écoute dans la population, a développé une critique radicale du modèle de la citoyenneté française. Le principal concepteur de cette école de pensée est Michel Wieviorka (1997) dont l'analyse de la situation française montre que le modèle rigide et exclusif de l'identité nationale française pousse à l'exclusion de la diversité, ce qui entraîne inévitablement l'inégalité socio-économique. Nous pouvons situer cette pensée en référence au triangle supérieur du cadre conceptuel, montrant que l'axe horizontal des droits et de la participation est sous la domination forte de la définition de l'identité nationale. Wieviorka oppose à cette conception une vision ouverte à la diversité, en optant pour une résolution des inégalités liées aux identités ethniques par la participation politique plutôt que par les droits polyethniques ou la discrimination positive. Dans les termes du cadre conceptuel, il recherche un meilleur équilibre entre les deux composantes de l'axe vertical, identité nationale et appartenances particulières, en passant par une redéfinition des formes de la participation politique de l'axe horizontal, mais sans faire intervenir la composante des droits de manière à favoriser les minorités exclues par une forme de discrimination inversée. Cet exemple permet de montrer que la discussion publique de la citoyenneté en France ainsi comprise peut nécessiter la référence aux modèles de Castle, mais que le cadre conceptuel demeure utile pour préciser la variante du modèle pluraliste qui y est proposée.

Il faut cependant s'attendre à ce que les différences entre les six sociétés ciblées ne soient pas aussi tranchées et que, au sein des débats internes, ce ne soient pas toujours des modèles différents qui s'opposent mais plutôt des variantes du même modèle. Nous devrons donc aussi être attentifs aux variantes du modèle pluraliste qui donnent lieu à de nombreux débats.

VI. Éléments de réflexion sur les similitudes et les divergences des conceptions de la citoyenneté dans six démocraties libérales

Le cadre conceptuel, présenté précédemment, permet de décrire la conception démocratique libérale de la citoyenneté, telle qu'incarnée dans des sociétés se réclamant de ce régime. Qui plus est le cadre conceptuel a été élaboré dans l'objectif de cibler les principaux aspects de la citoyenneté dont il faut prendre en compte pour comparer et faire ressortir les similitudes et les divergences entre les conceptions de la citoyenneté dans les démocraties libérales. Pour ce faire, nous nous inspirerons des études entreprises pour dégager, à partir du cadre conceptuel, les enjeux importants des débats sur la citoyenneté qui ont eu cours depuis quelques années aux États-Unis, en France, en Australie, en Grande-Bretagne, au Canada et au Québec (Voir Volume II). Dans la synthèse que nous présentons ici, nous avons choisi de nous pencher plus particulièrement sur les aspects comparatifs suivants : 1) la configuration de l'identité nationale propre à chaque société et son rapport aux diverses identités particulières en son sein; 2) les droits reconnus aux citoyens et les politiques publiques adoptées pour appliquer ces droits, notamment envers les minorités; 3) les structures de participation politique et civile et l'investissement des citoyens dans la participation.

Nous ferons donc ressortir dans cette synthèse les aspects les plus significatifs sur lesquels la conception canadienne de la citoyenneté se rapproche et se différencie de celle de chacune des autres sociétés étudiées. La comparaison entre les sociétés procède sur deux plans. D'une part, elle peut être établie à partir de la mise en contraste de chacun des quatre macro-concepts. Nous avons constaté en effet que les macro-concepts du cadre conceptuel, définis dans chaque société par le sens particulier accordé aux sous-concepts, révèlent des similitudes et des divergences qu'il est intéressant de mettre en évidence; par exemple, la définition de l'identité nationale dans certaines sociétés peut être principalement construite à partir de la culture civique, comme c'est notamment le cas aux États-Unis, alors que dans d'autres sociétés, comme en France et en Grande-Bretagne, elle repose sur la culture sociétale. D'autre part, la comparaison est aussi faite à travers la description pour chacune des sociétés de l'interrelation entre les diverses composantes. Dans les pages suivantes, nous combinerons ces deux approches pour chacun des trois plans de la comparaison.

- **La configuration de l'identité nationale propre à chaque société et son rapport aux identités particulières en son sein.**

Dans la plupart des discussions sur l'identité nationale, le terme prend deux significations différentes :

First, it refers to the inner structure and the organizing or constitutive principles of a community ; that is, to the way it is constituted and its different parts are integrated into a coherent hole. Secondly, the term national identity is used to refer to what is unique, peculiar or specific to a community and distinguishes it from others (Parekh, 1994 : 502).

C'est pourquoi notre cadre conceptuel comprend deux types d'entrées pour caractériser la composante Identité nationale: celle qui se rattache aux principes constitutifs de la société et qui est incarnée dans la culture civique (1.1) et celles qui expriment la spécificité de la société, représentées par la culture sociétale (1.2) et le patrimoine (1.3). La comparaison sur le plan de l'identité nationale entre les diverses sociétés étudiées révèle des divergences quant à l'importance attribuée à l'un et l'autre type d'entrée.

Au Canada, l'interrelation entre l'identité nationale et les identités diverses issues des appartenances particulières, notamment les minorités nationales, est caractérisée par un régime de reconnaissance des identités particulières; dans pareil cas, les assises de l'unité de la communauté des citoyens peuvent

difficilement résider dans une identité nationale définie principalement par une culture sociétale et un patrimoine portant la marque unique d'une des composantes de la société, fût-elle majoritaire. Comme l'a si clairement senti et expliqué Charles Taylor (1992) et après lui Kymlicka (1995), l'identité nationale canadienne reflète la " deep diversity " de cette société. Toutes ses composantes peuvent y retrouver la part d'identité commune que partagent l'ensemble des Canadiens et la part d'identité particulière qui différencient les groupes d'appartenance. Margaret Atwood et Anne Hébert, par exemple, sont deux figures marquantes du patrimoine littéraire du Canada. Plusieurs Canadiens aiment et lisent ces deux auteurs. D'autres, plus nombreux sans doute, ne lisent que l'une des deux, selon le groupe linguistique auquel ils appartiennent. Les citoyens de chaque groupe peuvent trouver dans ce volet du patrimoine une figure dans laquelle ils trouvent une correspondance avec leur identité particulière. Cet exemple s'applique également à propos de la contribution au patrimoine littéraire d'auteurs associés à la minorité autochtone et ceux issus des groupes ethno-culturels.

La diversité profonde du Canada est telle qu'il n'existe pas qu'*une* culture sociétale. La culture sociétale dominante est celle du Canada anglophone, pour la grande majorité des immigrants qui s'installent dans les provinces à majorité anglophone, et celle du Québec francophone, pour une majorité d'immigrants qui s'intègrent à la société québécoise. Il n'y a pas, comme dans la plupart des autres pays, une seule langue universellement parlée qui constitue la caractéristique la plus marquante de l'identité nationale. Le pays a deux langues officielles et se définit comme un pays multiculturel. L'aspect le plus important de l'identité nationale canadienne réside donc dans la culture civique et le régime de droits défini par la Constitution; particulièrement l'égalité de droits, pensée comme l'instrument constitutionnel qui atténue les manifestations de différences qui sont reflétées par l'identité nationale.

Comme le Canada, les États-Unis ont une identité nationale qui repose principalement sur la culture civique. L'identité nationale y est essentiellement caractérisée par l'idée d'égalité fondamentale des citoyens de toute origine ou de toute appartenance, " All men are created equal ", et par la liberté individuelle garantie par la Constitution. L'identité nationale aux États-Unis cherche aussi à représenter la diversité de sa population. En effet, sa vision unificatrice n'équivaut pas à ignorer la diversité mais à préciser ce qui, incluant la diversité, est garant d'une unité certaine dans la représentation de l'Américain. Les États-Unis se démarque du Canada à cet égard puisque la place des appartenances particulières dans la société américaine reste toujours déterminée par la visée unificatrice très affirmée de l'identité nationale. La diversité est reconnue comme une marque de l'identité nationale dont le propre est justement d'unifier la diversité : c'est exactement le sens de la devise américaine d'exprimer qu'il existe des mythes fondateurs et une histoire qui contribuent à fonder un sentiment national qui rassemble les citoyens et leur insuffle un sentiment d'appartenance commune. Malgré cette forte tradition d'affirmation de l'unité dominant la diversité, la société américaine vit actuellement une période où les groupes ethno-culturels et les minorités sociologiques manifestent une très forte volonté de voir leur identité particulière reconnue dans l'espace public. Cette volonté apporte des changements aux composantes unifiantes de l'identité nationale qui sont clairement engagés dans une direction centrifuge. À titre d'exemple, après les changements significatifs qui y ont été apportés dans les années 90, l'enseignement de l'histoire reflète désormais d'une manière beaucoup plus visible la diversité des composantes de la société américaine et ses tiraillements historiques. Le titre du dernier livre de Nathan Glazer est fort significatif à cet égard : " We are all multiculturalists now ".

La distinction fondamentale entre l'identité nationale américaine et l'identité canadienne réside dans la place et l'importance qu'elles accordent toutes deux aux mythes fondateurs et au patrimoine; en effet, les composantes du patrimoine canadien cherchent moins à proposer des références communes qu'à présenter une image révélatrice de la diversité reconnue et acceptée. On ne cherche pas à forcer l'unanimité sur ce que sont les mythes fondateurs du Canada, car il est admis qu'ils ne sont pas les mêmes pour les diverses composantes de la société. Par exemple, la conquête de l'Amérique du Nord par l'Angleterre est le mythe fondateur préféré d'un grand nombre de Canadiens anglophones, mais leur interprétation de l'événement n'est pas la même que celle qu'en ont les Québécois et les Autochtones. Les événements politiques fondateurs du pays actuel n'ont pas de prégnance forte dans l'imaginaire populaire : la Confédération, par exemple, a été négociée par l'assemblée des premiers ministres et la population n'a pas voté sa Constitution à l'époque de la fondation du pays actuel.

La configuration de l'identité nationale canadienne ne se différencie pas seulement de celle des États-Unis. L'importance d'un patrimoine historique commun et d'un héritage linguistique et ethnique dans la caractérisation de l'identité nationale présente aux États-Unis se retrouve également en France où, par exemple, la compréhension de la citoyenneté est associée à celle de la "nation", concept auquel la société française a toujours voué un culte (Schnapper, 1998) et sur lequel on peut sans doute affirmer que la France moderne s'est édifiée. La vision symbolique de la nation française repose sur une multitude de mythes qui, au gré des différentes périodes historiques, ont été plus ou moins abandonnés au profit des nouvelles épopées et du choix des historiens de privilégier certains événements au détriment d'autres.

Il est à noter, par contre, que l'emprise de l'héritage ethnique dans la définition de l'identité nationale n'est pas aussi claire dans toutes les sociétés. En Grande-Bretagne, par exemple, l'identité nationale est fort complexe à cerner puisque même si l'emprise de la culture " british " et des symboles de la royauté sont encore très présents au sein de l'imaginaire britannique, leur place est de plus en plus remise en question dans la définition de l'identité nationale britannique. Elle oscille, en effet, entre une identité définie essentiellement à partir de la culture civique et une autre qui est fortement imprégnée de la culture sociétale typiquement " british ". Les documents plus récents en matière de citoyenneté, tel que le rapport *Encouraging Citizenship,* favorisent à cet égard une conception de l'identité nationale qui repose sur une culture politique. En effet, la Commission sur la citoyenneté a fait état en 1990 de l'importance des normes dans la définition de la communauté politique britannique et de leur connaissance pour susciter chez les citoyens un sentiment d'appartenance. L'absence de Constitution écrite en Grande-Bretagne, tout comme en Australie, constitue une marque distinctive de la culture civique britannique; elle consacre la suprématie du régime parlementaire.

Outre cette tendance à se référer principalement à la culture civique pour caractériser l'identité nationale, les discours sur la citoyenneté tentent de plus en plus de faire refléter davantage au sein des composantes de l'identité nationale, telle que la culture sociétale et le patrimoine, les appartenances particulières des citoyens. Ce phénomène s'est reproduit au Canada où, conséquemment à la politique du multiculturalisme, la représentation des diverses composantes de la société dans le patrimoine est recherchée et voulue; le patrimoine culturel doit en effet refléter toute la diversité des cultures ethniques, des langues patrimoniales et des productions culturelles exprimant les identités différentes présentes dans la société. L'intégration des immigrants y est compatible avec le maintien de leur appartenance à une communauté ethno-culturelle particulière. Même l'intégration à la culture sociétale, que ce soit au Québec ou ailleurs au Canada, n'implique pas, en effet, une assimilation qui oblige à renoncer à son identité particulière. Cela signifie que pour encourager l'intégration dans les institutions politiques et économiques existantes, ces institutions doivent être modifiées pour que les immigrants s'y trouvent acceptés avec leur identité propre.

L'Australie s'est également engagée dans un mouvement de changement qui tend à donner à sa culture sociétale une composition qui correspond davantage avec la diversité des identités internes. Nous avons fait ressortir dans notre étude sur l'Australie que la culture sociétale est fortement marquée par son héritage anglo-saxon. L'Australie ayant été pendant longtemps administrée sous le régime de la " White Australian Policy " inspiré de la tradition britannique, celle-ci a laissé plusieurs séquelles sur les normes institutionnelles. Depuis quelques années pourtant, un ensemble d'efforts (multilinguisme, adaptation des institutions) semblent être faits pour diminuer l'emprise de la culture dominante " britannique ". Ce mouvement n'affecte toutefois pas le contexte linguistique qui est marqué par l'unilinguisme.

La tendance à se tourner vers la culture civique pour définir l'identité collective d'une communauté politique et à faire en sorte que les autres composantes de l'identité nationale reflètent davantage la diversité des appartenances s'avère donc être actuellement un phénomène caractéristique des sociétés que nous avons étudiées, à l'exception de la France où la pensée multiculturaliste ne sort guère des espaces académiques. Le parcours du Québec en ce sens s'est réalisé rapidement, car cette société a effectué elle aussi le passage d'une conception " ethnique " de la nation à une conception " civique " (Juteau, 1993). Le noyau commun de l'identité collective québécoise est désormais présenté comme d'ordre civique; la langue française, qui est le pivot d la culture sociétale, est considérée non pas comme un instrument d'assimilation ethno-culturelle des identités minoritaires mais comme un instrument de communication publique dans lequel les identités distinctes peuvent s'exprimer en toute légitimité. C'est

donc dire que le régime effectif de droits qui consacre l'égalité intégrale de tous les citoyens a amené progressivement les Québécois à se donner une identité collective dans laquelle se reconnaît le caractère pluriel de la société et où sont explicitées les normes qui permettent de régler la vie publique commune.

La dimension allégeance et patriotisme (1.4) qui fait aussi partie de la définition de l'identité nationale réfère à la loyauté et l'attachement affectif du citoyen à sa communauté politique. À cet égard, nous avons pu constater que l'admission de la double nationalité dans les sociétés ciblées, sauf aux États-Unis, offre la chance aux citoyens de combiner une double loyauté à l'égard de leur culture d'origine et celle de leur pays d'accueil. De plus, l'acquisition de la citoyenneté ne requiert pas le renoncement par le candidat à son héritage culturel, identitaire ou culturel. Les citoyens canadiens qui détiennent deux passeports ont, par conséquent, une relation non exclusive envers leur nation d'accueil sont très nombreux.

L'obligation de loyauté est précisée de manière explicite dans certaines sociétés. En Australie, par exemple, le préambule de la Constitution énonce que la citoyenneté australienne comporte une obligation de loyauté envers l'Australie et son peuple. La loyauté y est présentée à la fois comme un engagement affectif à l'égard de la nation australienne et comme une vertu civique, l'attachement au gouvernement démocratique et à ses structures. En Grande-Bretagne, les citoyens britanniques ont un devoir d'allégeance à la Couronne qui dérive de l'obligation du sujet en common law d'obéir et de servir le souverain. Le devoir d'allégeance est aussi précisé à travers les serments qui sont requis dans certains contextes.

Au Canada, il est important de préciser que la dualité linguistique et la diversité des identités ethno-culturelles n'entraînent pas nécessairement une plus faible adhésion à l'identité nationale canadienne. Les Canadiens francophones hors-Québec ont, dans la plupart des cas, un rapport très fort à l'identité canadienne dans laquelle leur spécificité a une place reconnue. Les Québécois pour une majorité aussi adhèrent à l'identité canadienne. Les citoyens issus de groupes ethniques entretiennent probablement un rapport plus serré à l'identité canadienne parce qu'elle reconnaît leur particularité. Nous avons constaté que les autres sociétés ont tendance à miser sur une reconnaissance moins officielle des particularités identitaires pour susciter un rapport fort à l'identité nationale. Le processus en jeu ici est bien connu : le rapport à l'identité nationale est d'autant plus fort que l'individu y trouve la reconnaissance de sa spécificité. Si les identités ethno-culturelles particulières sont occultées ou niées par l'identité nationale, on observe une forme de sentiment d'exclusion et de malaise dans le rapport à la nation, comme c'est le cas en France pour les français d'identité maghrébine. Aux États-Unis, une grande partie des Noirs ont eux aussi vécu un rapport difficile à l'identité nationale et ressenti un sentiment d'exclusion face à celle-ci; le mouvement multiculturaliste travaille justement à inclure l'identité noire dans l'identité nationale américaine. À l'inverse, les minorités ethniques d'origine européenne ont eu un rapport d'autant plus fort à l'identité américaine que leur particularité n'a jamais été ignorée par celle-ci.

En elle-même, la reconnaissance des identités diverses n'affaiblit donc pas le rapport à l'identité nationale, au contraire, il le favorise; ce rapport n'a pas, ou a moins toutefois, d'impact unificateur, rassembleur. Lorsque, comme aux États-Unis ou en Australie, le citoyen indexe son rapport à l'identité nationale de sa particularité, il subordonne son identité distincte à l'identité nationale. Son rapport à l'identité nationale a une portée rassembleuse puisque sa référence identitaire est la même que celle de ses concitoyens. Dans le cas du Canada, la dualité linguistique et la réalité autochtone faisant partie de l'identité nationale, les composantes nationales conservent un lien évident avec cette identité qui les reconnaît.

Le Canada a la particularité également de miser fortement sur son régime de droits sociaux et économiques pour assurer son unité. L'État providence canadien et ses programmes universels, le système de paiement de transfert, l'union sociale, et avant toute chose, l'égalité intégrale des provinces s'avèrent toutes être des mesures qui tiennent le pays ensemble, bien plus que la référence à une identité nationale unifiante. Il existe des systèmes de protection sociale dans les autres sociétés, mais leur ampleur diffère de celui du Canada.

- **Les droits reconnus aux citoyens et les politiques publiques adoptées pour appliquer ces droits, notamment envers les minorités.**

Au Canada, la place qui est faite aux identités particulières est garantie par le régime de droits. La politique canadienne du multiculturalisme vise en outre à concilier les particularités culturelles des citoyens canadiens avec leur égalité en reconnaissant le droit à chacun de s'identifier à l'héritage culturel de son choix tout en étant en mesure de participer pleinement et entièrement à la vie sociale, politique et économique de la société canadienne. Dans cette logique, les particularités ethniques ou culturelles des individus ne doivent pas constituer des obstacles à l'exercice de leur citoyenneté et à la jouissance égale par tous les citoyens de leurs droits et libertés. L'évolution de cette politique au cours des années a fait en sorte que celle-ci est maintenant plus clairement axée sur la citoyenneté et la construction de la nation canadienne et qu'elle vise à instaurer un sentiment d'appartenance et d'attachement chez tous les canadiens, à encourager la participation civique des Canadiens et à édifier une société juste et égalitaire.

La politique du multiculturalisme est appuyée par la *Charte canadienne des droits et libertés* et ses dispositions sur le droit à l'égalité des citoyens. En plus, d'assurer la protection des droits et libertés du citoyen, la *Charte canadienne des droits et libertés* reconnaît les caractères multiculturel et multinational du Canada (articles 25 et 27).

L'Australie, qui à l'instar du Canada, est reconnue comme une société multiculturelle, ne possède pourtant pas de déclaration des droits qui vient spécifier les droits du citoyen. Les droits des citoyens reposent ainsi sur la tradition de Common Law et sur les institutions politiques et sociales qui sont créées et dépendent des institutions parlementaires démocratiques. La reconnaissance ne passe pas par la judiciarisation des droits comme c'est le cas au Canada et il n'existe pas non plus de mesures particulières associées à des groupes ethniques.

La Grande-Bretagne, tout comme l'Australie, ne possédait pas jusqu'à tout récemment de déclaration des droits du citoyens. Le gouvernement britannique a introduit en octobre 1998 une loi pour incorporer la Convention européenne des droits de la personne dans le régime juridique britannique. Jusqu'à présent les citoyens britanniques qui souhaitaient revendiquer des droits devaient aller présenter leur cas devant la Cour européenne des droits de la personne à Strasbourg, un processus qui s'avérait lent et coûteux. Désormais avec l'adoption de cette loi, les juges vont être en mesure de faire respecter les droits par les tribunaux du Royaume-Uni. Les juges, contrairement au Canada, n'auront cependant pas l'autorité de déclarer inopérantes les lois qui contreviennent à la Convention. Ils pourront, par contre, déclarer l'incompatibilité d'une loi avec la Convention. Cela dans l'espoir que le gouvernement et le Parlement modifient la loi en conséquence. Certaines critiques ont manifesté leur mécontentement en disant que cette loi accorde trop de pouvoir aux juges au détriment de la souveraineté parlementaire

C'est ce même type d'argument qui est invoqué en Australie par ceux qui s'opposent à l'adoption d'une déclaration des droits. Les arguments qui s'opposent à l'adoption d'une Déclaration des droits illustrent bien certain des aspects qui font la spécificité de l'identité nationale australienne : notamment, la tradition australienne de souveraineté parlementaire et la protection des droits individuels par la Common Law ainsi que l'insistance sur les différences régionales. Si les limites à l'expression des appartenances diverses en Australie sont claires, les politiques ou législations reliées à leur protection et leur expression sont très diversifiées et connaissent des variations importantes dans les différentes parties du territoire. En effet, la législation anti-discriminatoire, par exemple, varie en fonction du territoire auquel elle s'applique.

L'existence de nombreuses politiques sociales en Australie et au Canada semble avoir contribué à éviter les situations que l'on retrouve aux États-Unis, à savoir le repliement dans des groupes communautaires actifs et la présence de violence physique. Le virage entrepris au cours des dernières années au Canada fait en sorte que la politique canadienne du multiculturalisme privilégie désormais la participation civique des citoyens et la justice sociale.

En Australie, ce sont les différentes politiques publiques qui visent à assurer la participation politique et socio-économique de tous les citoyens. Il existe un lien logique important entre les droits culturels et la

justice sociale. Si les membres de certains groupes ethniques peuvent seulement maintenir leur culture en étant désavantagés au niveau social (haux taux de chômage ou faible statut socio-économique), on ne peut parler de droits égaux (Castles, 1997). L'adoption de politiques pour combattre le racisme et la discrimination en matière d'accès à la sécurité sociale, de logement, de bien-être et de sécurité sociale vise à garantir la pleine participation des citoyens. En Grande-Bretagne, les droits sociaux occupent également une place prééminente dans la culture juridique.

Il n'existe pas en France, à notre connaissance, de programmes dits de "discrimination positive" au sens où on l'entend en Amérique du Nord dans la mesure où de tels programmes sont considérés comme incompatibles avec la Constitution. En France, les programmes combattant les inégalités sociales ne visent pas spécifiquement les populations identifiées sur une base ethno-raciale comme le font les programmes de discrimination positive. La Constitution française consigne avec force l'égalité de tous les individus et implique nécessairement l'égalité de traitement comme unique recours au respect de cette égalité de principe. Les programmes de "discrimination positive" qui reconnaissent l'égalité des droits mais induisent l'existence d'une inégalité des besoins et d'une discrimination structurelle directe ou indirecte basée sur l'appartenance sociale, ethnique ou sociologique des individus, constituerait en France une menace à l'équilibre des droits qui régissent la démocratie et qui sont au fondement même de la République.

La société française est avant tout fondée sur une division entre sphère privée et sphère publique : la sphère publique représente le lieu où s'exerce l'unité des citoyens et où les individus doivent se conformer aux mêmes règles, la sphère privée est celui de l'expression des libertés où tout individu peut exercer librement sa religion, parler sa langue, rester fidèle en quelque sorte à une culture particulière dans la limite où cela ne vient pas remettre en cause la liberté d'autrui ni contester l'ordre public. La reconnaissance officielle des particularismes et des communautés particulières se limite aux conjonctures historiques, comme c'est le cas pour l'Alsace ou à des cas particuliers, comme celui du droit familial pour les algériens vivant en France (Haut conseil à l'intégration, 1991). Par exemple, le fait que l'État français apporte des contributions financières à l'édification d'installations réservées aux groupes ethno-religieux ne remet pas en questions la laïcité et la neutralité de l'État.

À l'inverse, aux États-Unis, les appartenances particulières sont prises en compte de multiples façons dans le régime effectif de droits, notamment sous la forme de droits spéciaux et aussi sous la forme d'une reconnaissance institutionnelle de la diversité. La société américaine ne comporte pas cependant de droits collectifs définis pour la conservation et l'affichage des identités ethno-culturelles particulières. Le pluralisme volontaire est la norme. Les individus sont tout à fait libres de s'associer dans la société civile pour vivre leurs identités culturelles distinctes et c'est cette liberté d'association qui est acceptée et reconnue. Alors qu'au Canada, la restriction de la liberté au nom de l'égalité est mise de l'avant dans certains cas, particulièrement en ce qui concerne la garantie d'un ensemble de protections socio-économiques. À l'inverse, la logique profonde de la société américaine fondée sur la valeur de la liberté individuelle requiert un régime de droits sociaux minimum seulement en faveur des démunis. Les Américains bien nantis ne veulent pas de régime universel de santé qui brimerait, par exemple, leur liberté de choix. Ils préfèrent la liberté de choix d'un programme de protection sociale et économique qu'ils se paient eux-mêmes, plutôt que l'obligation de participer à un programme public qui impose les mêmes conditions à tout le monde.

Le modèle d'intégration de la France se distingue de celui des autres sociétés à l'étude en ce sens qu'il peut être qualifié d'assimilationniste : il vise en effet à faciliter, à travers la socialisation par des institutions communes et la non reconnaissance institutionnelle des diversités, l'acculturation des individus et à susciter leur adhésion à la culture sociétale française qui est calquée sur elle du groupe majoritaire. L'adoption de la culture française par les immigrants est une condition sine qua non de leur intégration dans la société. Cette politique est particulièrement importante pour les personnes immigrantes ou issues de l'immigration dont on espère qu'en renonçant à ce qui constituent leur spécificité, elles entreprendront elle-même la démarche nécessaire pour signifier leur volonté d'appartenir à la communauté nationale en acceptant ses principes et en bénéficiant de ses privilèges que sont notamment les droits octroyés. La citoyenneté se manifeste donc par référence direct à l'état national (Touraine, 1994).

En France, la conception dominante de la citoyenneté a donc pour visée la résolution des dilemmes ethniques du pays par des politiques publiques inspirées d'idées républicaines. La Grande-Bretagne s'occupe de problèmes similaires en termes de gestion des relations raciales et de multiculturalisme. Le Canada les traitent sous les question de gestion de la diversité, des droits de la personne, du multiculturalisme et de la participation. Ces trois conceptions sont basées sur des compréhensions différentes de concepts tels que citoyenneté, nationalité, pluralisme, égalité, ordre public et tolérance. La France met l'accent sur l'idée universaliste d'intégration, de la transformation des immigrants en citoyens pleinement français; la Grande-Bretagne voit plutôt l'intégration comme une manière de gérer l'ordre public et les relations entre la population majoritaire et la population minoritaire et de permettre aux cultures et pratiques ethniques de servir de médiation à ce processus, alors qu'au Canada l'intégration vise à ce que les nouveaux arrivants se sentent membres à part entière de la société et se voient, à ce titre, offrir des chances égales de réussites et des conditions égales de participation dans la vie économique, sociale et politique de leur nouvelle communauté politique (Favell, 1997 : 3-4-5).

La définition d'une identité particulière, à laquelle on se réfère systématiquement en France lorsque l'on aborde l'exemple du Canada ou des États-Unis, est considérée comme une menace à la cohésion sociale, car elle mènerait à l'éclatement de la société en une multitude de communautés juxtaposées et non solidaires les unes des autres qui utiliseraient les institutions pour défendre leurs propres intérêts et non l'intérêt commun. Il est donc impensable que l'individu se définisse d'abord et avant tout par ce qui constitue son être et donc comme une minorité, car cela viendrait, de surcroît, remettre en question le principe d'égalité. En France, la faible reconnaissance des appartenances particulières situe le point d'équilibre sur l'axe vertical très proche de l'identité nationale, d'autant plus que du point de vue législatif et de la participation, le système de droit ne reflète pas ces appartenances particulières et la représentation politique non plus. La rigidité juridique et politique vis-à-vis des appartenances sociales et culturelles montrent que la citoyenneté reste en France profondément liée à l'identité nationale.

À l'inverse, en Australie, le système multiculturaliste équilibre les appartenances particulières et l'identité nationale qui est de plus en plus clairement définie de manière civique et non anglo-saxonne. Cette identité se situe donc sur l'axe vertical sur un point milieu qui est un compromis et le système législatif et politique assure ce compromis entre appartenances particulières et identité nationale. Au-delà du juridique, la politique multiculturelle mise sur la participation politique pour que cette équilibre soit maintenu. La politique du multiculturalisme, est fondée sur la prémisse que tous les Australiens doivent avoir un engagement prépondérant et unificateur à l'égard de l'Australie. Certaines obligations et responsabilités individuelles sont imposées aux citoyens qui viennent contrebalancer les droits qui leur sont reconnus. Tels que, par exemple, l'adhésion aux principes et aux structures de base de la société australienne, la reconnaissance de la primauté du droit, de la tolérance et de l'égalité, de la démocratie parlementaire, de la liberté de parole et de religion, l'égalité des sexes ainsi que la reconnaissance de l'anglais comme langue officielle

À la lumière du cadre conceptuel, en Australie l'axe d'identité (Identité nationale et Appartenances sociale, culturelle et supranationale) n'est pas aussi étroitement lié à l'axe d'égalité (Régime effectif de droits et Participation politique et civile) que, par exemple, au Canada. Alors qu'en Australie, les droits reposent sur la tradition parlementaire, au Canada, les dispositions de la *Charte canadienne des droits et libertés* et de la Constitution canadienne offrent une protection aux droits indépendante du processus législatif. Ceux-ci font en effet partie de la " loi suprême " du Canada que le Parlement doit respecter. La place qui est faite aux identités particulières est donc garantie à la fois par le régime de droits et la politique du multiculturalisme. Alors qu'en Australie, l'approche prise se situe plus au niveau des politiques sociales; les mesures prises pour répondre aux revendication des groupes ethniques visent les individus et sont mis en place dans les domaines de la protection sociale, de l'éducation ou des services (Castles, 1997 : 128).

- **Les structures de la participation politique et civile et l'investissement des citoyens dans la participation.**

Le cadre conceptuel fait une place de premier plan à la participation politique et civile afin de rendre compte de l'importance qu'attachent à cet aspect les discours sur la citoyenneté dans les sociétés étudiées. Dans les sociétés démocratiques, le discours en vogue incite les citoyens à remplir leur

obligation de voter, geste par lequel ils confirment leur confiance envers le régime politique dans lequel ils vivent. Qui plus est, la participation du plus grand nombre possible de citoyens à la désignation des gouvernements confère aux élus leur légitimité. C'est l'essentiel de l'exercice du " self rule ". De même, la participation des citoyens dans les organismes de la société civile est considérée comme l'accomplissement d'un devoir ordinaire, dans la mesure où l'exercice de leur liberté par les citoyens comporte l'obligation de prendre en main l'organisation de leur communauté sur plusieurs plans qui sont d'ailleurs laissés volontiers à leur initiative par les États.

Ainsi, un cadre conceptuel permettant de caractériser la citoyenneté en démocratie libérale comporte nécessairement une entrée sur la Participation, qui est en quelque sorte le versant actif de l'autre entrée située sur le même axe, le Régime effectif de droit, qui définit les droits dont bénéficient les citoyens. Pour plusieurs, l'existence d'un régime de droits ne prend tout son sens que dans la mesure où il correspond à des obligations, parmi lesquelles une des plus importantes est celle de s'occuper de l'élection des gouvernants, de remplir dans certains cas des mandats élus et de contribuer activement au mieux être de la communauté civile. L'état de la participation des citoyens dans une société est généralement considéré comme un indice de la santé de la vie démocratique et communautaire de cette société. D'où la nécessité de faire place, dans le cadre conceptuel, à deux grands domaines de la participation (4.1), le domaine politique (4.1.1) et le domaine civil (4.1.2). L'extrait suivant d'un document public cité dans notre étude sur la Grande-Bretagne pourrait, selon notre analyse, être endossé par les autres sociétés à l'étude :

[...] citizenship is not only about formal rights, but also about the everyday participation in our society; and not only about our own rights, but also about the rights of others. It is this conception of citizenship as both theory and practice that we wish to encourage (Encouraging Citizenship, 1990 : 42).

C'est pour rendre compte de cette dimension du discours sur la citoyenneté que le cadre conceptuel comporte l'entrée Devoirs et responsabilités (4.3).

Ce troisième plan de la synthèse des études réalisées vise à montrer que les différents sous-concepts définissant la participation politique et civile permettent de décrire adéquatement l'état de la participation dans les sociétés étudiées et de les comparer entre elles sur des points jugés importants. Il doit aussi montrer en quel sens il s'avère essentiel qu'un cadre conceptuel puisse rendre compte de l'interrelation qui s'établit entre la participation, le régime effectif de droits et les appartenances différenciatrices.

- **La participation politique**

L'étude des sociétés ciblées a permis de constater qu'au sein de l'ensemble des discours sur la citoyenneté, on s'est considérablement départi de la traditionnelle opposition entre citoyenneté active et citoyenneté passive, qui a servi pendant longtemps à justifier une certaine tradition élitiste considérant souhaitable que seules les élites de la société jouent un rôle actif dans la vie politique, alors que la masse des citoyens devait leur faire confiance et s'installer à demeure dans une passivité confiante. En général, les discours sur la citoyenneté dans les sociétés étudiées s'accordent en effet à dire qu'une communauté de citoyens actifs au niveau de la participation politique doit être considérée comme l'état normal d'une démocratie. La distinction ne s'établit donc plus désormais sur un continum actif/passif mais sur les différentes façons que trouvent les citoyens d'exercer une participation active. C'est pourquoi le cadre conceptuel distingue les formes de participation (4.1.1.1) qui permettent de rendre compte de ces différents niveaux de participation active. Il est très clair que les études sur les sociétés démocratiques libérales ne s'intéressent pas seulement à des données quantitatives sur les taux de participation électorale par le vote mais, au contraire, à l'étude de la variété des formes de participation; cette observation qui s'applique tout particulièrement au Canada, aux États-Unis et à l'Australie vaut aussi pour les autres sociétés à l'étude.

Dans les sociétés étudiées, ce consensus sur la nécessité de la participation politique sous ses formes variées s'exprime de façons pourtant fort différentes. Ainsi, en Australie, le vote est obligatoire et l'abstention de voter des citoyens entraîne des sanctions. Au Canada, en Grande-Bretagne et en France, on se félicite à chaque élection de pouvoir constater des taux de participation élevés, dont on dit toutefois qu'ils pourraient toujours l'être davantage. Aux États-Unis, le thème récurrent du discours public

est de déplorer des taux de participation trop faibles qui font l'objet d'analyses et de diagnostics variés et dans lesquels on lit fréquemment un désintéressement des Américains pour la politique[9].

Il est normal que, dans l'étude de sociétés qui accueillent de fortes quantités de nouveaux citoyens issus de l'immigration, on s'intéresse tout particulièrement à l'intérêt des immigrants pour la participation et leur comportement électoral, notamment leur préférence pour un parti qui peut considérablement modifier la donne dans la course aux sièges élus. Nos études font état des inquiétudes que créent dans le parti Républicain aux États-Unis les préférences de plusieurs groupes ethniques importants pour le parti Démocrate. Les minorités ethniques fort concentrées en Angleterre et au Pays de Galle tendent à favoriser par leur vote le parti travailliste par rapport aux autres acteurs politiques, ce qui ne va pas sans influencer la distribution des sièges au gouvernement. C'est pourquoi le lien entre la participation et la diversité des appartenances particulières dans la société reçoit de plus en plus d'attention de la part des analystes de la participation. Ce sont ces faits que le cadre conceptuel permet de couvrir par l'entrée Comportement électoral (4.1.2.2).

Les constatations tirées de l'étude de Black (1998) montrent qu'au Canada, aux États-Unis et en Australie, les taux de participation des immigrants aux élections ne sont pas significativement inférieurs à ceux des citoyens de longue date qui sont depuis toujours habitués au fonctionnement des structures de la démocratie dans leur pays[10]. Une conclusion générale que fait Black dans son étude tient lieu ici de synthèse sur la question :

As thin as the litterature is, it has nonetheless produced some important empirical studies that demonstrate substantial, if variable, levels and forms of political activity on the part of immigrants. That this is true in each of the three traditional immigrant-receiving countries – Canada, Australia, and the United States – adds a considerable degree of robustness to this positive interpretation of immigrants as political actors, and highlights the finding as a major literature characteristic of note (1998, p. 25).

Des études réalisées sur différentes sociétés montrent qu'en général, la conscience d'appartenir à un groupe minoritaire est positivement corrélée à la propension à s'engager dans l'action politique de diverses façons. Il en va de même pour la perception qu'ont certains citoyens d'être victime de discrimination, ce qui peut expliquer que les Noirs américains sont en général aussi impliqués que les Blancs dans les affaires politiques.

En général, on constate aussi dans ces sociétés une progression lente mais constante de la représentation des minorités ethniques au sein des instances politiques élues. Au Canada, les études montrent que la politique du multiculturalisme n'a pas seulement renforcé le caractère multiculturel de la communauté canadienne mais a également offert aux minorités de l'espace politique additionnel pour s'affirmer et pour prendre leur place sur la scène politique. Comme l'écrit Black,

(...) the increasing presence of traditionally underrepresented groups in the legislature is of some note. At a minimum, this development has considerable symbolic implications, implying not only a greater openness in the Canadian polity, but as well an increasing recognition of, and fuller membership in the polity achieved by, new groups. On the other hand, it is by no means clear that a greater legislative presence readily translates into 'substantive representation', understood as concrete responsiveness to what may be group concerns (Black, 1998 : 8).

Il est probable que lorsque les moyens qui sont pris pour hausser la représentation des minorités ethniques consistent à dessiner les contours des circonscriptions de façon à assurer une majorité au groupe ethnique dominant dans ces circonscriptions, comme on le fait aux États-Unis, on favorise une

9 Notre étude sur la participation politique aux États-Unis rapporte quelque unes des idées les plus représentatives qui sont exprimées dans le discours public sur ce sujet.

10 L'étude de Black (1998), en dépit de remarques répétées de l'auteur soulignant que la place et les actions des minorités et des immigrants dans le système démocratique est une question encore trop peu étudiée, fait état des résultats de recherches d'envergure réalisées au Canada, aux États-Unis et en Australie sur l'implication politique des groupes d'appartenances particulières, notamment les minorités ethniques ou immigrants.

représentation politique où les intérêts de groupe risquent de dominer sur les intérêts de l'ensemble de l'électorat. Lorsque, pour se faire élire les représentants, doivent solliciter le vote d'une grande diversité de groupes à l'intérieur de leur circonscription, on a plus de chances d'éviter ce clivage de la représentation ethnique, comme le Canada et l'Australie tentent de le faire.

Un autre point de comparaison sur lequel le Canada se démarque des autres sociétés étudiées est révélé par l'examen de la distribution du vote des citoyens. Dans les dernières années est apparu au Canada le phénomène de la régionalisation de la clientèle des partis politiques nationaux. Le *Reform Party* n'obtient des majorités que dans les provinces de l'Ouest; le Parti Libéral a le plus gros de sa clientèle électorale en Ontario et dans le Québec anglophone; le Nouveau Parti Démocratique a un regain de vie grâce aux électeurs de deux provinces de l'Est. Le Bloc Québécois n'obtient de majorités qu'au Québec. Il n'existe donc plus au Canada de parti politique national obtenant des majorités significatives dans toutes les régions du pays et, en raison de la forte représentation du Bloc Québécois au Parlement fédéral, la division du Canada ne s'y manifeste pas seulement sur une base régionale mais elle reflète aussi sa dualité nationale. L'emprise de grands partis nationaux sur l'ensemble de l'électorat demeure une caractéristique très nette du système politique aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Australie et même en France où les coalitions des partis de même tendance parviennent à compenser le fractionnement de la clientèle électorale qui se manifeste depuis plusieurs années déjà.

Le cadre conceptuel comporte également l'entrée Compétences requises (4.2) pour tenir compte de la question des variables individuelles qui sont corrélées positivement aux taux de participation constatés. On s'intéresse à cette question dans deux catégories de discours : premièrement, dans les études sur les formes de participation et les comportements électoraux et les discours, nombreux dans ces sociétés, et, deuxièmement, dans les études sur l'éducation à la citoyenneté, où l'on se préoccupe au premier chef des compétences requises des citoyens pour assurer leur participation. Aux États-Unis, la fixation de standards nationaux dans le domaine d'étude désigné sous le terme de " civics " est une percée importante rapportée dans notre étude sur ce pays. Au sein de toutes les sociétés ciblées, les études publiques rapportent des témoignages ou des données qui attestent que l'éducation civique des jeunes et futurs citoyens ne doit jamais être considérée comme accomplie; au contraire, partout on souligne la connaissance insuffisante du système politique et les limites du contexte scolaire comme base expérientielle favorable à l'apprentissage des habiletés requises par la participation.

L'entrée Compétences requises (4.2), avec les trois sous-concepts qui servent à préciser ces compétences dans le cadre conceptuel, permet de rendre compte de l'interrelation de la diversité des appartenances, notamment les appartenances minoritaires, avec la participation des nouveaux citoyens dans le système politique. Dans les études sur ce sujet, on s'intéresse tout particulièrement aux aspects qui différencient les groupes ethniques sur le plan de la motivation à participer et dans le degré de possession des qualifications requises pour ce faire. En particulier, l'expérience antérieure que les nouveaux arrivants ont acquise dans leur pays d'origine est considérée comme une variable déterminante. L'entrée Compétences requises (4.2) du cadre conceptuel est aussi essentielle pour dégager l'investissement considérable requis de la part des nouveaux arrivants pour saisir le fonctionnement d'un nouveau système politique souvent fort différent de celui qu'ils ont connu; investissement qui est fréquemment analysé de près par les experts de la participation (Black, 1998 : 16).

Il est intéressant de noter que le lien entre la participation et les appartenances différenciatrices ne s'établit pas seulement en fonction des appartenances ethniques. De très nombreuses études se sont intéressées à la question de la participation active des femmes en politique, tout particulièrement dans l'occupation de fonctions politiques. En général, les experts considèrent, d'après l'abondante quantité d'études sur la participation active des femmes en politique, que le modèle démocratique libéral oppose des barrières intrinsèques à la participation des femmes dans plusieurs des pays qui nous intéressent (Black, 1998 : 11-12).

Le lien entre la participation et le régime de droits est mis en évidence par le fort taux activisme des minorités ethno-culturelles au Canada qui ont fortement défendu la prise en compte des identités ethno-culturelles minoritaires dans la *Charte canadienne des droits et libertés*. L'inscription de l'article 27 dans la Charte canadienne est d'ailleurs le résultat de la pression politique des minorités ethniques (Black,

1998 : 7). Ce phénomène établit une interrelation entre trois composantes du cadre conceptuel, sans doute propre au Canada qui est en effet le seul des pays sous étude à avoir élaboré une Charte de droits ayant un impact déterminant sur la citoyenneté en raison de son enchâssement dans la Constitution.

Un autre lien qu'il importe de faire à propos de l'interrelation entre la participation et le régime de droits concerne spécifiquement le Canada et fait ressortir une différence importante entre ce dernier et les autres sociétés auxquelles il est comparé. Ce point est relevé par Black (Black, 1998 : 8) qui souligne que nombreux sont les auteurs de sciences politique qui critiquent l'enchâssement de la Charte canadienne dans la Constitution parce que cet état de fait donne un trop fort pouvoir politique à la profession légale et judiciaire, une composante de la société qui, n'étant pas élue, n'est pas mandatée pour représenter la population (Black, 1998 : 8). Une telle observation s'applique aussi au système judiciaire américain, comme le relève notre étude de cette société.

- **La participation civile**

Au sein de tous les discours publics sur la citoyenneté, une part importante de considération va à la participation civile qui réfère à " l'ensemble des modes d'affiliation active et volontaire à des regroupements non rattachés au monde familial, ainsi que l'ensemble des modes d'activité collective non liée à des organisations politiques, au vote et à la défense d'intérêts (lobbysme) " (Helly, 1997 : 76). Cette définition caractérise bien sûr la participation civile par ce qu'elle n'est pas, mais elle a l'avantage d'ouvrir fort large le champ couvert par ce domaine de participation, qui va des activités ponctuelles dans des structures de participation peu organisées jusqu'aux activités à long terme qui se déroulent dans des organisations très structurées et dont les missions sociales et communautaires sont connues et attendues.

Nos études de sociétés montrent que c'est cette signification large que l'on accorde généralement à la participation civile. Dans aucune des sociétés étudiées, l'importance de la participation civile pour le fonctionnement harmonieux et égalitaire des sociétés démocratiques libérales n'est sous-évaluée ou amoindrie. Cela est d'autant plus vrai que toutes ces sociétés, plus particulièrement les États-Unis et la Grande-Bretagne, ont connu un fort désengagement de l'État à l'égard des régimes sociaux qui se sont développés avec l'État providence. La solidarité communautaire visant les démunis se concrétise désormais par la société civile et c'est là un angle important sur lequel insiste le discours des dernières années qui fait une large promotion de la société civile. Au Canada, le discours en ce sens s'inscrit dans la continuité de ce que vit cette société. Aux États-Unis, par contre, le discours est inspiré de l'urgente nécessité de redonner vie à la société civile américaine que tous les observateurs considèrent moribonde. En Grande-Bretagne, l'important document *Encouraging Citizenship* (1990) a reconnu que le rôle des citoyens dans la bonne marche de leur société s'étend bien au-delà des structures formelles de participation politique; la Commission sur la citoyenneté responsable de ce document souligne l'importante contribution des " numerous forms of independent and voluntary contribution to society and its citizens " (EC, 1990 : xvi). Les études sur la participation montrent que l'engagement des citoyens est souvent plus fort dans les organismes non gouvernementaux que dans les partis politiques; c'est sur ce plan que nos études de sociétés peuvent constater que, si les préoccupations liées à des identités minoritaires ont une part très importante dans les questions relatives à la citoyenneté, d'autres préoccupations qui n'ont pas d'incidence identitaire sont aussi très importantes, comme celles qui touchent la préservation de l'environnement en particulier. L'engagement de nombreux citoyens pour cette cause est un phénomène qui se retrouve au sein de l'ensemble des sociétés ciblées.

La participation dans les associations civiles est aussi un aspect de la citoyenneté où on peut constater une interrelation évidente entre deux macro-concepts du cadre conceptuel, à savoir les appartenances particulières et la participation. Comme le souligne Helly à propos du Canada, " [...] les recherches sur la structuration communautaire, la fonction sociale et politique et l'organisation des institutions ethniques sont très développées " (Helly, 1997 : 89). Les clubs sportifs ethniques constituent un des domaines où la participation ethnique a fait l'objet de nombreuses études, d'où il ressort que, sans constituer un facteur qui renforce la fermeture des groupes ethniques sur eux-mêmes, car il est souvent constaté que le membership n'y est pas exclusif, la participation à ce type d'association contribue tout de même à la conservation d'identités ethniques (Helly, 1997 : 83). La même auteure montre également que le bénévolat ou les activités de loisir pratiqués sur une base ethnique constituent une manière très populaire de vivre la solidarité endogroupe qui demeure longtemps un sentiment fort pour les membres

de plusieurs groupes ethniques. La participation des membres de groupes ethniques minoritaires à des associations non ethniques, c'est-à-dire à membership universaliste, est un phénomène beaucoup moins étudié que le précédent dans toutes les sociétés concernées. Des observateurs très attentifs de la participation considèrent, comme Breton, que la création de ponts entre les collectivités différentes, ethno-religieuses notamment, dans la société civile est pourtant très importante. Les liens inter-communautaires qui se développent dans une participation sociale et des relations interpersonnelles qui outrepassent les frontières ethniques sont nécessaires pour que se développent la confiance sociale entre membres de différents groupes ethniques ou raciaux (Breton, 1997 : 9). Dans toutes les sociétés étudiées, le discours sur la citoyenneté se préoccupe du développement de liens intercommunautaires dans le sens indiqué par Breton. Cette forme de participation civile dans les associations à membership universaliste étant moins étudiée, il est difficile de dire jusqu'où elle est exploitée dans ces sociétés; l'étude sur la France fait état d'un foisonnement d'initiatives visant à contrer la discrimination qui procèdent de cette stratégie. Au Canada, l'étude de Sears et al. (1996) cite plusieurs initiatives de rapprochement entre anglophones et francophones qui ont vu le jour dans les dernières année.

Les études canadiennes ne peuvent montrer dans quelle mesure la fréquentation d'associations ethniques est liée à la pratique religieuse. Par contre, l'étude de la société américaine fait état de très forts taux de fréquentation d'associations ethniques ayant un lien avec la pratique religieuse. On sait l'importance que les associations religieuses occupent dans la vie américaine, où " la conviction religieuse est le facteur premier de la participation à des activités bénévoles. Un Américain sur deux donne de deux à trois heures de son temps par semaine à de telles activités, et ce majoritairement à travers des institutions religieuses " (Helly, 1997 : 89).

Que la société civile américaine survive par les associations religieuses est en soi un signe de vitalité, mais il ne faut pas minimiser le fait largement souligné par les observateurs que cette forme d'association peut avoir pour effet de maintenir le cloisonnement des communautés sur elles-mêmes. Aux États-Unis, alors que c'est manifestement la pratique religieuse qui est au centre de la motivation en ce qui a trait à la fréquentation d'associations ethniques, on n'exclut pourtant pas d'autres motivations comme la solidarité. Même en France, on souligne la vitalité certaine d'associations ethniques et religieuses dont le droit d'association est garanti par la loi de 1905.

Il est pertinent de souligner que, malgré le fort lien qu'il faut établir entre la participation des minorités, notamment ethniques et religieuse, et la participation civile, la vie civile dans les sociétés modernes libérales sert une variété de motivations beaucoup plus large que celui d'assurer la survie des identités ethniques et la solidarité entre immigrants de mêmes groupes. Dans toutes les sociétés étudiées, le phénomène est très répandu, comme le souligne Breton :

La société comprend une multitude de collectivités et de communautés : villes et quartiers, groupes religieux, communautés ethniques et associations de toutes sortes. Elle comprend également des groupements définis de façon plus abstraite, notamment les mouvements sociaux, les groupes d'âge, les classes sociales et les groupes idéologiques comme la 'droite' et la 'gauche' (Breton, 1997 : 5).

Tous ces groupes vivent dans la vie civile, mais ils s'adonnent aussi à des mobilisations politiques. Par conséquent, les liens entre les appartenances et la participation débordent largement, d'une part, la question de la survie des identités ethno-religieuses et, d'autre part, ces liens ne se limitent pas à la vie civile dans la mesure où les mouvements politiques prennent souvent, dans toutes les sociétés, les couleurs d'appartenances reconnaissables.

Une des caractéristiques fondamentales de la participation que l'on retrouve dans l'ensemble des sociétés démocratiques libérales ciblées est que l'identification et la participation des citoyens à la société civile doit toujours conserver un caractère fondamentalement volontaire. La liberté de participer est toujours respectée dans les incitations adressées aux citoyens de contribuer à la société civile, autant dans le choix de la nature et du degré de leur investissement que dans le choix de la ou des associations vers lesquelles ils dirigent leurs préférences.

VII. Conclusion

Les aspects comparatifs que nous avons dégagés au plan de la citoyenneté montrent bien, nous semble-t-il, que malgré de nombreux points communs entre les sociétés étudiées, les sociétés démocratiques libérales ciblées présentent dans leur approche de la citoyenneté plusieurs divergences que le cadre conceptuel permet de mettre clairement à jour. Ces différences s'expliquent-elles seulement par des éléments de conjoncture, d'ordre historique, politique, démographique, géographique, etc. ou par des manières de penser la démocratie libérale? L'Australie, par exemple, a refusé de se lier à une Charte des droits qui subordonnerait, selon ses dires, le politique au judiciaire; le Canada, pour sa part, a opté pour l'enchâssement de la *Charte des droits et libertés* dans la Constitution. Est-ce que cela signifie pour autant que le Canada est plus fortement attaché à la valeur d'égalité que l'Australie? Ou devrait-on plutôt interpréter la décision de l'Australie comme le désir de préserver d'autres valeurs auxquelles le Canada attacherait moins d'importance, comme la primauté de la volonté des citoyens sur la décision judiciaire? Les analyses comparatives que nous avons effectuées ne donnent pas de réponse à ces questions. Il n'est pourtant pas inutile de les poser car cela montre l'intérêt qu'il peut y avoir à pousser plus loin l'analyse et la réflexion sur les aspects de la citoyenneté qui distinguent les sociétés comparées les unes des autres. Dans la même logique, la visée descriptive et comparative du cadre conceptuel élaboré nous incite à nous demander si une société peut apprendre de nouvelles façons de voir et d'aborder ses propres problèmes ou de nouvelles stratégies dans la conception ou l'implantation de ses programmes, en considérant l'expérience vécue et les choix faits par d'autres sociétés.

RÉFÉRENCES

Borel, M.-J., J.-B. Grize and D. Mieville. (1983). *Essai de logique naturelle*. Bern, Frankfurt/New York: Peter Lang.

Castles, S. (1997). " Multicultural Citizenship : The Australian Experience ", dans V. Bader, *Citizenship and Exclusion,* England: MacMillan Press, 113-138.

Encouraging Citizenship (EC). (1990). Report of the Commission on Citizenship. London: HMSO.

Frideres, J.S. (1997). *Civic Participation, Awareness, Knowledge, and Skills.* Conférence prononcée à la Second National Inter-Centre Conference, Montréal, novembre 1997.

Hall, S. et Held, D. (1990). *Citizens and Citizenship.* New Times. London: Lawrence & Wishart.

Haut Conseil à l'intégration (1991). *Pour un modèle français d'intégration.* Rapports officiels, La documentation française, Paris.

Juteau, D. (1998). "Les enjeux de la citoyenneté : un bilan sociologique", in J. Black, P. Glenn, D. Juteau et D. Weinstock, *Les enjeux de la citoyenneté* (Un bilan interdisciplinaire), Montréal : Immigration et Métropoles, pp. 48-72.

Kymlicka, W. (1992). *Théories récentes sur la citoyenneté.* Rapport présenté à Multiculturalisme et Citoyenneté Canada.

Kymlicka, W. and W. Norman (1994). "Return of the Citizen: A Survey of Recent Work on Citizenship Theory", dans R. Beiner (ed.), *Theorizing Citizenship*, Albany: State University of New York Press, pp. 283-322.

Kymlicka, W. (1998). *Finding Our Way. Rethinking Ethno-cultural Relations in Canada*, Oxford: Oxford University Press.

Nevitte, N. (1998). *Attributes of Canadian Citizenship : An Empirical Analysis.* Research paper prepared for Canadian Heritage.

Parekh, B. (1994). "Discourses on National Identity," *Political Studies*, XLII, 492-504.

Schnapper, D. (1998). "Beyond the Opposition: Civic Nation Versus Ethnic Nation" in Couture, J., K. Nielsen, and M. Seymour (Dir.), *Rethinking Nationalism* (219-236). *Canadian Journal of Philosophy*, Supplementary Volume 22.

Sears, A., Clarke, G.M. & Hughes, A.S. (1999). Canadian Citizenship Education: The Pluralist Ideal and Citizenship Education for a Post-Modern State. In Civic Education Across Countries: Twenty-four National Case Studies from the IEA Civic Education Project, eds., Judith Torney-Purta, John Schwille, and Jo-Ann Amadeo. Amsterdam: IEA

Stasiulis, D.K. (1997). *La participation des immigrants et des membres des communautés ethnoculturelles et des minorités visibles à la vie politique canadienne.* Lecture delivered at the Second National Inter-Centre Conference, Montréal, November 1997.

Taylor, Charles (1992). " The Politics of Recognition ", A. Gutmann (ed.), *Multiculturalism and the " Politics of Recognition ".*Princeton : Princeton University Press, 25-73.

Theiss-Morse, E. (1993). "Conceptualizations of Good Citizenship and Political Participation", *Political Behaviour*, Vol.15, No. 4, pp. 355-80.

Torney-Purta, J. (1996). *IEA Civic Education Study: Approved Proposal for Phase 2.*

Wieviorka, M. (1997). *Une société fragmentée? Le multiculturalisme en débat.* Paris : La découverte.

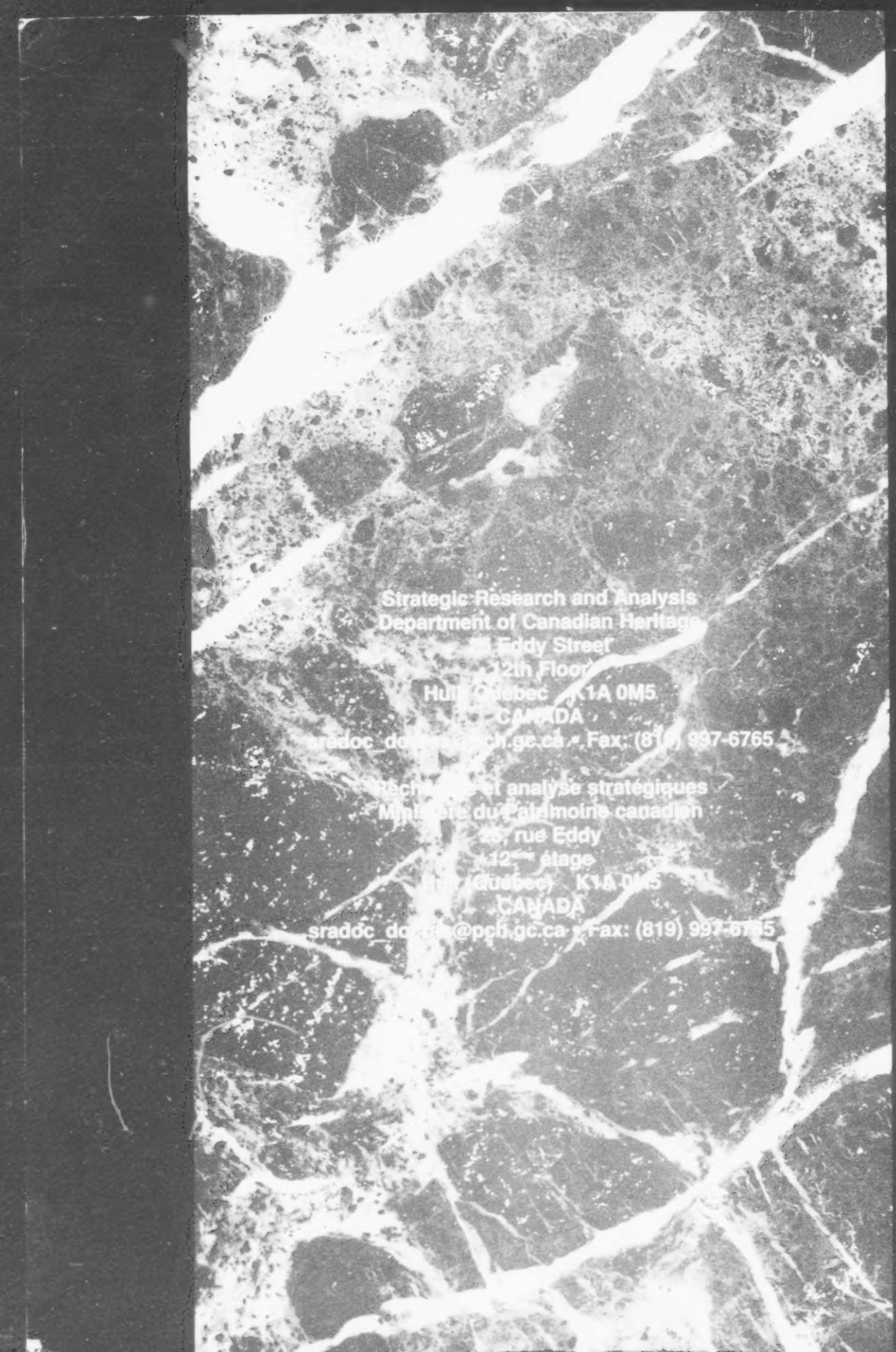

Strategic Research and Analysis
Department of Canadian Heritage
25 Eddy Street
12th Floor
Hull (Quebec) K1A 0M5
CANADA
sradoc_doc@pch.gc.ca Fax: (819) 997-6765

Recherche et analyse stratégiques
Ministère du Patrimoine canadien
25, rue Eddy
12ième étage
Hull (Québec) K1A 0M5
CANADA
sradoc_doc@pch.gc.ca Fax: (819) 997-6765